

# 2

# LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

## **GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**32**

Principes et organisation	33
Organes de direction et d'administration	35
Rémunérations	60
Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne	70
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Crédit Foncier de France	81

## **BILAN SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL**

**82**

L'approche du Crédit Foncier en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE)	82
Enjeux sociaux	86
Enjeux environnementaux	93
Enjeux sociétaux	97
Précisions méthodologiques relatives au reporting RSE	102
Table de correspondance avec l'article 225 de la loi Grenelle II	103
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	105

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Crédit Foncier, dont les titres en capital ne sont pas cotés, entend inscrire son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France en s'inspirant du Code de Gouvernement d'Entreprise du type « AFEP/MEDEF ».

Deux dispositions de ce Code ont toutefois été écartées. L'une concerne le nombre d'administrateurs indépendants qui représente 23,53 % au lieu des 33 % préconisés, afin de permettre une représentation équilibrée de l'actionnaire BPCE ainsi que des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires, actionnaires de BPCE.

L'autre disposition concerne la durée du mandat des administrateurs, durée pour laquelle la préconisation est de quatre

ans alors que les statuts du Crédit Foncier stipulent une durée de six ans. Cette durée répond à la nécessité pour les membres du Conseil d'administration de disposer au fil du temps d'une expérience et d'une vision plus globale des affaires et de l'activité de la Société. En revanche la préconisation de renouveler le Conseil d'administration par roulement est bien appliquée.

La recommandation sur l'évaluation du Conseil d'administration a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'administration qui s'est tenu le 15 décembre 2015. À cette occasion, un questionnaire d'autoévaluation préparé par le Comité des nominations a été communiqué aux administrateurs. Le Président du Comité des nominations présentera la synthèse des réponses au Conseil d'administration du 9 février 2016.

## ► Tableau de synthèse du respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration : instance collégiale	Recommandations appliquées
Le Conseil d'administration et le marché	Recommandations appliquées
La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général	Recommandations appliquées
Le Conseil d'administration et la stratégie	Recommandations appliquées
Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des actionnaires	Recommandations appliquées
La composition du Conseil d'administration : les principes directeurs	Recommandations appliquées
La représentation des salariés	Non applicable
Les actionnaires minoritaires	Non applicable
Les administrateurs indépendants	Recommandations partiellement appliquées
L'évaluation du Conseil d'administration	Recommandations en cours d'application
Les séances du Conseil et les réunions des comités	Recommandations appliquées
L'accès à l'information des administrateurs	Recommandations appliquées
La formation des administrateurs	Recommandations appliquées
La durée des fonctions des administrateurs	Recommandations appliquées sauf pour la durée du mandat des administrateurs
Les Comités du Conseil	Recommandations appliquées
Le Comité d'audit	Recommandations appliquées sauf pour la part des administrateurs indépendants
Le Comité en charge de la sélection ou des nominations	Recommandations appliquées
Le Comité en charge des rémunérations	Recommandations appliquées
Le nombre de mandats des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs	Recommandations appliquées
La déontologie de l'administrateur	Recommandations appliquées
La rémunération des administrateurs	Recommandations appliquées
La cessation du contrat de travail en cas de mandat social	Recommandations appliquées
La rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Recommandations appliquées
L'information sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	Recommandations appliquées
La mise en œuvre des préconisations	Recommandations appliquées

## ➤ PRINCIPES ET ORGANISATION

### ■ DIRECTION ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Crédit Foncier de France est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de Commerce.

Depuis le 26 avril 2010, la présidence du Conseil d'administration est assurée par M. François PÉROL.

La gestion du Crédit Foncier est répartie entre :

- le Conseil d'administration pour la définition des orientations stratégiques ;
- la Direction Générale pour la gestion courante.

Le Conseil d'administration fonctionne dans les conditions définies par la loi, les statuts du Crédit Foncier et le règlement intérieur qu'il a adopté lors de sa séance du 27 février 2008.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni six fois (les 17 février, 9 avril, 5 mai, 28 juillet, 3 novembre et 15 décembre 2015).

De manière régulière, sont présentés au Conseil d'administration :

- le rapport d'activité de la Société ;
- l'approbation du budget et sa mise en œuvre ;
- les rapports relatifs aux missions de contrôle ayant porté sur les activités du Crédit Foncier (contrôle interne, contrôle permanent, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR) ;
- l'évolution des risques de la Société.

### ■ LE CONTRÔLE INTERNE

#### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE DU CRÉDIT FONCIER EN 2015

Le contrôle interne au Crédit Foncier est organisé conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014. Il s'articule ainsi autour du contrôle permanent et du contrôle périodique.

Le **contrôle permanent** est du ressort :

- **d'une part**, des unités opérationnelles, chargées de mettre en œuvre les dispositifs adéquats et les moyens permettant :
  - la maîtrise et le contrôle des risques générés par leur activité, grâce à des outils de gestion et de suivi appropriés,
  - la préservation du patrimoine de l'Entreprise, à travers une utilisation efficace des ressources qui leur sont affectées,
  - le respect des dispositions légales et réglementaires et des orientations de la Direction Générale ;

Le Contrôle permanent opérationnel constitue le premier niveau de contrôle au sein de l'organisation du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des collaborateurs de l'Entreprise, tous acteurs de ces contrôles.

Il est assuré aussi bien par les services opérationnels que fonctionnels sous le contrôle de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent. **Les contrôles correspondants relèvent donc des opérateurs eux-mêmes et de leur hiérarchie.**

Ce niveau de contrôle s'applique à l'exhaustivité des opérations traitées, des périmètres d'activité et traite l'ensemble des typologies de risques.

Le dispositif de contrôle permanent opérationnel est placé sous la responsabilité des services opérationnels ou fonctionnels.

- **d'autre part**, d'unités de contrôle permanent distinctes des structures opérationnelles, qui s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Ces unités réalisent le **contrôle permanent de second niveau**, lequel correspond aux contrôles exercés de façon indépendante et complémentaire des contrôles de premier niveau. Ces contrôles sont effectués par des **équipes dédiées**, qui n'exercent pas de fonctions opérationnelles.

Les unités en charge des contrôles permanents de second niveau garantissent une analyse objective et indépendante de l'état des lieux et de l'évolution des risques de leur périmètre, proposent et mettent en œuvre un plan de contrôle revu annuellement.

Le dispositif est composé d'équipes de contrôleurs intégrés à des unités à vocation de contrôle ou placés sous la responsabilité directe de membres du Comité exécutif. Dans ce cadre, une Direction de la coordination des contrôles permanents assure la cohérence et le suivi du dispositif d'ensemble.

Cette unité est directement rattachée au Directeur général adjoint du Pôle Risques et Conformité dont dépendent également le cadre responsable de la sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité ainsi que la Direction des risques financiers, en charge du contrôle de second niveau de ces risques.

L'exercice du **contrôle périodique** est assuré par l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier, rattachée au Directeur général.

Celle-ci est compétente pour réaliser sans restriction toute mission d'audit interne au sein du Crédit Foncier et de ses filiales. Son intervention s'inscrit en outre dans un dispositif d'ensemble encadré par le corps d'inspection de l'actionnaire ; il s'appuie en particulier sur la charte d'audit du Groupe BPCE qui lui est applicable.

Le plan d'audit annuel est établi en déclinaison d'un plan pluriannuel et en lien étroit avec l'Inspection Groupe.

Il est soumis au Comité des risques – émanation du Conseil d'administration – dont le Président indique au dit Conseil l'avoir examiné. Il permet de couvrir l'ensemble des activités du Crédit Foncier et de ses filiales selon une périodicité fonction du risque évalué à partir d'une méthode interne. Les activités les plus exposées sont auditées avec une périodicité rapprochée, tous les ans ou tous les deux ans. Les autres métiers et activités sont planifiés sur un cycle qui n'excède pas quatre ans. Pour chaque activité et unité auditables, les missions d'audit couvrent les aspects suivants : organisation et fondamentaux, conformité et réglementaire, évaluation des risques, traitement des opérations, informations comptables et de gestion, dispositif de contrôle interne.

Les directions exécutives mettent en œuvre les orientations prises par la Direction Générale et celles relevant des domaines de compétence des **comités décisionnels** internes. On trouve principalement parmi ces derniers les Comités des engagements (Comité national ou Comités par métier) pour l'autorisation des crédits de montant important, les comités de suivi (Comité *watch list* du Crédit Foncier, CNAS Particuliers...) pour la gestion des crédits présentant des risques remarquables, le Comité de gestion de bilan et le Comité de suivi de la liquidité pour la maîtrise des risques financiers, le Comité tarifaire pour la fixation des conditions des crédits offerts à la clientèle et le Comité exécutif des risques pour la détermination et le contrôle des limites par contrepartie et des normes de risques. Le Comité des provisions valide les préconisations des comités de suivi en termes de provisionnement ainsi que le montant global de charge du risque pour le groupe Crédit Foncier.

Un Comité de contrôle interne réunit six fois par an l'ensemble des fonctions de contrôle pour coordonner les actions nécessaires. Il examine les plans d'actions destinés à résoudre les anomalies majeures et rend les arbitrages nécessaires, suit les résultats du contrôle permanent et surveille la mise en œuvre de ses décisions. Il assure ainsi l'efficacité et la cohérence de l'ensemble des contrôles permanents.

Le Comité exécutif réalise trimestriellement un suivi des recommandations d'audit, en présence de l'ensemble des Directeurs exécutifs.

Le **Comité des risques** du Crédit Foncier se réunit au moins quatre fois par an, préalablement au Conseil d'administration. Il peut également tenir des réunions intermédiaires.

Il assure notamment un suivi régulier des sujets relevant du Pôle Risques et Conformité, des conclusions et recommandations d'audit (quel que soit le corps d'audit : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR –, Inspections BPCE et Crédit Foncier) avec une information spécifique sur les recommandations prorogées ou abandonnées.

Existent également :

- › un **Comité d'audit** qui examine les projets d'arrêtés et de budgets soumis au Conseil d'administration ;
- › un **Comité des nominations**, créé en décembre 2014, qui a pour missions de proposer des candidats à la fonction d'administrateur, d'évaluer la diversité de leurs connaissances, de fixer un objectif pour la représentation hommes/femmes et de définir la qualité d'administrateur indépendant ;
- › un **Comité de rémunération et de sélection**, qui a notamment pour mission de proposer au Conseil d'administration le niveau de rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués ainsi que les critères de leur part variable.

### L'ACTIVITÉ 2015

L'exercice 2015 a été marqué par les faits suivants :

- › S'agissant du contrôle permanent :
  - › le Comité de contrôle interne du Crédit Foncier a traité – en séance – une cinquantaine de sujets liés au contrôle interne, les reliant à des décisions et des plans d'actions précis, bien surveillés dans le temps *via* un outil de suivi de décisions dédié ;
  - › la communauté des contrôleurs permanents du Crédit Foncier a été suivie et animée par différentes instances et notamment *via* la tenue régulière de réunions Métiers - Pôle Risques et Conformité. Ces réunions permettent aux Responsables Métiers, Contrôle permanent et Risques, plusieurs fois par an, de dresser un bilan des principales problématiques de maîtrise des risques et des actions en cours ;
  - › les Responsables de contrôle permanent des directions réalisent également un suivi trimestriel documenté des recommandations des différents corps d'audit attribuées à leurs directions ;
  - › le déploiement des fiches de contrôle PILCOP au sein de l'établissement (risques opérationnels, risques financiers, risques de crédit, etc.) s'est poursuivi.
- › S'agissant du contrôle périodique :
  - › le suivi actif de la mise en œuvre des recommandations d'audit s'est poursuivi, avec la vérification de leur réalisation effective (les déclarations faites à ce sujet par les unités auditées font l'objet de contrôles approfondis sur pièces) et par un examen régulier en Comité exécutif des recommandations dépassant le délai initial de mise en œuvre. Pour sécuriser ce dispositif et vérifier que les recommandations sont maintenues dans la durée,

l'Inspection s'assure à l'occasion de ses nouvelles missions qu'elles sont toujours mises en œuvre. Enfin, l'information du Comité des risques inclut les recommandations abandonnées ;

- › la refonte du dispositif de *risk assessment* en vigueur à l'Inspection dans une optique de simplification et d'intégration des sujets d'actualité ; ce travail s'appuie sur des inspecteurs référents dans les domaines couverts, permet une évaluation documentée des activités auditables pouvant notamment conduire à un raccourcissement du cycle d'audit si le diagnostic le justifie ;
- › la poursuite des missions dans le réseau pour évaluer en particulier la qualité de la production du Crédit Foncier (notation de la production, activité commerciale des agences) ;
- › la réalisation de contrôles sur les fournisseurs de prestations essentielles externalisées, des interventions de ce type étant maintenant intégrées au plan pluriannuel d'audit (le plus souvent à l'occasion de l'audit de l'activité correspondante) ;
- › l'adoption d'un cycle d'audit à périodicité différenciée selon le niveau de risques prêté aux activités auditées de sorte que certaines d'entre elles sont contrôlées plusieurs fois sur la période de quatre ans qui sert généralement de référence au sein du Groupe BPCE.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires au titre de l'exercice 2015 intègre une partie dédiée au contrôle interne.

### LES PERSPECTIVES 2016

Au cours de l'année 2016, les évolutions du dispositif de contrôle interne s'inséreront dans les modifications d'organisation du Crédit Foncier générées par la migration du système informatique intervenue en novembre 2015.

L'organisation du contrôle permanent se maintiendra dans ses grandes lignes, avec des contrôles opérationnels par endroits plus ciblés, l'ensemble de la démarche étant coordonné par le Comité de contrôle interne.

Quant au contrôle périodique, le renforcement des compétences en matière comptable (arrivée en 2015 d'un nouvel inspecteur doté d'expertise dans ce domaine, cycle de formations sur ce thème) élargit le cercle des inspecteurs en capacité d'intégrer cet aspect de la gestion dans les missions d'audit.

### ■ LA CONFORMITÉ

Partie intégrante du système de contrôle interne, requis par la réglementation encadrant les entreprises de crédit, le dispositif de contrôle de la conformité désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour garantir le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, des normes professionnelles et déontologiques, des règles du Groupe et des instructions des dirigeants effectifs prises en application des orientations de l'organe de surveillance.

Rattachée hiérarchiquement au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité, la Direction de la conformité s'appuie sur une charte de conformité élaborée en déclinaison des orientations fixées par la Direction de la conformité/sécurité du Groupe BPCE. Dans ce cadre, elle a en charge l'organisation et le suivi des contrôles permanents de premier et second niveaux relatifs aux risques de non-conformité et aux risques généraux liés aux activités ; elle a également en charge le contrôle spécifique de la conformité des services d'investissement, la déontologie générale, la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme ainsi que la prévention et le traitement des risques de fraudes.

La Direction de la conformité participe, aux côtés de la Direction de la coordination du contrôle permanent, à l'animation fonctionnelle des contrôleurs conformité et contrôle permanent affectés aux différents périmètres opérationnels et fonctions supports.

Ses activités font l'objet de comptes rendus réguliers à la Direction Générale, au Comité de contrôle interne, au Comité des risques, au Comité d'audit ainsi qu'à l'organe central.

## › ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

### ■ LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

(Au 31 décembre 2015)

**Bruno DELETRÉ**, Directeur général

**Thierry DUFOUR**, Directeur général délégué, en charge du Pôle activités financières et opérations

**Benoît CATEL**, Directeur général délégué, en charge du Pôle développement commercial.

Le Comité de direction générale réunit également :

- › **Éric FILLIAT**, Directeur général adjoint Pôle finances ;
- › **Sandrine GUÉRIN**, Directeur général adjoint Pôle opérations financières ;
- › **Mathieu LEPELTIER**, Directeur général adjoint Pôle risques et conformité.

#### MANDATS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

##### › M. Bruno DELETRÉ

Date de naissance : 30/04/1961

**Directeur général du Crédit Foncier de France**  
4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Bruno Deletré, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration (ENA), a débuté sa carrière à l'Inspection générale des Finances en 1987.

Après un parcours à la Direction du Trésor et au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, il rejoint en 2001 le Directoire de Dexia Crédit Local en y prenant la responsabilité de l'international, des financements structurés, de la comptabilité et du contrôle de gestion.

Il quitte le groupe Dexia en juillet 2008 pour se voir confier une mission sur la supervision financière par Christine Lagarde. En juin 2009, Bruno Deletré devient Directeur général de BPCE International et Outre-Mer et membre du Comité exécutif de BPCE. Il prend ses fonctions au Crédit Foncier en juillet 2011.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Directeur général
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER – SA	Président du Conseil d'administration, Président du Comité des nominations
CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER – SA	Président du Conseil d'administration, Président du Comité de rémunération et de sélection
ENFI – SAS	Président
IT-CE – GIE	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance
LA MONDIALE PARTENAIRE – SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
SOCFIM-SACS	Président du Conseil de surveillance
CRÉDIT LOGEMENT – SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
FÉDÉRATION HYPOTHÉCAIRE EUROPÉENNE (BELGIQUE)	Président
COVERED BOND MORTGAGE COUNCIL (BELGIQUE)	Président

### › M. Thierry DUFOUR

Date de naissance : 23/07/1959

**Directeur général délégué du Crédit Foncier de France**

4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Thierry Dufour, diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et titulaire d'un DEA de mathématiques de l'Université de Paris Dauphine, débute sa carrière à la BNP en tant que Responsable de l'activité Trésorerie d'entreprise à la Direction financière. À partir de 1985, il intègre la Direction financière de la CDC comme Responsable du *trading* obligataire puis de l'activité Spécialiste en valeurs du Trésor, de la gestion pour compte propre de la CDC et des comptes spéciaux de l'État.

En 1991, il rejoint le Crédit Foncier à la Direction des opérations de marché dont il prend la direction en 1996, date à laquelle il intègre le Comité exécutif.

Il pilote en 1999 la privatisation du Crédit Foncier. Il participe également à cette date à la modernisation du cadre des obligations foncières et crée la Compagnie de Financement Foncier, filiale du Crédit Foncier, dont il est aujourd'hui le Directeur général. Il occupe différentes fonctions de *lobbying* du marché des *covered bonds*.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE- SA	Directeur général délégué
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER – SA	Directeur général, Administrateur
BANCO PRIMUS – SA (PORTUGAL)	Président du Conseil d'administration
FONCIER PROJECT SOLUTIONS (ARABIE SAOUDITE)	Administrateur
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES (VMG) – SACS	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance
LOCINDUS – SA	Président du Conseil d'administration

### › M. Benoît CATEL

Date de naissance : 31/07/1962

**Directeur général délégué du Crédit Foncier de France**

4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Benoît Catel est diplômé de l'École supérieure de commerce de Lille, de l'IEP Paris et titulaire du DESCF (Diplôme d'études supérieures comptables et financières).

Benoît Catel intègre la Compagnie Bancaire en 1987 où il occupe différentes responsabilités comptables et financières avant de rejoindre en 1992 GMF Banque pour y prendre la Direction de la comptabilité.

Il entre dans le Groupe Caisses d'Épargne en 1994, à la Caisse d'Épargne Ile-de-France Ouest où il est successivement Directeur de la comptabilité puis de la production bancaire et, enfin, membre du Directoire, en charge du Pôle Finances et Risques. À partir de 2001, il occupe cette même fonction pour la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, avant de prendre en charge, au sein du Directoire, le Pôle Développement.

En 2006, il devient le directeur du marché des collectivités locales, du logement social et de l'économie sociale à la Caisse nationale des Caisses d'Épargne. En 2009, il devient le Directeur général de la Banque de la Réunion (filiale de BPCE IOM), avant de prendre la Direction Générale de Volksbank Romania (Groupe BPCE) de 2012 jusqu'à avril 2015.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Directeur général délégué
CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER – SA	Administrateur
GCE FONCIER COINVEST – SAS	Directeur général
SOCFIM – SACS	Membre du Conseil de surveillance ( <i>depuis le 30/07/2015</i> )

## ■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 31 décembre 2015)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **M. François PÉROL, Président du Conseil d'administration**
- M. Gérard BARBOT – Président du Comité de rémunération et de sélection – Président du Comité des nominations – (Administrateur indépendant)
- Mme Meka BRUNEL – Membre du Comité de rémunération et de sélection – Membre du Comité des nominations – (Administrateur indépendant)
- Mme Nathalie CHARLES – Membre du Comité de rémunération et de sélection – Membre du Comité des nominations – (Administrateur indépendant)
- M. Pierre DESVERGNES
- M. Bruno DUCHESNE
- M. Jean-Paul DUMORTIER – Membre du Comité de rémunération et de sélection – Membre du Comité des nominations
- Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY – Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
- Mme Christine FABRESSE
- M. Jean-Yves FOREL
- M. Dominique GARNIER – Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
- Mme Catherine HALBERSTADT
- M. Francis HENRY – Membre du Comité de rémunération et de sélection – Membre du Comité des nominations
- Mme Stéphanie PAIX
- M. Nicolas PLANTRON
- Mme Anne-Claude PONT (depuis le 17 février 2015) – Président du Comité des risques, Membre du Comité d'audit – (Administrateur indépendant)
- BPCE, représenté par M. Daniel KARYOTIS – Président du Comité d'audit, Membre du Comité des risques

#### CENSEURS

- M. Jean-Marc CARCELÈS
- M. Emmanuel POULIQUEN

#### DÉLÉGUÉS DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

- M. Jean-Marc GILANT (collège Cadres)
- Mme Valérie FIX (collège Techniciens des métiers de la banque)

#### COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

- M. Olivier BUQUEN

#### MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil d'administration du 17 février 2015 a coopté Mme Anne-Claude PONT en qualité d'administrateur.

L'Assemblée générale du 31 mars 2015 a ratifié la cooptation de :

- M. Jean-Paul DUMORTIER, en remplacement de M. Jean CLOCHET, en qualité d'Administrateur
- M. Nicolas PLANTRON, en remplacement de M. Jean-Paul FOUCAULT, en qualité d'Administrateur
- Mme Anne-Claude PONT, en remplacement de M. Jean-Hervé LORENZI, en qualité d'Administrateur
- M. Emmanuel POULIQUEN, en remplacement de M. Jean-Paul DUMORTIER, en qualité de Censeur

Le Conseil d'administration du 5 mai 2015 a pris acte de la démission de M. Michel SORBIER de son mandat de Censeur.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2015 a pris acte de la démission de Mme Anne MERCIER-GALLAY de son mandat d'Administrateur, en date du 4 décembre 2015.

#### SCISSON DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 transposant en droit français la Directive CRD IV, le Conseil d'administration du 5 mai 2015 a décidé d'instituer un Comité d'audit et un Comité des risques distincts.



### MANDATS OU FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### ADMINISTRATEURS ISSUS DE BPCE, ACTIONNAIRE À 100 % DU CRÉDIT FONCIER

##### › M. François PÉROL

Date de naissance : 06/11/1963

**Président du Conseil d'administration**

**Président du Directoire de BPCE**

50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

Diplômé de HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des Finances. En 1994, il devient Secrétaire général adjoint du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la Direction du Trésor en tant que Chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est Secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la Direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 Directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis Directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en 2004.

Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie. En mai 2007, il est nommé Secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

Du 2 mars au 31 juillet 2009, François Pérol a été Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le 31 juillet 2009, il devient Président du Directoire de BPCE et son mandat a été renouvelé le 21 novembre 2012 et le 16 novembre 2015 par le Conseil de surveillance de BPCE.

Il est également Président du Conseil d'administration de Natixis et du Crédit Foncier.

Société	Mandats et Fonctions
BPCE – SACS	Président du Directoire
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Président du Conseil d'administration
NATIXIS – SA	Président du Conseil d'administration
CE HOLDING PROMOTION – SAS	Président et Administrateur
CNP ASSURANCES – SA	Administrateur
SOPASSURE – SA	Administrateur
FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE	Président (jusqu'au 31/08/15)
SCA ECUFONCIER	Représentant permanent, Associé commandité
GROUPEMENT EUROPEEN DES CAISSES D'ÉPARGNE (ESBG)	Président (jusqu'au 12/06/15)
BANQUE CENTRALE POPULAIRE – SA	Représentant permanent de BPCE Maroc, Administrateur
BANQUE POPULAIRE CRÉATION	Représentant permanent de BPCE, Président (jusqu'au 28/12/2015)



➤ **BPCE SA**

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS Cedex 13

<b>Société</b>	<b>Mandats et fonctions</b>
ACTIF IMMO EXPLOITATION – OPCV	Administrateur
ADONIS – SAS	Président
ALBIANT-IT – SA	Administrateur
ALLIANCE ENTREPRENDRE – SAS	Membre du Conseil de gestion
ALPHA DEMETER – SA	Administrateur
AMATA	Président
ANDROMEDE – SAS	Président
ANUBIS – SNC	Gérant
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE	Administrateur
ASSURANCES BP IARD – SA	Administrateur
ATALANTE	Président
AXELTIS EX NGAMP 4 – NATIXIS GLOBAL AM PARTICIPATIONS 4 – SA	Administrateur
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES – BDAF – SA	Administrateur
BANQUE PALATINE – SACS	Membre du Conseil de surveillance
BANQUE PRIVÉE 1818 – SA	Administrateur
BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS – SACS	Membre du Conseil de surveillance
BASAK 1 – SASU	Président
BASAK 2 – SASU	Président
BASAK 3 – SASU	Président
BASAK 4 – SASU	Président
BEHANZIN – SA	Président
BERRA 1 – SAS	Président
BERRA 2 – SAS	Président
BERRA 3 – SAS	Président
BERRA 4 – SAS	Président
BERRA 5 – SAS	Président
BP CRÉATION – FCP	Président
BPCE IARD – SACS	Membre du Conseil de surveillance
BPCE IMMOBILIÈRE EXPLOITATION – SACS	Président du Conseil de surveillance
BPCE SERVICES – SA	Administrateur
BPCE SFH – SA	Administrateur
BPCE TRADE – SA	Administrateur
CAPE 1158 GIE	Administrateur
CAPE 1159 GIE	Administrateur
CB INVESTISSEMENT – SA	Administrateur
CE HOLDING PROMOTION – SAS	Administrateur
CE SYNDICATION RISQUE – SACS	Président du Conseil de surveillance
CHIMERE – SAS	Président
CILOGER – SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER HABITAT – SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER HABITAT 3 – SACS	Membre du Conseil de surveillance
CIRRA – SA	Administrateur
CLICK AND TRUST – SA	Administrateur

Société	Mandats et fonctions
COFACE – SA	Administrateur
COFIMAGE 17 – SA	Administrateur
COFIMAGE 18 – SA	Administrateur
COFIMAGE 22 – SA	Administrateur
COFIMAGE 23 – SA	Administrateur
COFIMAGE 24 – SA	Administrateur
COFIMAGE 25 – SA	Administrateur
COFIMAGE 27 – SA	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER – SA	Administrateur
CORONIS	Président
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
CRÉDIT LOGEMENT – SA	Administrateur
CREON	Président
CRH – CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT – SA	Administrateur
DRENNEC GIE	Administrateur
DV HOLDING – SACS	Membre du Conseil de surveillance
ECOLOCALE – GIE	Administrateur
ECUFONCIER – SCA	Associé Commanditaire
ÉCUREUIL CRÉDIT – GIE	Administrateur
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT – SA	Administrateur
ELECTRE	Président
FAG – FRANCE ACTIVE GARANTIE – SA	Administrateur
FLORE	Président
GCE COVERED BONDS – SA	Administrateur
GCE MOBILIZ – SA	Administrateur
GCE ODE 007 – SA	Administrateur
GCE PARTICIPATIONS – SA	Président
HABITAT EN RÉGION SERVICES – SAS	Administrateur
INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE – SA	Administrateur
INGEPAR – SA	Administrateur
IPHIS	Président
IT-CE – SAS	Membre du Conseil de surveillance
IXION	Président
LAMIA	Président
LBPAM OBLI REVENUS SICAV – SA	Administrateur
LE LIVRET BOURSE INVESTISSEMENT SICAV	Administrateur
LE LIVRET PORTEFEUILLE SICAV	Administrateur
LES ÉDITIONS DE L'ÉPARGNE – SA	Administrateur
LINOS	Président
LOTUS 1 – SA	Président
MAISON FRANCE CONFORT (MFC) – SA	Administrateur
MEDEE	Président
MENELIK – SAS	Président
MENES – SNC	Gérant
MIHOS – SASU	Président
MUGE 2 – SA	Président
MUGE 3 – SA	Président
NATIXIS – SA	Administrateur

Société	Mandats et fonctions
NATIXIS ALTAIR IT SHARED SERVICES – SA	Administrateur
NATIXIS ASSURANCES – SA	Administrateur
NATIXIS CONSUMER FINANCE – SA	Administrateur
NATIXIS EURO AGGRAGATE SICAV – SA	Administrateur
NATIXIS FINANCEMENT – SA	Administrateur
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT – SA	Administrateur
NATIXIS IMPACT NORD SUD DÉVELOPPEMENT SICAV	Administrateur
NATIXIS INTERÉPARGNE – SA	Administrateur
NATIXIS LEASE – SA	Administrateur
NATIXIS PAIEMENTS SOLUTION – SA	Administrateur
NEFER – SASU	Président
NOTOS	Président
NORSCUT	Administrateur
ORESTE	Président
ORION	Président
OTOS	Président
P.AV IMMOBILIER – SAS	Président
PALES – SAS	Président
PANDA 1 – SASU	Président
PANDA 2 – SASU	Président
PANDA 3 – SASU	Président
PANDA 4 – SASU	Président
PANDA 5 – SASU	Président
PANDA 6 – SASU	Président
PANDA 7 – SASU	Président
PANDA 8 – SASU	Président
PANDA 9 – SASU	Président
PANDA 10 - SASU	Président
PELIAS	Président
PERCY – SAS	Président
PERLE 1 – SA	Président
PERLE 2 – SA	Président
PERLE 3 – SA	Président
PERLE 4 – SA	Président
PETREL 1 – SNC	Gérant
PETREL 2 – SNC	Gérant
PRIAM	Président
RAMSES – SASU	Président
REMUS – SAS	Président
SALITIS – SASU	Président
SATIS – SASU	Président
SEA 1 GIE	Administrateur
SEDAR – SAS	Président
SE MAP (EX M.A BANQUE) – SACS	Membre du Conseil de surveillance
SEPAMAIL.EU – SA	Administrateur
SER2S – SAS	Membre du Conseil de supervision
SETH – SASU	Président
SGFGAS – SA	Administrateur

<b>Société</b>	<b>Mandats et fonctions</b>
SIAMON – SASU	Président
SIFA – SA	Administrateur
SOCRAM BANQUE – SA	Administrateur
STET – SACS	Membre du Conseil de surveillance
SURASSUR – SA	Administrateur
T2S AFRICA – SA (CAMEROUN)	Administrateur
T2S MED – SA (TUNISIE)	Administrateur
T2S OUTRE-MER – SAS	Administrateur
T2S PACIFIQUE GIE	Administrateur
TADORNE AVIATION GIE	Administrateur
TAFARI – SAS	Président
TARAH RAJ	Président
TENES	Président
TREVIGNON GIE	Administrateur
TURBO SA – SA	Administrateur
VESTA	Président
VIGEO – SA	Administrateur
VISA EUROPE LTD – PLC (ROYAUME-UNI)	Administrateur

› **M. Jean-Yves FOREL**

Date de naissance : 17/05/1961

**Membre du Conseil d'administration**

**Directeur général Banque commerciale et assurances et membre du Directoire de BPCE**

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble et titulaire d'une licence en sciences économiques, il débute sa carrière, en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé Directeur de l'exploitation puis, en 1995, Directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de Directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé Directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires et devient membre du Comité de Direction Générale en 2001. En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires dont il est nommé membre du Comité de Direction Générale et Directeur de la filière services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé Directeur du Pôle Services Financiers Spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du Comité de Direction Générale et Directeur du Pôle Services Financiers Spécialisés de Natixis, banque de grande clientèle, épargne et services financiers spécialisés du Groupe BPCE.

Le Conseil de surveillance de BPCE du 21 novembre 2012 l'a nommé Directeur général \*, membre du Directoire de BPCE en charge de la Banque commerciale et de l'assurance, avec effet au 1er décembre 2012. Ce mandat a été renouvelé le 16 novembre 2015.

Société	Mandats et fonctions
BPCE – SACS	Directeur général Banque commerciale et assurances, Membre du Directoire de BPCE
BANQUE PALATINE – SACS	Président du Conseil d'administration
BPCE INTERNATIONAL – SA	Président du Conseil d'administration
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE- SA	Administrateur
CNP ASSURANCES – SA	Administrateur
SOPASSURE – SA	Président du Conseil d'administration, Administrateur
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT – SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NATIXIS ALGÉRIE – SPA (ALGÉRIE)	Président du Conseil d'administration
NATIXIS COFICINE – SA	Administrateur
MEDIA CONSULTING & INVESTMENT – SA	Administrateur
PARTECIS – SA	Administrateur (jusqu'au 10/03/2015)

\* Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de Commerce.

› **M. Daniel KARYOTIS**

Date de naissance : 09/02/1961

**Représentant permanent de BPCE**

**Membre du Conseil d'administration**

**Président du Comité d'audit**

**Membre du Comité des risques**

**Directeur général Finances, Risques et Opérations et membre du Directoire de BPCE**

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, du Centre de perfectionnement à l'analyse financière et titulaire d'un troisième cycle d'analyse financière et économique, il est par ailleurs membre de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF). Après avoir débuté sa carrière à la Société Générale sur les marchés financiers, il a rejoint Standard & Poor's pour s'occuper du secteur banques. Il intègre ensuite la Caisse d'Épargne Champagne-Ardenne (CECA), où il occupe différentes fonctions de direction de 1992 à 1997. Membre du Directoire et Directeur général de la Caisse d'Épargne du Pas-de-Calais de 1998 à 2001, il est nommé Président du Directoire de la CECA en janvier 2002. Au sein du groupe Caisse d'Épargne, il est nommé Administrateur et Vice-président de La Compagnie 1818, Administrateur de la Banque Palatine et de GCE Immobilier. Il est nommé Président du Directoire de la Banque Palatine en février 2007 et Administrateur puis Président du Comité d'audit de la COFACE.

Le Conseil de surveillance de BPCE du 21 novembre 2012 l'a nommé Directeur général \*, membre du Directoire de BPCE en charge des Finances, des Risques et des Opérations, avec effet au 1er décembre 2012. Ce mandat a été renouvelé le 16 novembre 2015.

Société	Mandats et fonctions
BPCE – SACS	Directeur général Finances Risques et Opérations, Membre du Directoire
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur, Président du Comité d'audit et Membre du Comité des risques
CE HOLDING PROMOTION – SAS	Directeur général délégué, Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NATIXIS – SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NEXITY – SA	Administrateur (jusqu'au 27/05/2015)

\* Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de Commerce.

› Mme Anne MERCIER-GALLAY

Date de naissance : 08/10/1961

**Membre du Conseil d'administration (jusqu'au 04/12/2015)**

**Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe et membre du Directoire de BPCE (jusqu'au 16/11/2015)**

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'IAE Paris, titulaire d'un DESS de gestion des entreprises et d'une maîtrise en droit, Anne Mercier-Gallay est entrée en 1987 dans le groupe Crédit Mutuel-CIC où elle a été Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avant de rejoindre en 1999 le groupe HSBC Crédit Commercial de France en tant que Responsable des ressources humaines. En 2001, elle est entrée dans le groupe Caisse d'Épargne comme Directeur de la gestion des dirigeants, avant de rejoindre la SNCF en 2005, en tant que Directeur des cadres et de l'université du groupe. En janvier 2008, Anne Mercier-Gallay devient Directeur des ressources humaines, de la communication et du développement durable, membre du Comité exécutif du groupe Monoprix.

Du 19 septembre 2011 au 16 novembre 2015, Anne Mercier-Gallay est membre du directoire, Directeur général \* en charge des Ressources Humaines groupe et de la Communication interne groupe.

Société	Mandats et fonctions
BPCE - SACS	Directeur général Ressources humaines et communication interne Groupe, Membre du Directoire (jusqu'au 16/11/2015)
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE- SA	Administrateur (jusqu'au 04/12/2015)
CAISSE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE - SA	Administrateur (jusqu'au 04/12/2015)
NATIXIS INTERÉPARGNE - SA	Administrateur, Représentant permanent de BPCE (jusqu'au 04/12/2015)
HH CONSEIL	Présidente (jusqu'au 15/01/2015)

\* Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L.225-66 du Code de Commerce.



### ADMINISTRATEURS ISSUS DES CAISSES D'EPARGNE

#### › Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY

Date de naissance : 17/12/1956

**Membre du Conseil d'administration**

**Membre du Comité d'audit**

**Membre du Comité des risques**

**Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Loire-Centre**

12, rue de la Maison Rouge - CS 10 620 - 45146 Saint-Jean-de-la-Ruelle

Titulaire d'un doctorat en informatique, Nicole Etchegoïnberry a débuté sa carrière dans les systèmes d'information à la Banque Courtois puis à la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique. Après avoir exercé des responsabilités de Direction du développement et des marchés à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Toulouse, elle a intégré en 2001, à la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées pour piloter la migration informatique de l'exploitation bancaire. De 2002 à 2005, elle dirige également la maîtrise d'ouvrage de Siris, l'une des trois communautés informatiques du groupe Caisse d'Epargne. De 2005 à 2008, Nicole Etchegoïnberry a assuré la Direction Générale de Gestitres, ancienne filiale du groupe Caisse d'Epargne spécialisée dans la gestion de comptes titres et la conservation d'instruments financiers. À partir de juillet 2008, elle préside le Directoire du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) GCE Business Services chargé de la maîtrise d'ouvrage informatique du groupe Caisse d'Epargne.

Elle préside le Directoire de la Caisse d'Epargne Loire-Centre depuis le 1er août 2009.

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'EPARGNE LOIRE – CENTRE – SACS	Président du Directoire
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur, Membre du Comité d'audit et Membre du Comité des risques
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE – ASSOCIATION	Représentant permanent de la CELC, Administrateur
IT- CE – GIE	Représentant permanent de la CELC, Membre du Conseil de Surveillance
ALBIANT-IT – SA	Administrateur
ASSOCIATION PARCOURS CONFIANCE LOIRE-CENTRE	Administrateur
FONDATION CAISSES D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ	Représentant permanent de la CELC, Administrateur (jusqu'au 17/11/2015)
ASSOCIATION HABITAT EN RÉGION	Représentant permanent de la CELC, Administrateur
TOURAINÉ LOGEMENT – SA HLM	Administrateur, Vice-président du Conseil d'administration
BPCE IOM – SA	Administrateur
BPCE SERVICES FINANCIERS – GIE	Président du Conseil d'administration
ASSOCIATION LES ELLES DE BPCE	Président du Conseil d'administration
BPCE – IT – GIE	Représentant permanent CELC, Administrateur (depuis le 17/07/2015)
ECUREUIL CRÉDIT – GIE	Représentant permanent de la CELC, Président du Conseil d'administration

› Mme Christine FABRESSE

Date de naissance : 24/05/1964

**Membre du Conseil d'administration**

**Présidente du Directoire de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon**

254, rue Michel Teule - Zac d'Alco - BP 7 330 - 34184 Montpellier Cedex 4

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Montpellier, Christine Fabresse a commencé son parcours professionnel dans la filière commerciale au sein de la banque d'investissement du Crédit Lyonnais avant de poursuivre dans la filière des ressources humaines. Elle accède par la suite à diverses responsabilités dans le groupe Crédit Agricole.

Elle rejoint le groupe Caisse d'Épargne en 2008 en tant que Directrice de l'animation commerciale puis Directrice de la banque de détail (BDD) Caisse d'Épargne. Depuis 2009, elle dirige la banque de détail Caisse d'Épargne. En avril 2011, elle est nommée Directrice du développement Caisse d'Épargne au sein du Pôle Banque Commerciale et Assurance de BPCE.

En juin 2013, elle est nommée Présidente du Directoire de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon.

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON – SACS	Présidente du Directoire
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER – SA	Administrateur, Membre du Comité d'audit et Membre du Comité des risques
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE – ASSOCIATION	Administrateur
GIE IT- CE	Représentant permanent CEP Languedoc Roussillon, Membre du Conseil de surveillance
NEXITY – SA	Administrateur ( <i>jusqu'au 27/05/2015</i> )
GIE – BPCE – IT	Représentant permanent CEPLR, Administrateur ( <i>depuis le 17/07/2015</i> )
AIRDIE	Représentant permanent CEPLR, Administrateur
ELLISPHERE – SA	Administrateur ( <i>depuis le 14/12/2015</i> )

› **M. Francis HENRY**

Date de naissance : 07/08/1946

**Membre du Conseil d'administration**

**Membre du Comité des rémunérations**

**Membre du Comité des nominations**

**Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Champagne-Ardenne**

12-14, rue Carnot- 51722 Reims Cedex

Diplômé d'études supérieures du notariat, diplômé notaire, en exercice de 1975 à 2006 puis notaire honoraire depuis 2006, Francis Henry a intégré le Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de Reims en 1983 et est élu Président en 1985. En 1992, à la suite de la fusion régionale, il est élu Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne de Champagne-Ardenne.

En 2007, il a conduit le processus de fusion avec la Caisse d'Epargne de Lorraine et est devenu le Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne depuis cette date.

<b>Société</b>	<b>Mandats et fonctions</b>
BPCE – SACS	Membre du Conseil de surveillance ( <i>jusqu'au 22/05/2015</i> )
CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE – ARDENNE – SACS	Président du Conseil d'orientation et de surveillance
SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE MARNE – SA	Président du Conseil d'administration
BANQUE BCP LUXEMBOURG (LUXEMBOURG)	Président du Conseil de surveillance
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur, Membre du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE – ASSOCIATION	Administrateur
CE HOLDING PROMOTION – SAS	Administrateur ( <i>jusqu'au 09/09/2015</i> )

### ► Mme Stéphanie PAIX

Date de naissance : 16/03/1965

#### Membre du Conseil d'administration

#### Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

42, boulevard Eugène Déruelle - BP 3276 - 69404 Lyon Cedex 3

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, suivi d'un DESS de fiscalité des entreprises à Dauphine, Stéphanie Paix réalise sa carrière au sein du Groupe BPCE, tout d'abord à la banque fédérale des Banques Populaires en qualité d'Inspecteur et de Chef de mission, puis à la Banque Populaire Rives de Paris en tant que Directeur régional d'une quinzaine d'agences et, par la suite, Responsable de la production et de l'organisation. Après différentes fonctions chez Natixis, elle est devenue Directeur général de Natixis Factor en 2006. En 2008, elle est nommée Directeur général de la Banque Populaire Atlantique.

En décembre 2011, elle prend la présidence du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES (CERA) – SA	Président du Directoire
BPCE – SA	Membre du Conseil de surveillance, Membre du Comité des risques ( <i>depuis le 22/05/2015</i> ), Membre du Comité d'audit ( <i>du 22/05/2015 au 16/12/2015</i> )
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
NATIXIS – SA	Administrateur, Membre du Comité d'audit
RHÔNE ALPES PME GESTION – SA	Président du Conseil de surveillance
SIPAREX ASSOCIÉS – SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE (ASSOCIATION)	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
FONDATION D'ENTREPRISE CERA	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
HABITAT EN RÉGION – ASSOCIATION	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
IT-CE – GIE	Représentant permanent de la CERA, Membre du Conseil de surveillance
FONDATION BELEM	Représentant permanent de la CERA, Administrateur, Trésorier
COMPAGNIE DES ALPES – SA	Représentant permanent de la CERA, Administrateur ( <i>jusqu'au 16/02/2015</i> )
LA BANQUE DU LEMAN – SA (SUISSE)	Président du Conseil d'administration
DANS LA VILLE – SCI	Représentant permanent de la CERA, Gérant
GARIBALDI OFFICE – SCI	Représentant permanent de la CERA, Gérant
LAFAYETTE BUREAUX – SCI	Représentant permanent de la CERA, Gérant
LE CIEL – SCI	Représentant permanent de la CERA, Gérant
LE RELAIS – SCI	Représentant permanent de la CERA, Gérant
BPCE – IT – GIE	Représentant permanent de la CERA, Administrateur ( <i>depuis 16/07/2015</i> )
CE HOLDING PROMOTION – SAS	Administrateur ( <i>depuis le 09/09/2015</i> )
CLUB DU MUSEE SAINT PIERRE – FONDS DE DOTATION	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
ENTREPRENEUR DE LA CITE – FONDATION	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
AGENCE LUCIE – SAS	Président ( <i>jusqu'au 25/11/2015</i> )

› **M. Nicolas PLANTROU**

Date de naissance : 14/12/1949

**Membre du Conseil d'administration**

**Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Normandie**

151, rue d'Uelzen - BP 854 – 76230 Bois Guillaume

Nicolas Plantrou commence sa carrière professionnelle en 1972 à Paris comme auditeur puis Directeur de clientèle chargé des missions juridiques et fiscales chez Price Waterhouse.

En 1981, il est Commissaire aux comptes et Conseil juridique et fiscal, devenu Avocat d'affaires. Il a été Président du Conseil économique et social régional de Haute Normandie et Président de la conférence régionale de santé de Haute Normandie.

Il a exercé et exerce encore divers mandats dans le cadre professionnel et associatif.

Depuis 2009, il est Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne de Normandie.

Société	Mandats et Fonctions
CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE – SACS	Président du Conseil d'orientation et de surveillance, Membre du Comité des rémunérations, du Comité des nominations, du Comité d'audit et du Comité des risques
BPCE – SA	Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit ( <i>depuis le 22/05/2015</i> ), Membre du Comité des risques ( <i>du 22/05/2015 au 16/12/2015</i> )
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
BANQUE PRIVÉE 1818 – SA	Administrateur
SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE ROUEN ELBEUF YVETOT (SOCIÉTÉ COOP.)	Président du Conseil d'administration
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE – ASSOCIATION	Administrateur
CABINET PLANTROU DE LA BRUNIERE ET ASSOCIÉS (EXPIRATION DEPUIS LE 31/10/2015)	Gérant, Avocat
CHU CHARLES NICOLE	Vice-président du Conseil de Surveillance
FONDATION BELEM	Président
FIL SEINE – FONDATION	Administrateur
CE HOLDING PROMOTION	Administrateur ( <i>depuis le 09/09/2015</i> )

ADMINISTRATEURS ISSUS DES BANQUES POPULAIRES

› **M. Pierre DESVERGNES**

Date de naissance : 23/11/1950

**Membre du Conseil d'administration**  
**Président de la CASDEN Banque Populaire**

91, cours des Roches - NOISIEL - 77424 Marne la Vallée Cedex

Après des études supérieures littéraires, il est nommé Attaché au lycée de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) en 1975. Conseiller d'administration scolaire et universitaire en 1982, il est nommé Agent comptable au Lycée Henry-Moissan de Meaux. Chargé de mission auprès de Michel Gelly dès 1990, puis Vice-président auprès de Christian Hébrard, il a été Président puis Président-Directeur général de la CASDEN Banque Populaire depuis 2002.

Il est Vice-président de L'ESPER et a été successivement Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du groupe Banque Populaire de 2004 à 2009 et de Banques Populaires Participations du 31 juillet 2009 au 5 août 2010.

À ce jour, il est Président de la CASDEN Banque Populaire.

Société	Mandats et fonctions
CASDEN BANQUE POPULAIRE – SA	Président du Conseil d'administration ( <i>depuis le 27/05/2015</i> )
BPCE – SACS	Membre du Conseil de surveillance, du Comité des nominations et du Comité des rémunérations
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
ARTS ET VIE – ASSOCIATION	Administrateur
BUREAU DE MANAGEMENT FINANCIER – SA	Administrateur
SAS FINANCE	Représentant permanent CASDEN Banque Populaire, Président
INTER PROMO – SARL	Gérant
PARNASSE FINANCE – SA	Président du Conseil d'administration
PARNASSE MAIF – SA	Administrateur
PARNASSE SERVICES – SA	Représentant permanent CASDEN Banque Populaire, Administrateur
UNION MUTUALISTE RETRAITE	Administrateur

› **M. Bruno DUCHESNE**

Date de naissance : 06/09/1958

**Membre du Conseil d'administration**

**Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**

5, avenue de Bourgogne - BP 63 - 21802 Quetigny Cedex

Diplômé de l'ESSEC et titulaire d'un DEA en sciences de gestion et d'un master de management de l'EM Lyon, Bruno Duchesne est Directeur administratif et financier, puis Directeur général adjoint du GIE informatique des Caisses d'Epargne. Il rejoint ensuite la Caisse d'Epargne de Franche-Comté comme membre du Directoire en charge des activités bancaires et de l'informatique. En 2000, il devient membre du Directoire en charge de l'exploitation bancaire, puis du Pôle Ressources, au sein de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon. En 2007, il est nommé Responsable du Pôle Banque de Détail à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Depuis décembre 2011, il en était Directeur général.

En juillet 2012, il est nommé Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Directeur général
INFORMATIQUE-BANQUES POPULAIRES – SA	Représentant permanent de la Banque Populaire Franche-Comté, Administrateur
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
NATIXIS ASSURANCES – SA	Administrateur
ALBIANT I-T	Administrateur
IM BP – SCI	Gérant
SOCIÉTARIAT BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ – SAS	Représentant permanent de la Banque Populaire Franche-Comté, Président ( <i>jusqu'au 06/04/2015</i> )
PRIAM BANQUES POPULAIRES	Administrateur
GIE BPCE – IT	Représentant permanent de la BPFCE, Administrateur



› **M. Jean-Paul DUMORTIER**

Date de naissance : 20/12/1948

**Membre du Conseil d'administration**

**Membre du Comité des rémunérations**

**Membre du Comité des nominations**

**Président de la Banque Populaire Rives de Paris**

76/78, avenue de France – 75204 Paris Cedex 13

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'ENA, Jean-Paul Dumortier assure différentes fonctions au sein de divers établissements financiers dont la Caisse des Dépôts. Aujourd'hui dirigeant d'entreprise dans le secteur immobilier, il a été également Président de la Fédération des sociétés immobilières et foncières.

En avril 2013, il est élu Président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Rives de Paris.

<b>Société</b>	<b>Mandats et fonctions</b>
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS – SA	Président du Conseil d'administration
COFACE – SA	Administrateur
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur, Membre du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
HABITAT RIVES DE PARIS	Président du Conseil d'administration
SOVAFIM	Administrateur
IMMOCONINVEST	Président du Conseil d'administration
HOLDING WILSON SAS	Président
ABCD INVEST	Directeur général ( <i>jusqu'au 01/06/2015</i> )

### ► M. Dominique GARNIER

Date de naissance : 20/06/1961

**Membre du Conseil d'administration**

**Membre du Comité d'audit**

**Membre du Comité des risques**

**Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique**

10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

À sa sortie de l'ESSCA, Dominique Garnier entre à la Banque Populaire Anjou Vendée en qualité de Rédacteur crédits. Il occupe rapidement différentes fonctions managériales au sein de la filière crédits de cette même Banque Populaire avant d'intégrer, en 1992, l'Inspection générale de la Chambre Syndicale des Banques Populaires. En 1994, il revient dans sa banque d'origine à Angers où il intègre le Comité de Direction. Il y occupe successivement les postes de Directeur commercial Entreprises et Professionnels, Directeur du réseau et Directeur du développement. De 2002 à 2007, il exerce la fonction de Directeur général adjoint en charge de l'exploitation à la Banque Populaire Atlantique. Il devient, en 2008, Directeur adjoint de la stratégie de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Il est nommé Directeur de la coordination banque commerciale lors de la création de BPCE et intègre le Comité exécutif.

En septembre 2010, il est nommé Directeur général de la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Le 8 novembre 2011, il devient Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique issue de la fusion par absorption de la Banque Populaire du Sud-Ouest par la Banque Populaire Centre Atlantique.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE (BPACA) – SA	Directeur général
BP DÉVELOPPEMENT – SA	Représentant permanent de Ouest Croissance SCR, Administrateur (mandat relatif à la Présidence de Ouest Croissance SCR <i>échue le 17/03/2015</i> )
ASSOCIATION DES BP POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES	Représentant permanent de la BPACA, Administrateur
GIE BPCE – IT	Représentant permanent de la BPACA, Administrateur
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MARITIME MUTUEL DU LITTORAL DU SUD-OUEST – SA	Membre de droit (en tant que Directeur général de BPACA)
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER – SA	Administrateur, Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
CRÉDIT COMMERCIAL DU SUD-OUEST – SA	Représentant permanent de BPACA, Vice-président ( <i>échu le 11/03/2015</i> compte tenu de la fusion-absorption du CCSO par BPACA)
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur, Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE – SA	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
NATIXIS COFICINE – SA	Administrateur
NATIXIS FACTOR – SA	Administrateur
OUEST CROISSANCE GESTION – SA	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
OUEST CROISSANCE SCR – SA	Représentant permanent de BPACA, Président ( <i>jusqu'au 17/03/2015</i> ), Administrateur ( <i>depuis le 17/03/2015</i> )
SOCAMA SO – SCM	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
SOCAMI CA – SCM	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
SOCAMI SO – SCM	Représentant permanent de BPACA, Administrateur
IAE DE BORDEAUX (POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)	Administrateur

› Mme Catherine HALBERSTADT

Date de naissance : 09/10/1958

**Membre du Conseil d'administration**

**Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central**

18, boulevard Jean Moulin - 63002 Clermont-Ferrand Cedex

Diplômée d'un DECS et d'un DESCAF de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, Catherine Halberstadt intègre en 1982 la Banque Populaire du Massif Central, pour y exercer successivement les responsabilités de Directeur des ressources humaines, Directeur financier, puis Directeur de l'exploitation et, à partir de 2000, de Directeur général adjoint. En 2008, Catherine Halberstadt devient Directeur général de Natixis Factor.

Du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 décembre 2015, Catherine Halberstadt exerce les fonctions de Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Catherine Halberstadt occupe les fonctions de membre du directoire de BPCE en charge des Ressources humaines et de la Communication interne et secrétaire général de BPCE.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL (BPMC) – SA	Directeur général
BPCE – SACS	Membre du Directoire ( <i>depuis le 16/11/2015</i> ), Directeur général des Ressources humaines et de la Communication interne, Secrétaire général ( <i>à compter du 01/01/2016</i> )
NATIXIS – SA	Administrateur, Membre du Comité d'audit et Membre du Comité des risques ( <i>jusqu'au 16/11/2015</i> )
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES – SA	Représentant permanent BPMC, Administrateur
BPI FRANCE FINANCEMENT – SA	Administrateur, Président du comité des nominations et Président du Comité des rémunérations ( <i>depuis le 24/09/2015</i> ), Membre du Comité d'audit et Membre du Comité des risques ( <i>depuis le 24/09/2015</i> ), Président du Comité d'audit et Président du Comité des risques ( <i>jusqu'au 24/09/2015</i> ).
SOCIÉTARIAT BPMC – SAS	Représentant permanent de la Banque Populaire Massif Central, Président
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE	Représentant permanent de la Banque Populaire Massif Central, Administrateur
COMITÉ DES BANQUES D'Auvergne	Représentant permanent de la Banque Populaire Massif Central, Membre

### ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

#### › M. Gérard BARBOT

Date de naissance : 15/05/1946

**Membre du Conseil d'administration**  
**Président du Comité des rémunérations**  
**Président du Comité des nominations**

Autodidacte, Inspecteur Général des Finances, M. Gérard Barbot est également Président du Conseil de surveillance de Vauban Mobilisations Garanties, filiale à 100 % du Crédit Foncier.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur, Président du Comité de rémunération et de sélection, Président du Comité des nominations
GEOPOST – SA	Administrateur, Président du Comité d'audit
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES (VMG) – SACS	Président du Conseil de surveillance
ODDO ET CIE – SACS	Membre du Conseil de surveillance
ISALPHA – SICAV	Administrateur
ISKANDER – SAS	Dirigeant (AMF)

#### › Mme Meka BRUNEL

Date de naissance : 09/05/1956

**Membre du Conseil d'administration**  
**Membre du Comité des rémunérations**  
**Membre du Comité des nominations**  
**Directeur général Europe – Ivanhoé Cambridge Europe**  
 30, avenue Georges V - 75008 Paris

Diplômée de l'ESTP, également titulaire d'un MBA HEC, Meka Brunel a rejoint le groupe Ivanhoé Cambridge Europe en 2011. Elle occupait le poste de Directeur général Europe de SITQ avant d'être nommée Vice-présidente exécutive Europe d'Ivanhoé Cambridge Europe.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur, Membre du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
EUROPE IVANHOE CAMBRIDGE – SASU	Vice-présidente Executive
FRANCE GBC	Président
FSIF – SYNDICAT PROFESSIONNEL	Administrateur
EPRA – SA	Administrateur
GECINA – SA	Administrateur

### › Mme Nathalie CHARLES

Date de naissance : 01/02/1966

**Membre du Conseil d'administration**  
**Membre du Comité des rémunérations**  
**Membre du Comité des nominations**

**Directeur de l'Asset management et transaction AXA Real Estate**

100, Esplanade du Général de Gaulle - Cœur Défense - 92932 Paris La Défense Cedex

Diplômée de l'École polytechnique, Nathalie Charles a intégré la Compagnie Bancaire, en 1987, pour y occuper plusieurs postes à responsabilité. Elle a été chargée d'affaires au Crédit National entre 1992 et 1995. Elle avait rejoint le groupe Unibail-Rodamco en 1996, où elle avait occupé différents postes dont celui de Directeur général adjoint du Pôle Bureaux. En janvier 2008, elle occupe le poste de Directeur immobilier du groupe EDF.

En juillet 2013, Axa Real Estate Investment Managers nomme Nathalie Charles au poste de Directeur Asset Management & Transactions, Europe du Sud.

Société	Mandats et fonctions
AXA IM REAL ESTATE	Directeur Asset Management & Transactions, Europe du Sud, Directeur Pan-Européen du Développement
AXA REIM FRANCE	Directeur général délégué
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur, Membre du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
CONSEIL IMMOBILIER DE L'ÉTAT (CIE)	Membre (jusqu'au 05/01/2015)
SEFRI CIME ACTIVITÉS ET SERVICES	Représentant permanent de AXA REIM France, Membre du Conseil de surveillance

### › Mme Anne-Claude PONT

Date de naissance : 15/05/1960

**Membre du Conseil d'administration**  
**Membre du Comité d'audit**  
**Président du Comité des risques**

Diplômée de l'ESCP, Anne-Claude PONT a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais aux États-Unis. De retour en France, elle a rejoint la Compagnie Bancaire (Groupe Paribas) où elle devient Responsable de la Trésorerie internationale. Elle poursuit sa carrière dans le groupe allemand HVB dont elle devient Directeur général en France, Responsable des Marchés, des Ressources Humaines et des Systèmes d'information. Enfin, de 2007 à 2013, elle développe chez RBS les activités FI (Financial Institutions) en France, Belgique et Luxembourg, en tant que *Managing Director*, membre du Comité exécutif.

Anne-Claude PONT est Administrateur Certifié France (Science-Po – IFA – 2015).

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur (depuis le 17/02/2015), Président du Comité des risques, Membre du Comité d'audit
INSTITUT FRANCAIS DES ADMINISTRATEURS (IFA)	Membre
FEMMES BUSINESS ANGELS	Administrateur
TOTEM MOBI – SAS	Membre du Comité stratégique et d'éthique (depuis septembre 2015)
ABC MICROFINANCE – SAS	Membre du Comité stratégique et d'éthique (depuis octobre 2015)

CENSEURS

› **M. Jean-Marc CARCÈLÈS**

Date de naissance : 16/08/1954

**Censeur**

**Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire**

2, place Graslin- 44911 Nantes Cedex 9

Titulaire d'une maîtrise Sciences et Techniques financières et bancaires, d'une maîtrise Sciences Gestion des entreprises et d'un diplôme de troisième cycle de l'Institut d'administration des entreprises, Jean-Marc Carcèlès a notamment été Directeur général adjoint et membre du Directoire en charge du développement de la Caisse d'Épargne de Toulon, puis Directeur du développement commercial et membre du Directoire chargé du développement de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur. Il a ensuite été Censeur auprès du Centre national des Caisses d'Épargne et a assumé successivement les fonctions d'Administrateur délégué et de Président du Directoire au sein de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon.

Depuis 2013, il est Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire.

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE (CEBPL) – SACS	Président du Directoire
BANQUE PRIVÉE 1818 – SA	Administrateur
BATIROC BRETAGNE – PAYS DE LOIRE – SACS	Président du Conseil de surveillance
BPCE ACHATS – GIE	Administrateur
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Censeur
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT – SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE – ASSOCIATION	Administrateur, Vice-président Trésorier, Membre du bureau
FONDATION BELEM – ASSOCIATION	Représentant permanent de la CEBPL, Membre du Conseil d'administration ( <i>jusqu'au 28/10/2015</i> )
HABITAT EN RÉGION – ASSOCIATION	Président
IT- CE – GIE	Représentant permanent de la CEBPL, Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit
NATIXIS INTERÉPARGNE – SA	Administrateur
SODERO GESTION – SACS	Président du Conseil de surveillance
SODERO PARTICIPATIONS – SA	Président du Conseil d'administration

› **M. Emmanuel POULIQUEN**

Date de naissance : 05/10/1948

**Censeur**

**Président de la Banque Populaire Atlantique**

1, rue Françoise Sagan - Saint-Herblain - 44919 Nantes Cedex 9

Emmanuel Pouliquen, Docteur en Médecine, Chef de Clinique à la Faculté de Médecine de Paris, Spécialiste en Chirurgie Générale et Thoracique, Emmanuel Pouliquen a exercé à la Clinique du Ter de Ploemeur où il a occupé les fonctions de Président du Directoire de cette clinique. Il est Administrateur de la Banque depuis 1994 et était Vice-président du Conseil et Président du Comité d'audit et des comptes jusqu'au 25 avril 2012. Il est également représentant de la Banque Populaire Atlantique au Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique depuis 2005.

En avril 2012, il est nommé Président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Atlantique.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE – SA	Président du Conseil d'administration
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Censeur
CRÉDIT MARITIME ATLANTIQUE BRETAGNE NORMANDIE	Censeur
CRÉDIT MARITIME ATLANTIQUE	Administrateur
FONDATION BANQUE POPULAIRE	Président du Conseil d'administrateur
NATIXIS INTERÉPARGNE – SA	Administrateur

➤ **M. Michel SORBIER**

Date de naissance : 21/06/1942

Censeur (*jusqu'au 05/05/2015*)

Agent général d'assurances durant toute sa carrière, jusqu'en 2007, M. Michel Sorbier a été membre du Conseil de surveillance du Centre National des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (1993-99), Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne du Limousin (1992-03). Il a été Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin (2003-2015) et Président (2009-2015) de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne.

Société	Mandats et fonctions
BPCE – SACS	Censeur ( <i>jusqu'au 05/05/2015</i> )
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN – SACS	Président du Conseil d'orientation et de surveillance, Président du Comité rémunération, Membre du Comité d'audit ( <i>jusqu'au 24/04/2015</i> )
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Censeur ( <i>jusqu'au 05/05/2015</i> )
CE HOLDING PROMOTION – SA	Administrateur ( <i>jusqu'au 31/09/2015</i> )
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE	Président du Conseil d'administration ( <i>jusqu'au 05/05/2015</i> )
SLE LIMOGES VILLE – SA	Président du Conseil d'administration ( <i>jusqu'au 31/01/2015</i> )

■ **CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ORGANES**

Il est rappelé que certains membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier sont ou ont été au cours de l'année 2015, mandataires sociaux de BPCE, actionnaire à 100 % du Crédit Foncier.

Il s'agit de :

- M. François PÉROL, Président du Directoire de BPCE ;
- M. Jean-Yves FOREL, membre du Directoire de BPCE ;
- M. Daniel KARYOTIS, membre du Directoire de BPCE ;
- Mme Anne MERCIER-GALLAY, membre du Directoire de BPCE (*jusqu'au 16/11/2015*) ;
- Mme Catherine HALBERSTADT, membre du Directoire de BPCE (*depuis le 16/11/2015*).

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.



## ➤ RÉMUNÉRATIONS

### ■ RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

#### ➤ Synthèse des rémunérations et des options et actions dues à chaque dirigeant mandataire social

(en €)	2014	2015
<b>Bruno DELETRÉ</b>		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant) <sup>(1)</sup>	837 620	494 513
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>837 620</b>	<b>494 513</b>
<b>Thierry DUFOUR</b>		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant) <sup>(1)</sup>	565 716	399 872
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>565 716</b>	<b>399 872</b>
<b>Benoît CATEL</b> <sup>(2)</sup>		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant) <sup>(1)</sup>	-	197 244
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>197 244</b>

(1) Montant 2015 hors rémunération variable (non disponible).

(2) A compter du 13 avril 2015.

## ► Tableau récapitulatif des rémunérations des mandataires sociaux

**Montants dus 2014** : ensemble des rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'année 2014, *au prorata temporis*, quelle que soit la date de versement.

**Montants versés 2014** : intégralité des sommes effectivement versées et perçues en 2014 au titre des fonctions au cours de l'année 2014 et, éventuellement, au cours des exercices précédents en cas de versement fractionné.

**Montants dus 2015** : ensemble des rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'année 2015, *au prorata temporis*, quelle que soit la date de versement.

**Montants versés 2015** : intégralité des sommes effectivement versées et perçues en 2015 au titre des fonctions au cours de l'année 2015 et, éventuellement, au cours des exercices précédents en cas de versement fractionné.

(en €)	2014		2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Bruno DELETRÉ</b>				
Mandat social	464 720	464 720	462 920	462 920
Rémunération variable	345 920	174 209 <sup>(1)</sup>	n/d	264 611 <sup>(2)</sup>
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Retraite surcomplémentaire	21 460	21 460	24 513	24 513
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	5 520	5 520	7 080	7 080
<b>TOTAL</b>	<b>837 620</b>	<b>665 909</b>	<b>494 513</b>	<b>759 124</b>
<b>Thierry DUFOUR</b>				
Mandat social	354 720	354 720	354 648	354 648
Rémunération variable	165 600	97 649 <sup>(4)</sup>	n/d	126 824 <sup>(5)</sup>
Rémunération au titre de Banco Primus	20 000	20 000	20 000	20 000
Rémunération exceptionnelle	4 719	4 719	3 543	3 543
Retraite surcomplémentaire	15 397	15 397	16 329	16 329
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	5 280	5 280	5 352	5 352
<b>TOTAL</b>	<b>565 716</b>	<b>497 765</b>	<b>399 872</b>	<b>526 696</b>
<b>Benoît CATEL <sup>(3)</sup></b>				
Mandat social	-	-	187 331	187 331
Rémunération variable	-	-	n/d	-
Rémunération au titre de Banco Primus	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Retraite surcomplémentaire	-	-	6 357	6 357
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	3 556	3 556
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>197 244</b>	<b>197 244</b>

(1) Montant versé en 2014 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 141 000 € et pour la fraction différée de 50 % sur 3 ans de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 42 202 € qui après application d'un coefficient d'indexation s'élève à 33 209 €.

(2) Montant de part variable versée en 2015 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2014, soit 172 960 € et pour les fractions différées de 50 % sur 3 ans de la part variable, au titre de l'exercice 2012, soit 42 202 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 41 337 € et au titre de l'exercice 2013, soit 47 000 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 50 314 €.

(3) Montants à compter du 13 avril 2015.

(4) Montant versé en 2014 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 67 500 € et pour les fractions différées de 50 % sur 3 ans de la part variable, au titre de l'exercice 2011 soit 23 021 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 14 132 € et au titre de l'exercice 2012, soit 20 355 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 16 017 €.

(5) Montant de part variable versée en 2015 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2014, soit 82 800 € et pour les fractions différées de 50 % sur 3 ans de la part variable, au titre de l'exercice 2012, soit 20 355 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 19 938 € et au titre de l'exercice 2013, soit 22 500 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 24 086 €.

n/d : non disponible – Montant de la part variable dû au titre de l'exercice 2015 non disponible en date de dépôt du présent Document de référence. Les informations seront publiées dans la prochaine actualisation.

### RÉMUNÉRATION FIXE

Cette rémunération inclut la rémunération de base à laquelle s'ajoute la rémunération liée à l'exercice du mandat social.

### MODALITÉS DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Aux termes de la délibération les ayant nommés, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'une rémunération variable pouvant représenter respectivement 80 % et 50 % de leur rémunération fixe.

Au début de chaque exercice, le Comité de rémunération et de sélection arrête les critères de fixation de cette rémunération variable dans le respect des règles définies par le BPCE. Ces critères de performance sont essentiellement basés sur des indicateurs spécifiques au groupe et au Crédit Foncier. Pour le Directeur général et les deux Directeurs généraux délégués, les indicateurs sont de 25 % au titre de la performance financière, de 25 % au titre de la performance commerciale et de 30 % au titre de la performance opérationnelle. Au titre de l'indicateur Groupe BPCE, cet indicateur est de 20 %.

À l'occasion de la séance arrêtant les comptes annuels, le Conseil d'administration détermine, sur avis du Comité de rémunération et de sélection, le niveau de la part variable attribuée et ce, en fonction de l'atteinte des critères définis.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1. Si le montant dû au titre de l'année N-1 est supérieur à 100 000 €, il est versé au cours de l'année N 50 % de ce montant, le solde étant versé par tiers au cours des années N+1 à N+3.

### JETONS DE PRÉSENCE

Conformément aux normes définies par le Groupe BPCE, les jetons de présence versés par les sociétés du Groupe peuvent être perçus directement par les membres des Conseils d'administration ou de surveillance de ces sociétés.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux représentants BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

### AVANTAGES EN NATURE

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'un avantage en nature automobile (environ 450 € par mois sur 12 mois).

Ils ne bénéficient d'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni d'action gratuite de performance.

### MISE EN ŒUVRE DE LA LOI « TEPA »

La loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 « en faveur du Travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » dite « TEPA » régit désormais les rémunérations, avantages, indemnités dus au titre de la cessation du mandat social des dirigeants (Président et membres du Directoire, Directeur général et Directeur général délégué) des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En particulier, cette loi subordonne l'octroi de ces indemnités à des conditions de performance de leurs bénéficiaires.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 28 juin 2011, sur proposition du Comité de rémunération, a arrêté le dispositif d'indemnisation de Bruno DELETRÉ, Directeur général.

En cas de non-renouvellement du mandat social à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe BPCE et, dès lors, que la société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social ; M. Bruno DELETRÉ percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Bruno DELETRÉ percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable versée par l'entreprise.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 31 juillet 2012, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté le dispositif d'indemnisation de Thierry DUFOUR, Directeur général délégué.

En cas de non-renouvellement de son mandat à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe BPCE et, dès lors, que la société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social ; M. Thierry DUFOUR percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée, la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Thierry DUFOUR percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable attribuée par l'entreprise.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 9 avril 2015, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté le dispositif d'indemnisation de Benoît CATEL, Directeur général délégué.

En cas de non-renouvellement de son mandat à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave qui résulterait d'actes, manquements, agissements ou comportements susceptibles de porter atteinte à l'intérêt de l'entreprise dans laquelle les fonctions sont exercées ou au groupe auxquelles elle appartient et qui entraînerait une sortie définitive du Groupe BPCE et dès lors que la société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social ; M. Benoît CATEL percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée, la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Benoît CATEL percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable attribuée par l'entreprise.

Le dispositif a été complété, pour l'ensemble des dirigeants mandataire social, par la clause suivante prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 juillet 2015 : « en cas de non-renouvellement du mandat à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément non lié à une faute qui entraîne une sortie définitive du Groupe BPCE, l'indemnité ne sera versée qu'en cas de résultat net bénéficiaire de la société sur ses métiers cœurs hors *spread* émetteur et éléments exceptionnels ».

## › Éléments de rémunération des dirigeants

	Contrat de travail		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités et avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Bruno DELETRÉ</b>								
Directeur général Crédit Foncier de France								
Début de mandat 04/07/2011		X	X		X			X
Fin de mandat 04/07/2016								
<b>Thierry DUFOUR</b>								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France								
Début de mandat 23/07/2007		X	X		X			X
Renouvellement le 31/07/2012 (effet rétroactif 23/07/2012)								
Fin de mandat 23/07/2017								
<b>Benoît CATEL</b>								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France								
Début de mandat 13/04/2015		X	X		X			X
Fin de mandat 13/04/2020								

Bruno Deletré bénéficie du dispositif « régime de retraite des dirigeants exécutifs du Groupe BPCE » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, selon les conditions applicables au sein du Groupe BPCE.

### ■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT

Depuis septembre 2006, il n'existe plus de plan d'option en cours et aucun nouveau plan n'a été mis en place.

### ■ RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration sont mentionnées en application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil a été fixé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 à 238 000 €. Le montant versé à chaque membre du Conseil est déterminé, conformément aux normes définies par BPCE, en fonction des présences effectives au Conseil d'administration. Ils représentent une somme de 1 500 € par séance, sous condition de présence effective et dans la limite d'un plafond de 7 500 € par an. Le Président du Conseil perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 10 000 €.

La participation aux Comité d'audit et au Comité de rémunération et de sélection donne lieu à rémunération à hauteur de 1 000 € par séance, sous condition de présence effective et dans la limite d'un plafond de 4 000 € par an. Le Président de chaque comité perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 1 000 €.

Le reliquat éventuel n'est pas réparti. Il n'est pas attribué de rémunération exceptionnelle.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux représentants BPCE sont à verser à BPCE et non à la personne physique.

Le montant total brut des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2015 s'est élevé à 172 000 €, soit :

- › 145 000 € au titre de la participation aux réunions du Conseil d'administration ;
- › 7 500 € au titre de la participation aux réunions du Comité d'audit et des risques ;
- › 9 500 € au titre de la participation aux réunions du Comité d'audit ;
- › 10 000 € au titre de la participation aux réunions du Comité de rémunération et de sélection.

› Jetons de présence bruts Crédit Foncier

	Au titre de 2014	Au titre de 2015
M. François PÉROL	17 500 € *	17 500 € *
M. Gérard BARBOT	12 500 €	10 500 €
Mme Meka BRUNEL	9 000 €	8 500 €
M. Jean-Marc CARCELES	6 000 €	6 000 €
Mme Nathalie CHARLES	9 500 €	6 500 €
M. Jean CLOCHET ( <i>jusqu'au 24 juin 2014</i> )	5 000 €	-
M. Pierre DESVERGNES	7 500 €	7 500 €
M. Bruno DUCHESNE	7 500 €	4 500 €
M. Jean-Paul DUMORTIER	9 500 €	8 000 €
Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	11 500 €	11 500 €
Mme Christine FABRESSE	7 500 €	6 000 €
M. Jean-Yves FOREL	7 500 € *	6 000 € *
M. Jean-Paul FOUCAULT ( <i>jusqu'au 24 juin 2014</i> )	4 500 €	-
M. Dominique GARNIER	11 500 €	11 500 €
Mme Catherine HALBERSTADT	7 500 €	7 500 €
M. Francis HENRY	11 500 €	9 500 €
M. Jean-Hervé LORENZI ( <i>jusqu'au 31 octobre 2014</i> )	8 500 €	-
Mme Anne MERCIER-GALLAY ( <i>jusqu'au 4 décembre 2015</i> )	7 500 € *	6 000 € *
Mme Stéphanie PAIX	7 500 €	7 500 €
M. Nicolas PLANTROU	6 000 €	7 500 €
Mme Anne-Claude PONT ( <i>depuis le 17 février 2015</i> )	-	11 500 €
M. Emmanuel POULIQUEN	7 500 €	4 500 €
M. Michel SORBIER ( <i>jusqu'au 5 mai 2015</i> )	7 500 €	3 000 €
BPCE (représenté par M. Daniel KARYOTIS)	12 500 € *	11 000 € *

\* Jetons de présence versés à BPCE.

Il convient de noter que :

- › la rémunération de M. François PÉROL inclut, outre les jetons de présence, la rémunération due en sa qualité de Président du Conseil ;
- › la rémunération de M. Gérard BARBOT inclut, outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de sa participation au Comité de rémunération et de sélection en tant que Président ;
- › la rémunération de BPCE inclut, outre les jetons de présence, la rémunération due à M. KARYOTIS en qualité de Président du Comité d'audit ;

- › la rémunération de Mmes Meka BRUNEL, Nathalie CHARLES, Nicole ETCHEGOÏNBERRY, Anne-Claude PONT, MM. Jean CLOCHET, Jean-Paul DUMORTIER, Dominique GARNIER, Francis HENRY et Jean-Hervé LORENZI, inclut, outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de leur participation au Comité d'audit ou au Comité de rémunération et de sélection.

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas d'avantages en nature de la part du Crédit Foncier.

Par ailleurs, certains membres du Conseil perçoivent des rémunérations de BPCE (qui détient le contrôle du Crédit Foncier de France) et le cas échéant de sociétés contrôlées par le Crédit Foncier de France.

**➤ Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants Rémunération dues au titre des fonctions BPCE (société contrôlante)**

(en €)	2014		2015	
	Montants dus <sup>(7)</sup>	Montants versés <sup>(8)</sup>	Montants dus <sup>(7)</sup>	Montants versés <sup>(8)</sup>
<b>M. François PÉROL</b>				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	550 000	550 000	550 000	550 000
Rémunération variable annuelle	851 858 <sup>(1)</sup>	720 089 <sup>(2)</sup>	827 457 <sup>(3)</sup>	732 556 <sup>(4)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(5)</sup>	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement <sup>(5)</sup> , autre)	5 292	5 292	5 288	5 288
<b>TOTAL</b>	<b>1 407 150</b>	<b>1 275 381</b>	<b>1 382 744</b>	<b>1 287 844</b>

- (1) Part variable au titre de l'exercice 2014 dont 340 743 € (40 %) versés en 2015 et le solde différé (60 %) sur 3 ans par parts égales de 170 372 €. En 2016, le montant définitivement attribué sera de 189 470 euros (après application d'un coefficient d'indexation).
- (2) Montant versé en 2014 pour la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 356 398 €, pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 102 950 €, pour la fraction différée au titre de l'exercice 2011, soit 84 861 € et pour la fraction différée au titre de l'exercice 2010, soit 175 880 €.
- (3) Part variable au titre de l'exercice 2015 dont 330 983 € (40 %) en 2016 et le solde différé (60 %) sur 3 ans par parts égales de 165 491 €.
- (4) Montant versé en 2015 pour la part variable au titre de l'exercice 2014, soit 340 743 €, pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 190 762 €, pour la fraction différée au titre de l'exercice 2012, soit 110 207 € et pour la fraction différée au titre de l'exercice 2011, soit 90 844 €.
- (5) Renonciation à l'indemnité de logement depuis 2010.
- (6) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2015.
- (7) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.
- (8) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions de l'exercice.

(en €)	2014		2015	
	Montants dus <sup>(6)</sup>	Montants versés <sup>(7)</sup>	Montants dus <sup>(6)</sup>	Montants versés <sup>(7)</sup>
<b>M. Jean-Yves FOREL</b>				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable annuelle	413 022 <sup>(1)</sup>	215 999 <sup>(2)</sup>	401 191 <sup>(3)</sup>	283 586 <sup>(4)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(5)</sup>	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	4 344	4 344	4 349	4 349
<b>TOTAL</b>	<b>917 366</b>	<b>720 343</b>	<b>905 540</b>	<b>787 935</b>

- (1) Part variable au titre de l'exercice 2014 dont 206 511 € (50 %) versés en 2015 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 68 837 €. En 2016, le montant définitivement attribué sera de 76 554 euros (après application d'un coefficient d'indexation).
- (2) Montant versé en 2014 pour la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 215 999 €.
- (3) Part variable au titre de l'exercice 2015 dont 200 596 € (50 %) versés en 2016 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 66 865 €.
- (4) Montant versé en 2015 pour la part variable au titre de l'exercice 2014, soit 206 511 €, pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 77 076 €.
- (5) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2015.
- (6) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.
- (7) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

## LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(en €)	2014		2015	
	Montants dus <sup>(7)</sup>	Montants versés <sup>(8)</sup>	Montants dus <sup>(7)</sup>	Montants versés <sup>(8)</sup>
<b>M. Daniel KARYOTIS (représentant BPCE)</b>				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	500 000 <sup>(1)</sup>	500 000 <sup>(1)</sup>	500 000 <sup>(1)</sup>	500 000 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable annuelle	413 022 <sup>(2)</sup>	215 999 <sup>(3)</sup>	401 191 <sup>(4)</sup>	283 586 <sup>(5)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(6)</sup>	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	5 244	5 244	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>918 266</b>	<b>721 243</b>	<b>901 191</b>	<b>783 586</b>

(1) L'indemnité de logement, de 66 000 € pour 2014 et 2015, est incluse dans la rémunération fixe au titre de son mandat social.

(2) Part variable au titre de l'exercice 2014 dont 206 511 € (50 %) versés en 2015 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 68 837 €. En 2016, le montant définitivement attribué sera de 76 554 euros (après application d'un coefficient d'indexation).

(3) Montant versé en 2014 pour la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 215 999 €.

(4) Part variable au titre de l'exercice 2015 dont 200 596 € (50%) versés en 2016 et le solde différé (50%) sur 3 ans par parts égales de 66 865 €.

(5) Montant versé en 2015 pour la part variable au titre de l'exercice 2014, soit 206 511 €, pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 77 076 €.

(6) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2015.

(7) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(8) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(en €)	2014		2015	
	Montants dus <sup>(7)</sup>	Montants versés <sup>(8)</sup>	Montants dus <sup>(7)</sup>	Montants versés <sup>(8)</sup>
<b>Mme Anne MERCIER-GALLAY</b>				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	500 000	500 000	438 889	438 889
Rémunération variable annuelle	413 022 <sup>(1)</sup>	257 595 <sup>(2)</sup>	351 729 <sup>(3)</sup>	328 115 <sup>(4)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(5)</sup>	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle <sup>(6)</sup>	-	-	1 175 180	1 175 180
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>913 022</b>	<b>757 595</b>	<b>1 965 798</b>	<b>1 942 183</b>

(1) Part variable au titre de l'exercice 2014 dont 206 511 € (50 %) versés en 2015 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 68 837 €. En 2016, le montant définitivement attribué sera de 76 554 euros (après application d'un coefficient d'indexation).

(2) Montant versé en 2014 pour la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 215 999 € et pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 41 596 €.

(3) Part variable au titre de l'exercice 2015, dont 175 875 euros (50 %) versés en 2016 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 58 622 euros.

(4) Montant versé en 2015 pour la part variable au titre de l'exercice 2014, soit 206 511 €, pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 77 076 €, pour la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 44 528 €.

(5) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2015.

(6) Indemnité de cessation forcée de mandat.

(7) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(8) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

**► Tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants du Crédit Foncier**

(en €)	2014		2015	
	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>
<b>ADMINISTRATEURS ISSUS DES CAISSES D'ÉPARGNE</b>				
<b>Mme ETCHEGOÏNBERRY</b>				
Jetons de présence	11 500	10 000	11 500	11 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>11 500</b>	<b>10 000</b>	<b>11 500</b>	<b>11 500</b>
<b>Mme Christine FABRESSE</b>				
Jetons de présence <sup>(3)</sup>	13 250	6 000	10 000	13 250
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>13 250</b>	<b>6 000</b>	<b>10 000</b>	<b>13 250</b>
<b>M. Francis HENRY</b>				
Jetons de présence <sup>(4)</sup>	32 300	40 300	16 517	32 300
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>32 300</b>	<b>40 300</b>	<b>16 517</b>	<b>32 300</b>
<b>Mme Stéphanie PAIX</b>				
Jetons de présence <sup>(4)</sup>	39 500	39 500	30 892	39 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>39 500</b>	<b>39 500</b>	<b>30 892</b>	<b>39 500</b>
<b>M. Nicolas PLANTROU</b>				
Jetons de présence <sup>(4)</sup>	6 000	n.a.	30 892	6 000
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>	<b>N.A.</b>	<b>30 892</b>	<b>6 000</b>

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Montant total des jetons groupe Crédit Foncier.

(4) Montant total des jetons Groupe BPCE.



► **Tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants du Crédit Foncier**

(en €)	2014		2015	
	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>
<b>ADMINISTRATEURS ISSUS DES BANQUES POPULAIRES</b>				
<b>M. Pierre DESVERGNES</b>				
Jetons de présence <sup>(4)</sup>	30 400	39 900	32 800	30 400
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>30 400</b>	<b>39 900</b>	<b>32 800</b>	<b>30 400</b>
<b>M. Bruno DUCHESNE</b>				
Jetons de présence	7 500	1 500	4 500	7 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>7 500</b>	<b>1 500</b>	<b>4 500</b>	<b>7 500</b>
<b>M. Jean-Paul DUMORTIER</b>				
Jetons de présence	9 500	n.a.	8 000	9 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>9 500</b>	<b>N.A.</b>	<b>8 000</b>	<b>9 500</b>
<b>M. Dominique GARNIER</b>				
Jetons de présence <sup>(3)</sup>	14 750	11 500	16 750	14 750
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>14 750</b>	<b>11 500</b>	<b>16 750</b>	<b>14 750</b>
<b>Mme Catherine HALBERSTADT</b>				
Jetons de présence <sup>(4)</sup>	67 000	80 500	34 317	67 000
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>67 000</b>	<b>80 500</b>	<b>34 317</b>	<b>67 000</b>

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Montant total des jetons groupe Crédit Foncier.

(4) Montant total des jetons Groupe BPCE.

► **Tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants du Crédit Foncier**

(en €)	2014		2015	
	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>
<b>ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS</b>				
<b>M. Gérard BARBOT</b>				
Jetons de présence <sup>(3)</sup>	15 500	14 500	14 250	15 500
Autres rémunérations	14 000	14 000	13 250	14 000
<b>TOTAL</b>	<b>29 500</b>	<b>28 500</b>	<b>27 500</b>	<b>29 500</b>
<b>Mme Meka BRUNEL</b>				
Jetons de présence	9 000	8 000	8 500	9 000
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>9 000</b>	<b>8 000</b>	<b>8 500</b>	<b>9 000</b>
<b>Mme Nathalie CHARLES</b>				
Jetons de présence	9 500	10 500	6 500	9 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>9 500</b>	<b>10 500</b>	<b>6 500</b>	<b>9 500</b>
<b>Mme Anne-Claude PONT</b>				
Jetons de présence	n.a.	n.a.	11 500	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>N.A.</b>	<b>N.A.</b>	<b>11 500</b>	<b>N.A.</b>

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Montant total des jetons groupe Crédit Foncier.

■ **RÉMUNÉRATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les montants de rémunération des Commissaires aux comptes sont détaillés dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés page 221 et dans la note 6.7 de l'annexe aux comptes individuels page 264.

## ➤ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE

### ■ CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

#### COMPOSITION DU CONSEIL AU 31 DÉCEMBRE 2015

##### LES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 17 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

- 13 administrateurs nommés sur proposition du Groupe BPCE ;
- 4 administrateurs indépendants.

##### PERSONNES ASSISTANT RÉGULIÈREMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du Code Monétaire et Financier) est doté d'un Commissaire du gouvernement, désigné par le ministre chargé de l'Économie, M. Olivier BUQUEN, Commissaire du gouvernement, assiste à ce titre aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit et du Comité des risques.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité central d'entreprise (cf. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

##### LES MANDATS

###### Fonctions et mandats exercés dans la Société

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonctions dans la Société.

###### DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a été renouvelé dans son intégralité lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2012. À cette occasion, il a été décidé de porter la durée des mandats des administrateurs de 5 à 6 ans, avec un renouvellement par roulement, de sorte qu'un renouvellement régulier des membres du Conseil se fasse par fractions aussi égales que possible. En conséquence, les prochains renouvellements interviendront lors des Assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2015, 2017 et 2019.

###### PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ

Cette information figure dans le tableau mentionnant la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

###### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2015.

### MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil d'administration du 17 février 2015 a coopté Mme Anne-Claude PONT en qualité d'Administrateur.

L'Assemblée générale du 31 mars 2015 a ratifié la cooptation de :

- M. Jean-Paul DUMORTIER, en remplacement de M. Jean CLOCHET, en qualité d'Administrateur ;
- M. Nicolas PLANTROU, en remplacement de M. Jean-Paul FOUCAULT, en qualité d'Administrateur ;
- Mme Anne-Claude PONT, en remplacement de M. Jean-Hervé LORENZI, en qualité d'Administrateur ;
- M. Emmanuel POULIQUEN, en remplacement de M. Jean-Paul DUMORTIER, en qualité de Censeur.

Le Conseil d'administration du 5 mai 2015 a pris acte de la démission de M. Michel SORBIER de son mandat de Censeur et le Conseil d'administration du 15 décembre 2015 a pris acte de la démission de Mme Anne MERCIER-GALLAY de son mandat d'administrateur, en date du 4 décembre 2015.

### SCISSION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 transposant en droit français la CRD IV, le Conseil d'administration du 5 mai 2015 a décidé d'instituer un Comité d'audit et un Comité des risques distincts.

### AUTRES INFORMATIONS

#### Actions de fonction

L'Assemblée générale du 31 mars 2015 a modifié l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France de sorte que les membres du Conseil ne sont plus tenus d'être titulaires de 10 actions.

#### Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

### RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

#### MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. À ce titre, les statuts précisent qu'il se prononce notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

#### LES RÉUNIONS DU CONSEIL

##### Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

##### Nombre des réunions – Thèmes principaux

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois au cours de l'année 2015.

### Suivi trimestriel de l'activité de la Société

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- › arrêté les comptes de l'exercice 2014 (réunion du 17 février 2015) ;
- › examiné les comptes du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (réunion du 5 mai 2015) ;
- › arrêté les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2015 (réunion du 28 juillet 2015) ;
- › examiné les comptes du 3<sup>e</sup> trimestre 2015 (réunion du 3 novembre 2015) ;
- › arrêté le budget 2016 du Crédit Foncier (réunion du 15 décembre 2015).

### Projets stratégiques et financiers

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- › les orientations stratégiques pour la gestion extinctive du portefeuille d'expositions du Secteur Public International (Conseils des 17 février et 5 mai 2015) ;
- › le remboursement des TSS et la souscription concomitante à l'augmentation de capital de la Compagnie de Financement Foncier (Conseils des 5 mai et 28 juillet 2015) ;
- › le remboursement des TSR et l'avance en compte courant d'associé pour la Compagnie de Financement Foncier (Conseil du 28 juillet 2015) ;
- › l'application de la *Vocler rule* au Crédit Foncier, réglementation américaine visant à limiter les investissements spéculatifs des banques et à empêcher les conflits d'intérêts pouvant toucher les banques d'investissement conseillant à la fois leurs clients et investissant parfois leurs fonds propres contre l'intérêt de leurs clients (Conseil du 28 juillet 2015).

### Gouvernance

Le Conseil du 9 avril 2015 a désigné Benoît CATEL Directeur général délégué en charge du Pôle Développement Commercial, à compter du 13 avril 2015.

### Autorisation de conventions réglementées

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour

l'essentiel de conventions conclues avec BPCE ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

### Taux de présence des administrateurs

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 80 %. Le taux de présence s'est établi à 82 % pour le Conseil examinant les comptes annuels.

### Évaluation des performances du Conseil

Le Comité des nominations a élaboré un questionnaire qui a été communiqué à chacun des membres du Conseil le 15 décembre 2015. Les résultats de cette évaluation interne, seront connus en 2016.

### RÈGLES CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL

#### Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008, un règlement intérieur.

#### Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquelles les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

### MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL

#### Comités

La Société est dotée des comités suivants :

- › Comité d'audit (règlement intérieur mis à jour pour la dernière fois par le Conseil d'administration du 28 juillet 2015) ;
- › Comité des risques (règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2015) ;
- › Comité des rémunérations et de sélection (règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007) ;
- › Comité des nominations (règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 17 février 2015).

### › Composition des comités au 31 décembre 2015

Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération et de sélection	Comité des nominations
M. Daniel KARYOTIS, Président	Mme Anne-Claude PONT, Présidente	M. Gérard BARBOT, Président	M. Gérard BARBOT, Président
Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	M. Daniel KARYOTIS	Mme Meka BRUNEL	Mme Meka BRUNEL
M. Dominique GARNIER	Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	Mme Nathalie CHARLES	Mme Nathalie CHARLES
Mme Anne-Claude PONT	M. Dominique GARNIER	M. Jean-Paul DUMORTIER	M. Jean-Paul DUMORTIER
		M. Francis HENRY	M. Francis HENRY

### PRINCIPALES MISSIONS ET POUVOIRS

#### Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour missions essentielles de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit émet un avis sur le choix ou le renouvellement des Commissaires aux comptes du Crédit Foncier et examine leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que les suites données à ces dernières.

#### Comité des risques

Le Comité des risques a pour missions essentielles de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

Le Comité des risques est également chargé d'évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

#### Le Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction Générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

Il formule des propositions et des recommandations au Conseil d'administration sur la nomination, la révocation et le remplacement du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués du Crédit Foncier.

Le Comité est également informé des principes de rémunération de l'entreprise et en particulier des règles spécifiques qui s'appliquent aux rémunérations des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du Crédit Foncier.

#### Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour missions de proposer des candidats à la fonction d'administrateur, d'évaluer la diversité de leurs connaissances, de fixer un objectif pour la représentation hommes/femmes et de définir la qualité d'administrateur indépendant.

### NOMBRE DE SÉANCES DES COMITÉS ET TAUX DE PRÉSENCE

cf. annexe

### RÈGLES PRÉCISANT LES ATTRIBUTIONS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS, RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES COMITÉS

#### Comité d'audit

À l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes (trimestriels, semestriels et annuels) et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du Président du Comité.

#### Comité des risques

À l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité des risques se réunit au moins quatre fois par an : les questions relevant du contrôle interne le sont trimestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes peuvent participer aux réunions sur invitation du Président du Comité.

#### Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection se réunit au moins une fois par an.

#### Comité des nominations

Le Comité des nominations se réunit en tant que de besoin.

### EXPOSÉ DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

#### Comité d'audit et des risques (jusqu'au Conseil d'administration du 5 mai 2015)

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'audit et des risques :

- › a examiné les comptes au 31 décembre 2014 et au 30 mars 2015 ;
- › a examiné les *reporting* sur la gestion des actifs internationaux ;
- › a pris connaissance de la situation des risques de crédit et des risques financiers du Crédit Foncier ;
- › a examiné les rapports établis en application de l'arrêté A-2014-11-03 sur le contrôle interne des établissements de crédit ;
- › a examiné la nouvelle politique de gestion financière ;
- › a examiné l'optimisation des dérivés du groupe Crédit Foncier ;
- › a examiné les travaux de l'Inspection générale.

#### Comité d'audit (à compter du Conseil d'administration du 5 mai 2015)

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'audit :

- › a examiné les comptes au 30 juin 2015 et au 30 septembre 2015 ;
- › a examiné la nouvelle politique de gestion financière ;
- › a examiné la constitution de la Marge Nette d'Intérêt ;
- › a examiné le projet de budget 2016.

#### Comité des risques (à compter du Conseil d'administration du 5 mai 2015)

Au cours de l'exercice 2015, le Comité des risques :

- › a pris connaissance de la situation des risques de crédit et des risques financiers du Crédit Foncier ;
- › a examiné les *reporting* sur la gestion des actifs internationaux ;
- › a examiné les rapports sur la conformité et le contrôle permanent ;
- › a pris connaissance du bilan de la migration Mut SI ;
- › a pris connaissance du *Risk appetite framework*, c'est-à-dire l'examen de l'appétit au risque que la banque accepte de prendre en cohérence avec son modèle d'affaires ;
- › a examiné les travaux de l'Inspection générale réalisés en 2015 et le plan d'audit 2016.

#### Le Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection a été amené à proposer au Conseil d'administration :

- › la détermination de la part variable 2014, de la part variable différée au titre des années précédentes, la rémunération 2015 et l'évolution de la population régulée en 2014 suite à la Directive CRD IV (Comité du 10 février 2015) ;

- l'adaptation pour le Directeur général et les Directeurs généraux délégués du Crédit Foncier, au regard des décisions prises par le Conseil d'administration du 5 mai 2015 concernant la gestion extinctive du portefeuille à l'international, des critères de versement en 2016, de la part variable au titre de l'année 2015 et des différés de parts variables, ainsi que l'adaptation de la clause d'indemnisation en cas d'interruption ou de non renouvellement de mandat. (Comité du 22 juin 2015).

#### Comité des nominations

Le Comité des nominations a été amené à proposer au Conseil d'administration :

- la candidature de Mme Anne-Claude PONT en tant que membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques (Comité du 10 février 2015) ;
- la création d'un questionnaire d'autoévaluation du Conseil (Comité du 10 décembre 2015).

#### JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATIONS

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux administrateurs issus de l'organe central BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique concernée.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation au Comité d'audit et au Comité de rémunération et de sélection sont identiques. La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition. Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2015 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

## ■ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### CONTEXTE ET PRINCIPES DU CONTRÔLE DU GROUPE BPCE

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre a été posé par le Code Monétaire et Financier et les règlements édictés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n° 97-02 du CRBF modifié. Ces principes ont été repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014. Le groupe Crédit Foncier est désormais soumis à la tutelle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre du mécanisme de supervision unique qui s'exerce en liaison avec l'ACPR.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction Générale du Crédit Foncier est Responsable de la définition et de la mise en œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des vérifications nécessaires à la réalisation des finalités suivantes :

- garantir l'atteinte des objectifs de l'établissement et le respect des lois et règlements ainsi que des règles de place ou du Groupe ;
- assurer la maîtrise des risques de toutes natures auxquels l'établissement est exposé.

L'architecture de ces dispositifs de contrôle repose, d'une part, sur des contrôles permanents comprenant deux niveaux et qui sont

réalisés par des unités opérationnelles (CP1) ou par des entités indépendantes de ces dernières (CP2) et, d'autre part, sur des contrôles périodiques assurés par l'Inspection Générale.

Plus précisément, le dispositif de contrôle permanent reprend les normes édictées par BPCE en application de la réglementation. En effet, en tant qu'organe central du Groupe, BPCE a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par BPCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables, informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme fait l'objet d'une vigilance particulière avec des normes et contrôles spécifiques.

Parallèlement, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par l'Inspection du Crédit Foncier, qui est soumise à des exigences propres. Cette fonction de contrôle périodique est régie par la charte d'audit du Groupe BPCE et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de BPCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'Inspection et d'assurer la couverture du périmètre du Groupe dans les meilleures conditions d'efficacité.

## ■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DU CRÉDIT FONCIER

### GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Direction générale assume les responsabilités de la gestion du groupe Crédit Foncier. Elle est Responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes et régulièrement informé de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit et le Comité des risques, lesquels ont pour missions essentielles de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, de superviser le contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

### CONTRÔLE INTERNE

Articulé autour de deux niveaux de contrôle permanent et d'une structure de contrôle périodique, le contrôle interne se décline dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégué, lignes de reporting, séparation des fonctions) développées *infra*.

### LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRÔLE PERMANENT

Les unités de contrôle indépendant sont positionnées au sein des métiers.

Les Directions des risques et de la conformité sont réunies au sein d'un même pôle sous l'autorité d'un Directeur général adjoint. Au sein de ce pôle, une Direction de la coordination des contrôles permanents veille à la cohérence du dispositif général des contrôles permanents (élaboration et validation des plans de contrôle annuels, suivi de la mise à jour des différents socles de contrôles des entités, animation du dispositif général de contrôle permanent et des réunions métiers...).



### Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels dits de « premier niveau » (CP1) sont assurés au sein des unités opérationnelles par les collaborateurs et leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera, à cet égard, que l'évolution rapide des structures et de l'environnement réglementaire, ainsi que les mutations informatiques modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation régulière des directives et modes opératoires. Ce sera particulièrement le cas en 2016, compte tenu de la migration des outils informatiques vers la plateforme Mysis du GIE ITCE intervenue fin 2015.

### Le contrôle permanent réalisé par des unités distinctes des structures opérationnelles

Ces unités, qui interviennent en second niveau (CP2), sont rattachées fonctionnellement au Pôle Risques et Conformité et s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Elles peuvent dépendre des directeurs du Comité exécutif :

- › le Responsable du contrôle permanent des activités commerciales de vente des prêts aux particuliers est rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué en charge du développement commercial. Il dépend également fonctionnellement du Directeur général adjoint en charge du Pôle Risques et Conformité ;
- › les Responsables des contrôles permanents des activités de *middle* et *back office* des crédits aux particuliers sont rattachés au Directeurs exécutifs en charge de ces secteurs ;
- › le Responsable des contrôles permanents de l'activité *Corporate* est rattaché au Directeur exécutif des opérations *Corporate* ;
- › c'est également le cas de la Direction suivi et contrôle de la Compagnie de Financement Foncier et de VMG, chargée de la supervision du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures et prestations).

Les unités de contrôle permanent peuvent encore constituer des structures centrales dédiées :

- › **La Direction des risques** assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels ;
- › **La Direction de la conformité** a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; elle couvre également les activités de déontologie et de lutte contre le blanchiment et la fraude ; cette direction inclut également le **Responsable conformité services d'investissement (RCSI)** ;
- › **La Direction de la coordination du contrôle permanent** est responsable de la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier. Garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, cette direction entretient un lien fonctionnel fort vis-à-vis des équipes de contrôleurs permanents ;
- › **Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)** du groupe Crédit Foncier est rattaché au Directeur général adjoint en charge du Pôle Risques et Conformité. Ses missions sont de deux ordres : définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise. Il assure également la fonction de Responsable du plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) du groupe Crédit Foncier, avec pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après

survenance d'un risque majeur. Ces fonctions vont être redéfinies avec la migration du système informatique du Crédit Foncier vers ITCE, intervenue fin 2015.

Ces différentes entités sont rattachées au Directeur général adjoint en charge du Pôle Risques et Conformité.

**Le Service « Révision comptable »**, rattaché à la Direction de la comptabilité, mais dépourvu de toute activité opérationnelle, exerce un contrôle sur les données comptables et réglementaires produites par le Crédit Foncier et ses filiales.

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré au travers de dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

Pour sa part, le Comité de contrôle interne, qui réunit six fois par an les représentants des fonctions de contrôle, a pour missions principales :

- › de s'assurer de la bonne organisation et de la couverture des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du dispositif de maîtrise des risques) ;
- › de superviser les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, la disponibilité des informations traitées par le Système d'Information et la sécurité de ces systèmes ;
- › de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par les unités de contrôle permanent.

Les conclusions de ses travaux sont périodiquement portées à la connaissance du Comité des risques

### LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Il relève de l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier.

Le corps de contrôle de l'actionnaire peut contribuer à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

### RÔLE DE LA HIÉRARCHIE DANS LE CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ DES COLLABORATEURS

Élément majeur du contrôle permanent opérationnel, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- › à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de *reportings* permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- › à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques ou concrétisée par des visas manuels.

### SYSTÈME DE DÉLÉGATION

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- › d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents ou systèmes de délégations internes) ;
- › d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la Société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction Générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort de comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- › **le Comité national des engagements** : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles ;
- › **le Comité exécutif des risques** : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de *scoring*, délégations, limites) ;
- › **le Comité watch list et le Comité national des affaires sensibles des Particuliers** : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque ;
- › **le Comité d'agrément des produits, activités et services** : autorisations de mise sur le marché de nouveaux types de crédits, autres produits destinés à être commercialisés et prestations de services ;
- › **le Comité de gestion de bilan et le Comité de suivi de la liquidité** : analyses des indicateurs *Asset Liability Management* (ALM), prises des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan ;
- › **le Comité tarifaire** : fixation des conditions financières des crédits ;
- › **le Comité des provisions** : validation des méthodes et niveaux de provisionnement du Crédit Foncier ;
- › **le Comité de pilotage de la gestion extinctive du portefeuille international** : orientations de gestion et décisions concernant les cessions de titres et de créances du portefeuille international d'un montant significatif.

## SURVEILLANCE ET MESURE DES RISQUES

Le Crédit Foncier met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (principalement les risques de contrepartie, de taux et de change, de liquidité et les risques opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Foncier font l'objet d'un suivi particulier. L'Entreprise a défini précisément les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner, de mesurer, de surveiller et de maîtriser ses risques. Ces limites font l'objet d'une actualisation régulière.

La Direction des risques mesure les risques du Crédit Foncier de manière exhaustive en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La surveillance des risques engagés passe par un suivi permanent des éventuels dépassements de limites et de leur régularisation et par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen périodique au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est vérifiée à intervalles réguliers.

Les informations sur les risques, transmises à la Direction Générale à l'occasion des comités, ou *via* des tableaux de bord périodiques, sont communiquées régulièrement au Comité des risques et au Conseil d'administration.

En 2016, le Crédit Foncier déploiera, en lien avec BPCE, un dispositif de définition et de suivi de son appétit au risque dont il a arrêté le cadre au Conseil d'administration de fin 2015.

## LIGNES DE REPORTING

L'information de la Direction Générale nécessaire au pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par le Pôle Finances ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de *reporting* propres à leur activité.

## PRINCIPE DE SÉPARATION DES FONCTIONS

- › L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés ;
- › L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
  - › surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
  - › contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,
  - › conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
  - › contrôle permanent par des entités de contrôle indépendantes des unités opérationnelles,
  - › contrôle périodique par l'Inspection générale.

## SYSTÈME ET PROCÉDURES COMPTABLES

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

## LES TRAVAUX DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

### L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des risques et des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de l'Inspection générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur général et au Comité des risques.

Fin 2015, la direction comptait un effectif de 21 collaborateurs. Tous ont une formation supérieure et conjuguent des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par l'Inspection du Crédit Foncier, en liaison avec la Direction Générale et en concertation avec l'Inspection générale de BPCE ; il est approuvé par la Direction Générale du Crédit Foncier et soumis au Comité des risques. Il couvre le périmètre d'intervention de l'Inspection, selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de quatre ans maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur général ou du Comité des risques.

Les missions réalisées donnent lieu à un *reporting* à la Direction Générale du Crédit Foncier, au Comité des risques et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées. Une information est également délivrée en Comité exécutif, ce qui permet une ultime revue des recommandations avant mise en œuvre. La synthèse du suivi des recommandations est communiquée aux précédentes instances, ainsi qu'au Comité exécutif où sont passées en revue les recommandations qui posent des difficultés particulières de mise en œuvre.



#### Missions d'inspection réalisées en 2015

Au total, l'Inspection générale du Crédit Foncier a réalisé son plan d'intervention sur 2015 et a ponctuellement utilisé une partie de ses ressources en appui aux services opérationnels (vague de remboursements anticipés, migration MUT-SI).

Les missions conduites figuraient au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 5 décembre 2014 et portant sur les différents secteurs du groupe Crédit Foncier : crédits aux particuliers, *Corporate*, activités supports, filiales et prestations externalisées.

#### Suivi des recommandations

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est effectué à partir des déclarations du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et, le cas échéant, un plan d'actions assorti d'un nouveau délai.

Les réponses sont saisies par les unités auditées sur la base informatique intranet du Groupe mise à leur disposition. Ces réponses doivent s'appuyer sur une justification documentée assurée par l'unité auditée et regroupant les éléments probants. Une validation systématique de la mise en œuvre effective des recommandations est réalisée par l'Inspection à travers des vérifications sur pièces lors du passage à 100 % du taux de mise en œuvre des recommandations.

Un dispositif statistique détaillé est élaboré chaque trimestre afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction Générale, au Comité exécutif et au Comité des risques : il intègre les demandes éventuelles de prorogation ou d'abandon avec leurs motifs. Les recommandations non mises en œuvre dans les délais initiaux font l'objet d'un examen particulier en Comité exécutif.

Le Comité des risques est par ailleurs tenu informé de façon spécifique de la mise en œuvre des recommandations des missions ACPR.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné.

#### PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le fait marquant de l'année 2015 est la migration en novembre 2015, après trois ans de travaux, du Système d'Information (SI) du Crédit Foncier de France sur Mysys, le Système d'Information mutualisé des Caisses d'Epargne.

Le Programme était structuré en Filières métier et en Chantiers SI :

- › Les métiers ont été pleinement impliqués dans ce projet d'envergure ;
- › Une filière transverse, la Conduite du Changement a accompagné les métiers pendant toute la durée du Programme pour mener à bien les travaux qui leur incombaient, autour de cinq axes majeurs :

appropriation, organisation et process, formation, communication, dispositif organisationnel bascule vis-à-vis des métiers ;

- › Les chantiers informatiques ont été les supports de cette transformation.

La comptabilité est évidemment fortement impactée par cette migration, à double titre :

- › D'une part, en tant que « réceptacle » de l'ensemble des actes de gestion ;
- › Et d'autre part, en raison du changement de ses propres outils de tenue et de suivi de comptabilité de comptabilité.

#### RÔLE DE L'ORGANE CENTRAL

La Direction comptable de BPCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle et comptable.

À ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du Groupe, constitué du Plan comptable Groupe et des règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel mis à disposition des établissements. Ce manuel fait l'objet de mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêté des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

L'ensemble de ces normes et procédures est mise en application par la société ITCE, en charge depuis la migration de novembre 2015, du suivi des traitements informatiques, des travaux de paramétrages ainsi que des schémas comptables détaillés.

#### COMITÉ D'AUDIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels) est présentée au Comité d'audit qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

#### ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE DANS LE GROUPE CRÉDIT FONCIER

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité. La Direction de la comptabilité est directement en charge de l'établissement des comptes et déclarations réglementaires de l'ensemble des entités composant le Groupe, à l'exception de Socfim et Banco Primus qui disposent de leur propre service comptable. Par ailleurs, il existe au sein du Crédit Foncier des entités comptables décentralisées exerçant par délégation de la Direction de la comptabilité des activités de tenue et de justification des comptes, pour les opérations financières notamment.

La Direction de la comptabilité du Crédit Foncier est organisée comme suit :

**DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ DU CRÉDIT FONCIER**

Services	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
<b>Reporting et synthèse</b>	<p><b>Comptes sociaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement Foncier, de Vauban Mobilisations Garanties et de Locindus, et élaboration des comptes sociaux</li> <li>› déclarations fiscales</li> </ul> <p><b>Comptes consolidés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› centralisation des liasses de consolidation</li> <li>› élaboration des comptes consolidés</li> <li>› mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel BFC du Groupe BPCE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités</li> <li>› états mensuels de synthèse sur les résultats des deux principaux établissements de crédit du Groupe (Crédit Foncier, Compagnie de Financement Foncier)</li> <li>› bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier</li> <li>› résultats consolidés trimestriels du Groupe</li> <li>› résultats consolidés mensuels en référentiel français</li> </ul>
<b>Déclarations réglementaires et prudentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› déclarations réglementaires sur base sociale (SURFI, etc.)</li> <li>› calculs des ratios spécifiques de la Compagnie de Financement Foncier et du ratio de liquidité de Locindus</li> <li>› déclarations prudentielles sur base consolidée à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et/ ou à la Banque Centrale Européenne (via BPCE, Organe central), en collaboration avec la Direction des risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› reporting à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et à la Banque Centrale Européenne (via BPCE, Organe central)</li> </ul>
<b>Comptabilités opérationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting en collaboration avec la société informatique ITCE et la Direction « études et projets » du Pôle Finance</li> <li>› tenue de la comptabilité des chaînes de prêts et des chaînes périphériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› reportings sur les encours et les flux de prêts</li> </ul>
<b>Comptabilité des filiales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› tenue de la comptabilité des filiales et élaboration des comptes sociaux</li> <li>› déclarations fiscales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités</li> </ul>
<b>Service révision comptable et réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› contrôles permanents en matière de comptabilité, états réglementaires et fiscaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› notes de synthèse des contrôles</li> </ul>

**RÉVISION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE**

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la « Charte de la révision comptable et réglementaire » approuvée par le Directoire de BPCE en date du 10 mai 2010.

Le Service révision comptable et réglementaire est rattaché hiérarchiquement au Directeur de la comptabilité et fonctionnellement au Directeur de la coordination des contrôles permanents, qui est destinataire de l'ensemble des travaux de contrôles réalisés. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des services concourant directement à la production comptable.

Les contrôles réalisés font l'objet d'un programme de travail annuel, proposé par la Révision comptable et réglementaire, soumis à la Direction de la coordination des contrôles permanents et validé par le Comité de contrôle interne.

Ces contrôles comprennent :

- › d'une part des vérifications approfondies à l'occasion des arrêtés trimestriels portant notamment sur la correcte justification des comptes (rapprochements bancaires, concordance entre comptabilité et systèmes de gestion, comptes de passage, etc.) ;

- › d'autre part des contrôles réguliers portant sur les principales déclarations réglementaires et fiscales et points relatifs aux états de synthèse.

Ils donnent lieu à l'établissement de notes de synthèse, diffusées à la Direction de la comptabilité, à la Direction de la coordination des contrôles permanents et aux Commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de consolidation.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par BPCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

**CONTRÔLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

L'information financière communiquée à l'extérieur (restitutions réglementaires à l'intention notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, documents de référence, documents de référence destinés à l'Autorité des Marchés Financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion financière, Comptabilité générale).

ANNEXE

**Conseil d'administration**

Membres élus par l'AG	entre 3 et 18
Nombre effectif au 31/12/2015	17
Nombre de réunions du Conseil	6
Taux de présence moyen	80 %
Date d'expiration des mandats	AG 2016 – 2018-2020
Nombre d'actions à détenir	0
Nombre d'administrateurs femmes	7 (41 %)
Nombre d'administrateurs hommes	10 (59 %)
Nombre d'administrateurs indépendants	4 (24 %)

**Comités**

**Comité d'audit et des risques (jusqu'au 05/05/2015)**

Nombre de membres au 05/05/2015	4
Nombre de réunions	2
Taux de présence moyen	100 %

**Comité d'audit (à partir du 05/05/2015)**

Nombre de membres au 31/12/2015	4
Nombre de réunions	3
Taux de présence moyen	92 %

**Comité des risques (à partir du 05/05/2015)**

Nombre de membres au 31/12/2015	4
Nombre de réunions	3
Taux de présence moyen	92 %

**Comité de rémunération et de sélection**

Nombre de membres au 31/12/2015	5
Nombre de réunions	2
Taux de présence moyen	90 %

**Comité des nominations**

Nombre de membres au 31/12/2015	5
Nombre de réunions	2
Taux de présence moyen	80 %

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de présence l'exercice 2015)
<b>Conseil d'administration</b>					
F. PÉROL	Depuis le 26/04/2010 AGO 2016	Président du Directoire BPCE	Président	100 %	7 500 € * + 10 000 € * (indemnité Président)
		Président du Conseil de surveillance de VMG	Administrateur	83 %	7 500 €
G. BARBOT	Depuis le 23/07/2007 AGO 2018		Comité de rémunération et de sélection (Président)	100 %	2 000 € + 1 000 € (indemnité Président)
			Comité des nominations (Président)	100 %	
M. BRUNEL	Depuis le 10/05/2012 AGO 2020	Vice-présidente exécutive, Europe d'Ivanhoé Cambridge	Administrateur	83 %	7 500 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	50 %	1 000 €
			Comité des nominations (membre)	100 %	
N. CHARLES	Depuis le 10/05/2012 AGO 2016	Directeur de l'asset management et transactions, Europe du sud. Axa Real Estate	Administrateur	50 %	4 500 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	2 000 €
			Comité des nominations (membre)	100 %	
P. DESVERGNES	Depuis le 26/04/2010 AGO 2018	Président-Directeur général Casden Banque Populaire	Administrateur	83 %	7 500 €
B. DUCHESNE	Depuis le 03/05/2013 AGO 2020	Directeur général Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	Administrateur	50 %	4 500 €

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2015)
J.P. DUMORTIER	Depuis le 24/06/2014 AGO 2016	Président du Conseil d'administration Banque Populaire Rives de Paris	Administrateur	67 %	6 000 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	2 000 €
			Comité des nominations (membre)	50 %	
N. ETCHEGOÏNBERRY	Depuis le 15/10/2009 AGO 2020	Président du Directoire, Caisse d'Epargne Loire-Centre	Administrateur	83 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques jusqu'au 05/05/2015 (membre)	100 %	2 000 €
			Comité d'audit à compter du 05/05/2015 (membre)	67 %	2 000 €
			Comité des risques à compter du 05/05/2015 (membre)	67 %	
C. FABRESSE	Depuis le 03/05/2013 AGO 2018	Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	Administrateur	67 %	6 000 €
J.Y. FOREL	Depuis le 11/12/2012 AGO 2016	Directeur général Banque commerciale et Assurances et membre du Directoire de BPCE	Administrateur	67 %	6 000 € *
D. GARNIER	Depuis le 15/10/2009 AGO 2018	Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	Administrateur	100 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques jusqu'au 05/05/2015 (membre)	100 %	2 000 €
			Comité d'audit à compter du 05/05/2015 (membre)	100 %	2 000 €
			Comité des risques à compter du 05/05/2015 (membre)	100 %	
C. HALBERSTADT	Depuis le 10/05/2012 AGO 2020	Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central	Administrateur	100 %	7 500 €
F. HENRY	Depuis le 23/07/2007 AGO 2016	Président COS ** Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne	Administrateur	100 %	7 500 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	2 000 €
			Comité des nominations (membre)	100 %	
A. MERCIER-GALLAY	Jusqu'au 04/12/2015	Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe. Membre du Directoire (jusqu'au 16/11/2015)	Administrateur	67 %	6 000 € (*)
S. PAIX	Depuis le 26/04/2010 AGO 2020	Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Administrateur	100 %	7 500 €
N. PLANTRON	Depuis le 24/06/2014 AGO 2018	Président COS ** Caisse d'Epargne Normandie	Administrateur	83 %	7 500 €
AC. PONT	Depuis le 17/02/15 AGO 2016		Administrateur	100 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques jusqu'au 05/05/2015 (membre)	100 %	1 000 €
			Comité d'audit à compter du 05/05/2015 (membre)	100 %	3 000 €
			Comité des risques à compter du 05/05/2015 (Présidente)	100 %	

## LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2015)
D. KARYOTIS	Depuis le 11/12/2012 AGO 2020	Directeur général Finances, Risques et Opérations et membre du Directoire de BPCE	Administrateur – Représentant BPCE	67 %	6 000 € *
			Comité d'audit et des risques jusqu'au 05/05/2015 (membre)	100 %	2 000 € + 500 € (Indemnité Président)
			Comité d'audit à compter du 05/05/2015 (membre)	100 %	2 000 € * + 500 € * (indemnité Président)
			Comité des risques à compter du 05/05/2015 (membre)	100 %	
<b>Conseil d'administration – Censeurs</b>					
J.M. CARCÉLÈS	Depuis le 10/05/2012 AGO 2018	Président du Directoire, Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	Censeur	67 %	6 000 €
E. POULIQUEN	Depuis le 24/06/2014 AGO 2018	Président du Conseil d'administration Banque Populaire Atlantique	Censeur	50 %	4 500 €
M. SORBIER	Jusqu'au 5 mai 2015	Président COS ** Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	Censeur	100 %	3 000 €
<b>Représentants du Comité central d'entreprise</b>					
J.M. GILANT ou C. BENAS	Depuis le 24/10/2013	Conseil d'administration		83 %	
V. FIX ou C. ARNAUD SAINT MARTIN	Depuis le 24/10/2013	Conseil d'administration		100 %	
<b>Commissaire du Gouvernement</b>					
O. BUQUEN	Depuis le 22/11/2013	Conseil d'administration		100 %	
		Comité d'audit		100 %	
		Comité des risques		100 %	

\* Jetons versés à BPCE.

\*\* COS : Conseil d'orientation et de surveillance.

## ➤ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux actionnaires

### **Crédit Foncier de France**

19, rue des Capucines  
75001 Paris

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier de France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Anik Chaumartin

KPMG Audit  
Département de KPMG SA  
Jean-François Dandé

# BILAN SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

## ■ LETTRE D'ENGAGEMENT

L'après COP21 : TOURNANT MAJEUR

2015, année de la COP21, a vu s'intensifier les dispositifs de lutte contre le réchauffement climatique. Le Crédit Foncier a signé, lors de la COP21, la charte pour le financement de l'efficacité énergétique émise par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et réaffirmé son soutien au développement durable, en tant que spécialiste de l'immobilier en France.

Depuis plusieurs années, le Crédit Foncier intègre au cœur de son activité le développement durable qui véhicule des enjeux sociaux et environnementaux.

S'agissant des enjeux sociaux, le Crédit Foncier est un des leaders du financement de l'accession sociale à la propriété : ces prêts sociaux sont octroyés aux ménages à revenus modestes, sous condition de ressources. En 2015, le Crédit Foncier représentait 36,1 % de part du marché du Prêt à l'Accession Sociale (PAS)<sup>(42)</sup>.

Cette utilité sociale se double d'une responsabilité environnementale : les bâtiments neufs financés par le Crédit Foncier répondent à la réglementation thermique RT 2012, pour le bénéfice de ses clients et de l'environnement. Concernant les rénovations

énergétiques de bâtiments anciens, le Crédit Foncier distribue également des prêts dédiés comme l'éco-PTZ, et était, en 2015, le seul établissement à proposer l'éco-PTZ copropriétés pour la rénovation énergétique de logements collectifs.

En 2015, le Crédit Foncier poursuit sa démarche de déploiement de la Responsabilité Sociétale dans l'Entreprise. Nous sommes fiers d'avoir mis en place différentes actions telles que la certification HQE du siège administratif de Charenton, d'avoir obtenu la médaille de bronze au concours CUBE 2020 et d'avoir été plébiscités par l'Association des Régions de France pour notre transparence financière.

Par son engagement au quotidien, le Crédit Foncier contribue à relever le défi majeur du développement durable.

Charenton-le-Pont, le 25 janvier 2016

Le Directeur général,

Bruno DELETRÉ

## ➤ L'APPROCHE DU CRÉDIT FONCIER EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

### ■ LA POLITIQUE RSE AU CŒUR DU MÉTIER DU CRÉDIT FONCIER : CONSTRUIRE ENSEMBLE

Depuis plus de 160 ans, le Crédit Foncier, filiale à 100 % de BPCE, est spécialisé dans les financements et services immobiliers en France et met son expertise au service d'une action cohérente et pérenne. Il s'inscrit ainsi dans la démarche de financement de l'économie réelle du Groupe BPCE en accompagnant les particuliers dans le financement de leurs projets immobiliers. Le Crédit Foncier est l'un des premiers prêteurs en France aux ménages aux revenus modestes, 70 % des clients financés par le Crédit Foncier en 2015 sont des ménages aux revenus modestes. L'emprunteur-type au Crédit Foncier est âgé de 39 ans, vit en couple et appartient à la catégorie socio-professionnelle des employés ou ouvriers dans 47 % des cas. Il achète une maison dans 57 % des cas<sup>(43)</sup>. Le Crédit Foncier prête essentiellement à taux fixe et sur des durées longues : 22 ans en moyenne.

Le département RSE et Mécénat (2 collaborateurs), au sein de la Direction communication externe et RSE qui est directement rattachée au Directeur général, s'attache à décliner les engagements RSE du Crédit Foncier en s'appuyant sur un réseau interne de 50 contributeurs et référents.

### ■ UN CADRE POUR AGIR : L'ENGAGEMENT DU GROUPE BPCE

Le Crédit Foncier s'inscrit dans la démarche engagée du Groupe BPCE et décline les trois priorités de celui-ci pour la période 2014-2017 :

- le soutien à la croissance verte et responsable ;
- l'inclusion bancaire et financière ;
- la diminution de son empreinte carbone.

La stratégie RSE du Groupe BPCE s'inscrit dans le respect des standards internationaux en la matière. Le Groupe BPCE est ainsi signataire depuis 2007 du Pacte Mondial des Nations Unies (*Global Compact*) et a étendu cette adhésion en 2012 à l'ensemble de ses entités en France comme à l'étranger. En signant ce pacte, les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Les objectifs du *Global Compact* sont compatibles avec ceux de l'ISO 26000 et du *Global Reporting Initiative* (GRI). En 2014, le Groupe BPCE a obtenu le niveau actif. Les démarches du groupe en matière de RSE s'appuient également sur les travaux de l'ONU, de l'OCDE et de l'OIT.

(42) Donnée SGFGAS : part de marché PAS au 16 décembre 2015.

(43) Chiffres pour l'année 2015 arrêtés à fin octobre 2015.



Le département RSE du Crédit Foncier participe aux différentes instances et groupes d'échanges du Groupe BPCE en matière de RSE : responsabilité d'entreprise, croissance verte, énergie...

## ■ LE FONCTIONNEMENT FINANCIER INNOVANT DU CRÉDIT FONCIER

Le Crédit Foncier est une société spécialisée dans les financements et services immobiliers en France. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs qui recherchent une solution à leurs besoins immobiliers : particuliers, mais aussi professionnels, investisseurs et collectivités locales. À tous, le Crédit Foncier apporte ses capacités d'innovation, ainsi que son expérience d'un marché sur lequel il intervient depuis plus de 160 ans. Le Crédit Foncier est organisé autour de cinq grands métiers :

- › le financement immobilier des particuliers ;
- › le financement des investisseurs et des professionnels de l'immobilier ;
- › le financement des équipements publics ;
- › les services immobiliers ;
- › les opérations financières.

Le Crédit Foncier se refinance principalement par l'émission d'obligations sécurisées sur les marchés (via sa filiale la Compagnie de Financement Foncier) mais également par des activités de titrisations ou de cessions de créances.

En ce qui concerne l'exclusion de certains types de financement, en particulier l'armement, la démarche du Crédit Foncier est conforme à la politique du Groupe BPCE. Ne disposant pas du statut d'entreprise d'investissement, le Crédit Foncier n'intervient pas dans le secteur de l'investissement socialement responsable (ISR). Le Crédit Foncier n'exerce aucune activité de *trading* pour compte propre et ne spéculé pas sur les matières premières (agricoles, énergie, etc.). Dans le cadre de ses activités, le Crédit Foncier utilise des produits dérivés simples, destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change liés à son activité et qui font l'objet d'un strict contrôle, conformément à la réglementation en vigueur.

Filiale du Crédit Foncier, Crédit Foncier Immobilier est un acteur majeur des services immobiliers qui offre une gamme complète de prestations, du conseil à la commercialisation, en passant par l'expertise, la gestion et l'audit de biens résidentiels, tertiaires ou commerciaux certifiés par la RICS<sup>(44)</sup>. Crédit Foncier Immobilier – Estimation (anciennement Serexim) est spécialisé dans l'estimation de biens.

Autre filiale du Crédit Foncier, la Socfim (Société Centrale pour le Financement de l'Immobilier) est l'un des leaders du financement de la promotion immobilière en France grâce à son savoir-faire et l'expertise territoriale des banques régionales du Groupe BPCE.

## ■ LA RSE : ENJEU DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE AU CRÉDIT FONCIER

De l'inclusion sociale aux économies d'énergie, le Crédit Foncier inscrit ses produits dans une démarche résolument RSE avec des prêts immobiliers à caractère social ou environnemental.

Le Crédit Foncier distribue les prêts réglementés et aidés de l'État dans le but de favoriser l'accession sociale à la propriété, spécifiquement pour les ménages aux revenus modestes et intermédiaires. Ces prêts réglementés sont soumis à des conditions d'éligibilité : par exemple, les revenus des ménages doivent se situer

en deçà d'un plafond de ressources défini par décret et modulé selon la composition de la famille et la zone d'habitation.

Du point de vue environnemental, l'enjeu pour les établissements financiers est de permettre aux ménages et entreprises de les financer et de les aider à lutter contre les impacts négatifs du changement climatique. Il faut souligner que le secteur du bâtiment en France est soumis à une réglementation particulièrement exigeante dans le Neuf grâce aux réglementations thermiques successives jusqu'à l'ambitieuse RT 2020 qui favorisera les bâtiments à énergie positive. Le Crédit Foncier finance de fait des bâtiments énergétiquement responsables et se positionne ainsi en acteur de ces évolutions réglementaires.

Dans l'Ancien, la question de la rénovation énergétique est essentielle depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle se pose surtout pour les copropriétés. En effet, l'État et les collectivités territoriales ont pour rôle de prévenir les carences de rénovation, génératrices de la dégradation du patrimoine immobilier existant. Le Crédit Foncier est le seul établissement financier à apporter une offre complète pour ce marché<sup>(45)</sup>.

## FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ...

À cette clientèle, le Crédit Foncier propose notamment :

- › **le Prêt à l'accession sociale (PAS)** : ce prêt réglementé est destiné aux primo-accédants, sous conditions de ressources<sup>(46)</sup>. Il permet de financer jusqu'à 100 % d'un achat immobilier dans le Neuf comme dans l'Ancien (hors frais de notaire) avec des mensualités modulables ainsi que les travaux d'amélioration du logement ou d'économie d'énergie d'un coût minimum de 4 000 €. Le PAS peut donner droit, sous condition de ressources, à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) sur toute la durée du prêt. Cette aide vient en déduction du montant de remboursement. Le montant des PAS distribués en 2015 par le Crédit Foncier s'élève à plus de 3,15 Md€. Avec une part de marché de 36 %<sup>(47)</sup>, le Crédit Foncier est le premier distributeur en France de ce prêt ;
- › **le Prêt à taux zéro + (PTZ+)** : réservé aux primo-accédants aux revenus modestes, ce prêt permet de financer sans frais de dossier, une fraction d'un achat immobilier. Les intérêts du prêt sont pris en charge par l'État qui fixe les règles d'éligibilité ; l'achat pouvant être effectué dans le Neuf sous conditions de performance énergétique (BBC 2005 ou RT 2012), dans l'Ancien issu du parc HLM ou sous condition de localisation et de travaux.

Le montant des PTZ distribués en 2015 par le Crédit Foncier s'élève à 318 M€. Avec une part de marché approchant 20 %<sup>(48)</sup>, le Crédit Foncier est l'un des leaders de la distribution de ce prêt en France.

Le Crédit Foncier et Socfim ont été sollicités par Vinci Construction France pour intervenir dans les financements de sa nouvelle offre « PRIMMEA » visant à proposer, sur l'ensemble du territoire français, des programmes de logements neufs à destination des primo-accédants sur la base d'un prix de vente significativement inférieur au marché. L'objectif est de favoriser l'accession sociale à la propriété.

## ... ET LE FINANCEMENT DES SENIORS

- › **Le Prêt viager hypothécaire (PVH)** : le Crédit Foncier propose une solution patrimoniale novatrice pour répondre aux préoccupations des seniors. Cette offre, destinée aux plus de 65 ans, permet aux bénéficiaires d'obtenir des liquidités garanties par une hypothèque sur leur patrimoine immobilier tout en conservant la propriété (contrairement au viager traditionnel) et l'usage du bien. Le montant des PVH distribués en 2015 par le Crédit Foncier s'élève à 33 M€.

(44) RICS : Royal Institution of Chartered Surveyor.

(45) Données SGFGAS au 8 janvier 2016.

(46) <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>

(47) Part de marché FGAS au 16 décembre 2015.

(48) Données FGAS à fin septembre 2015.



### PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En lien avec les engagements de l'État concernant la transition énergétique, le Crédit Foncier développe des offres spécifiques :

- › **l'Éco-prêt à 0 % (éco-PTZ)** : prêt aidé et règlementé, créé en application du Grenelle de l'Environnement. Construit sur le modèle du PTZ, donc sans intérêts, il permet de financer la rénovation énergétique des logements et de réduire leur consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre ;

Accordé sans condition de ressources, il permet de financer trois grandes catégories de travaux :

- › le bouquet de travaux, parmi une liste de travaux liés à l'isolation thermique, au chauffage et à la production d'eau chaude,
- › l'amélioration de la production énergétique globale,
- › l'assainissement non collectif.

- › **le Prêt « Liberté photovoltaïque »** : conçu par le Crédit Foncier, ce prêt à taux fixe permet le financement de l'installation de panneaux photovoltaïques. Le courant produit est revendu en totalité à EDF Obligation d'Achat contre un revenu solaire défini par arrêté. Grâce à un mécanisme de différé d'un an, le remboursement du prêt ne prend effet que lorsque le client reçoit son premier revenu issu de son installation ;

- › **l'approche en coût global** : il s'agit d'une approche, applicable sur différents prêts, développée par le Crédit Foncier et destinée aux particuliers, qui permet de prendre en compte dans le calcul de la capacité d'endettement de l'emprunteur les futures économies d'énergie. Pour ce faire, une comparaison est effectuée entre la consommation énergétique du futur logement, estimée en fonction de sa classification DPE (diagnostic de performance énergétique obligatoirement fourni depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, sur une échelle de A à G) et la consommation énergétique d'un logement classifié F+ qui équivaut à la moyenne du parc ancien. L'économie d'énergie minime, une fois pondérée, l'endettement et le projet des clients écologiquement responsables est ainsi facilité ;

- › **l'offre Delta Green** : Crédit Foncier Immobilier, filiale du groupe Crédit Foncier et le cabinet Lefèvre Pelletier & Associés, se sont associés pour concevoir « Delta Green », une offre de conseil destinée à accompagner les investisseurs et utilisateurs dans la mise en œuvre d'un plan de réduction de l'impact énergétique de leur parc immobilier. Cet outil de mesure permet de construire une stratégie immobilière « verte » qui s'appuie sur une analyse technique exhaustive associant l'analyse environnementale et technique à l'analyse juridique et financière. Le baromètre Delta Green est destiné à mesurer l'avancement des pratiques en matière de réduction de l'impact énergétique et environnemental dans la gestion des portefeuilles immobiliers. Ce baromètre a été remis en place fin 2015, les résultats seront communiqués en 2016.

### › Le Crédit Foncier signe la Charte pour le financement de l'efficacité énergétique par le programme des Nations Unies pour l'environnement

Conscient de l'importance des enjeux liés au changement climatique et soucieux de promouvoir le financement de l'efficacité énergétique, le Crédit Foncier, aux côtés de plus de 100 établissements financiers de 42 pays, a signé la Charte pour le financement de l'efficacité énergétique élaborée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI). Ces engagements ont été présentés le 7 décembre 2015 à la conférence des parties sur le changement climatique (COP21).

Le Crédit Foncier est un acteur majeur du **financement des travaux de copropriétés**. Ainsi, le Crédit Foncier a participé au Colloque sur la Transition Énergétique organisé par BPCE en février 2015 au cours duquel ont été rappelés les principaux types de financements dédiés aux travaux de rénovation énergétique.

- › **L'éco-PTZ Copropriétés** : ce prêt, que le Crédit Foncier est le premier établissement à proposer, est destiné aux copropriétés qui veulent entreprendre de gros travaux d'amélioration de la performance énergétique. Les copropriétés peuvent bénéficier de cet éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) copropriétés sous réserve que les logements concernés soient achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et que les travaux soient réalisés par des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE). L'éco-PTZ copropriétés est un prêt octroyé aux syndicats de copropriétaires ayant décidé d'adhérer à ce prêt collectif. Il est destiné à financer les travaux d'économies d'énergie sur les parties communes et équipements communs ou sur les parties privatives à intérêt collectif.
- › **DUO Copro** : la spécificité de ce prêt est liée au fait qu'il permet l'obtention d'un taux bonifié c'est-à-dire la prise en charge partielle ou totale des intérêts d'emprunt par un partenaire ou une collectivité.
- › **Foncier Copro Avance de Subventions** : certains types de travaux de rénovation énergétique sont éligibles à des aides publiques distribuées par l'ANAH, l'ADEME ou encore les collectivités locales. Le versement de ces aides se fait généralement une fois les travaux achevés. Le Crédit Foncier propose donc de préfinancer ces subventions publiques.
- › **Copro 1/Copro 100** : ces prêts collectifs permettent de financer les travaux de rénovation énergétique pour les copropriétés. L'offre Copro 100 permet, plus spécifiquement, de financer la quote-part de chaque copropriétaire. En effet, ce prêt collectif à la carte, sans limite d'âge, finance un montant personnalisé pour chaque copropriétaire en fonction des travaux de rénovation énergétique votés à l'Assemblée générale de copropriété.

Afin de faciliter les travaux de rénovation énergétique des syndicats de copropriétés, un partenariat a été créé entre le Crédit Foncier et le Groupe ENGIE. L'offre EFFIRENOV a été présentée lors de la COP21 : ENGIE Cofely coordonnera les travaux d'économies d'énergie dont le financement sera assuré par le Crédit Foncier à travers le dispositif de l'éco-PTZ copropriétés.

#### › Socfim, filiale du Crédit Foncier, accompagne les promoteurs pour la construction d'un éco-quartier

Au cours de l'année 2015, Socfim est intervenu dans l'accompagnement de promoteurs œuvrant à la réalisation d'un éco-quartier au sein de la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Batignolles dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Opération d'envergure sur 54 hectares, elle fixe des objectifs ambitieux en matière de développement durable. Elle prévoit notamment la construction échelonnée sur plusieurs années, de plusieurs centaines de milliers de m<sup>2</sup> de logements, bureaux, commerces et équipements publics et culturels.

## UNE IMPLICATION DANS LE TISSU LOCAL

### UN MAILLAGE TERRITORIAL IMPORTANT

Le Crédit Foncier dispose d'un maillage territorial important avec 122 agences en propre, auxquelles s'ajoutent 106 mandataires exclusifs, couvrant l'ensemble du territoire national. Ceci permet d'offrir des emplois dans les villes d'implantation et surtout de faciliter l'accès du plus grand nombre aux services du Crédit Foncier.

Le Crédit Foncier est un acteur du financement des collectivités locales, des structures de l'économie sociale et du logement social. Sur tout le territoire, le Crédit Foncier propose aussi bien aux collectivités locales, qu'aux associations, fondations et bailleurs sociaux de les accompagner dans le financement de leurs projets immobiliers. À ce titre, il finance la construction ou la rénovation d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), de foyers pour étudiants, jeunes travailleurs ou personnes handicapées et d'Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

## › Financement du service public territorial, des partenariats public-privé, du logement social et de l'économie sociale et solidaire par le Crédit Foncier

Indicateurs (en M€)	2015	2014
Total de la production annuelle liée au financement du Secteur Public Territorial	418	1 009
Total de la production annuelle liée au financement des Partenariats Public-Privé	230,5*	293*
Total de la production annuelle liée au financement de l'Immobilier Social	416	330
<i>dont financement de l'économie sociale et solidaire</i>	15,5	42

\* Montant originé.

### ACCOMPAGNER LES POLITIQUES TERRITORIALES DE L'HABITAT

Le Crédit Foncier a mis en place en 2008 une Direction de l'habitat dont l'objectif est d'accompagner les collectivités (régions, départements, intercommunalités, villes, etc.) dans la mise en œuvre de leur politique territoriale de l'habitat, notamment pour financer l'accession sociale à la propriété, la rénovation thermique du parc de logements ou l'adaptation de ce dernier au handicap et au vieillissement de la population.

En effet, les territoires sont aujourd'hui extrêmement sensibilisés à la problématique de la rénovation du parc existant et notamment des copropriétés. Concernant l'accession à la propriété, cette direction du Crédit Foncier dispose de deux offres dédiées :

- › le prêt **Foncier DUO Collectivité Locale** qui permet de proposer un prêt local bonifié souvent à taux zéro au bénéfice des ménages ;
- › le prêt **Foncier PLUS Collectivité Locale** qui permet d'aider les ménages à rembourser leurs mensualités pendant les premières années.

## ENJEUX SOCIAUX

### LA POLITIQUE SOCIALE DU CRÉDIT FONCIER

La Direction des Ressources Humaines (DRH) poursuit le développement de sa politique socialement engagée. S'intégrant à un socle social favorable, plusieurs dispositifs ont été instaurés en 2015 et sont ainsi venus contribuer à cette politique :

- l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes consacre un article important à l'articulation entre vie professionnelle et responsabilités familiales ;
- un nouveau dispositif relatif à la couverture des frais de soins de santé pour les salariés et les retraités du Crédit Foncier ;
- le maintien d'un fort engagement en matière de formation professionnelle.

### LES INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PÉRIMÈTRE CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER ET CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER – ESTIMATION ET SOCFIM

Le Crédit Foncier représente 92 % de l'effectif total du périmètre 2015 Crédit Foncier, Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et SOCFIM.

#### EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS

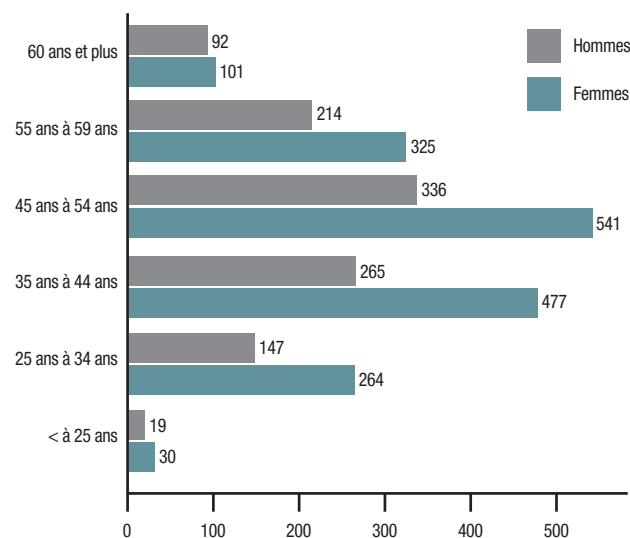
	groupe Crédit Foncier 2015 <sup>(3)</sup>	groupe Crédit Foncier 2014 <sup>(2)</sup>	groupe Crédit Foncier 2013
<b>Effectif total inscrit au 31 décembre <sup>(1)</sup></b>	<b>2 811</b>	<b>2 787</b>	<b>2 835</b>
Hommes	1 073	1 067	1 082
Femmes	1 738	1 720	1 753
<b>Répartition par classification</b>			
Cadres	1 664	1 637	1 753
Non-cadres	1 147	1 150	1 082
<b>Répartition géographique</b>			
Île-de-France	1 813	1 779	1 909
Province	998	1 008	926

(1) CDI et CDD inscrits au 31 décembre 2015 hors stagiaires & alternance en nombre de personnes.

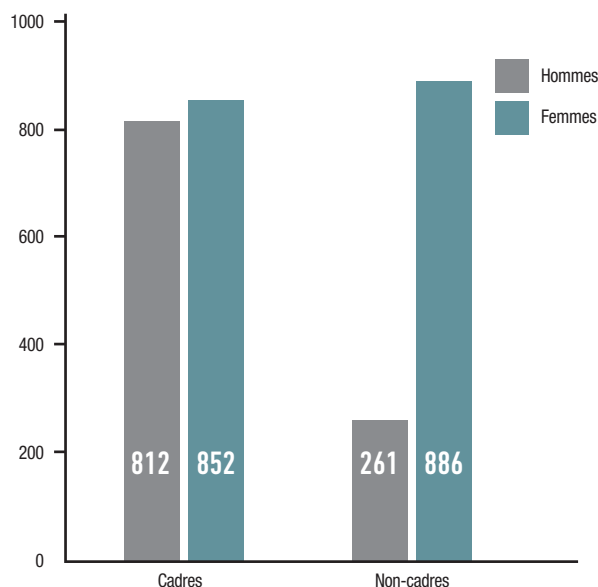
(2) Les chiffres de 2014 incluent dans leur périmètre les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(3) Les chiffres de 2015 incluent dans leur périmètre les filiales Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et SOCFIM.

#### PYRAMIDE DES ÂGES



#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS



## EMPLOI

	groupe Crédit Foncier	groupe Crédit Foncier	groupe Crédit Foncier
	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>	2013
<b>Nombre total d'embauches</b>	<b>706</b>	<b>637</b>	<b>581</b>
En CDI	119	143	42
En CDD	587	494	539
<b>Nombre total de départs (en cours)</b>	<b>756</b>	<b>818</b>	<b>739</b>
En CDI	195	325	217
dont nombre de licenciements	22	24	12
En CDD	561	493	522

(1) Les chiffres de 2014 incluent dans leur périmètre les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(2) Les chiffres de 2015 incluent dans leur périmètre les filiales Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et SOCFIM.

	groupe Crédit Foncier	groupe Crédit Foncier
	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
<b>Nombre de promotions (tous changements de classification)</b>	<b>126</b>	<b>127</b>
Cadres	68	84
Non cadres	58	43

(1) Les chiffres 2014 sont au périmètre Crédit Foncier seul.

(2) Les chiffres 2015 incluent dans leur périmètre les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation, SOCFIM est exclue du périmètre.

## LE DIMENSIONNEMENT DES EFFECTIFS ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

### RECRUTEMENT, GESTION DES CARRIÈRES ET IDENTIFICATION DES TALENTS

En 2015, la mobilité interne a représenté une part importante des recrutements réalisés, offrant donc aux salariés des possibilités d'évolution de carrière. Le suivi de la carrière et de la mobilité interne est géré par des « responsables emploi-carrière » qui reçoivent en entretien environ 800 collaborateurs par an. Les accords d'entreprise prévoient des entretiens spécifiques dans le cadre de retour de congé maternité, de retour de longue absence ainsi que pour les travailleurs handicapés et les seniors. En outre, chaque année, un entretien annuel d'appréciation permet d'échanger directement avec son manager direct.

En complément de l'entretien annuel d'évaluation, les salariés ont la faculté, depuis 2015, de solliciter un entretien dédié à leur projet professionnel et à leur évolution de carrière. Le Crédit Foncier a prévu que ces entretiens se dérouleraient tous les ans et non tous les deux ans comme le prévoit la loi. L'ensemble des collaborateurs de Crédit Foncier Immobilier a bénéficié en 2015 d'un entretien professionnel avec leur manager complété, si tel était leur souhait, par un entretien avec la DRH et, de même pour les collaborateurs de Crédit Foncier Immobilier – Estimation, avec la Direction Générale.

Concernant la politique d'identification des talents, des comités carrière ont lieu tous les deux ans pour passer en revue les collaborateurs à potentiel et prévoir des actions d'accompagnement spécifiques. De plus, en lien avec les Ressources Humaines du Groupe BPCE, une revue initiale des potentiels est organisée tous les dix-huit mois pour prévoir des actions pour les cadres supérieurs et les dirigeants.

### LE DIMENSIONNEMENT DES EFFECTIFS ET LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le dispositif de gestion prévisionnelle des départs à la retraite, ayant fait l'objet d'un accord en 2012, s'est poursuivi en 2015 ; il a suscité un très grand intérêt avec un taux d'adhésion supérieur à 92 %.

Un accord relatif au contrat de génération a été signé en 2013. Il a pour objectifs de faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences. En 2015, les recrutements externes ont permis d'atteindre les objectifs du contrat de génération sur le recrutement des collaborateurs de moins de trente ans. L'entreprise a également mené une campagne volontariste de recrutement d'alternants permettant à plus de 100 jeunes de préparer un diplôme au sein du Crédit Foncier en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

En 2015, pour Crédit Foncier Immobilier, les recrutements externes ont permis d'atteindre les objectifs du contrat de génération concernant les jeunes et les seniors.

### LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATIONS EN 2015

Dans le cadre de son Plan stratégique 2014-2017, les orientations prises en matière de maîtrise des coûts conduisent le groupe Crédit Foncier à s'inscrire dans une logique de modération de sa politique salariale. Le budget annuel d'augmentations individuelles, mobilités comprises, a été reconduit pour l'année 2015 à 1 % de la masse salariale. Une enveloppe de rattrapage relative à l'égalité salariale entre femmes et hommes a également été distribuée.

En complément, la direction a souhaité que les collaborateurs puissent bénéficier de l'amélioration des performances du groupe Crédit Foncier, en percevant un intéressement et une participation en fonction de l'atteinte d'objectifs négociés avec les organisations syndicales représentatives. Dans ce cadre, un accord de participation et un accord d'intéressement ont été signés pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Les salariés peuvent verser tout ou partie de ces sommes dans le plan d'épargne entreprise ou dans le plan d'épargne retraite collectif (pour la participation). L'entreprise complète les versements d'un abondement dans la limite annuelle globale de 1 400 € par bénéficiaire.

De son côté, Crédit Foncier Immobilier veille, comme le Crédit Foncier, à assurer à l'embauche un niveau de salaire identique entre les femmes et les hommes pour un même métier, niveau de responsabilités, formation et expérience professionnelle. Crédit Foncier Immobilier procède également au rattrapage salarial suite à un congé maternité ou d'adoption. Les collaborateurs de Crédit Foncier Immobilier, de Crédit Foncier Immobilier – Estimation et de SOCFIM sont couverts par l'accord d'intéressement et de participation du groupe Crédit Foncier pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Chez Socfim, en 2015, les augmentations individuelles ont représenté 1 % de la masse salariale.

### ÉVOLUTION DE L'INTÉRESSEMENT ET DE LA PARTICIPATION SUR 4 ANS POUR CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER, CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER – ESTIMATION ET SOCFIM\*

en M€	2014	2013	2012	2011
Intéressement	0	0	0,063	0
Participation	17,89	0	0,078	0

\* Les filiales sont intégrées seulement à partir de l'année 2014.

### LES POLITIQUES DE FORMATION

La politique de formation est un axe essentiel de la politique de la DRH du Crédit Foncier. En 2015, l'investissement alloué à la formation reste élevé : il est plus de trois fois supérieur au taux légal.

Les orientations générales de la politique de formation professionnelle sont :

- renforcer la professionnalisation dans l'exercice des activités stratégiques ;
- accompagner les directions dans les changements liés à l'évolution des métiers ;
- accompagner les projets des collaborateurs et sécuriser leur parcours professionnel ;
- donner les moyens aux collaborateurs et managers de s'adapter aux évolutions de l'entreprise.

2015 est la première année de mise en place de la réforme de la formation professionnelle avec le remplacement du droit individuel à

la formation par le compte personnel de formation et la mise en place des entretiens relatifs aux projets professionnels.

À titre d'exemple, parmi les nombreuses formations dispensées au Crédit Foncier en 2015, on retiendra les formations à la lutte anti-blanchiment et les formations d'accompagnement pour les tuteurs ou maîtres d'apprentissage.

#### ➤ Des formations pour réussir la migration des systèmes d'information du Crédit Foncier en 2015

Le projet phare 2015 du Crédit Foncier consistait en la mutualisation des systèmes d'information (MUT-SI) c'est-à-dire la bascule de la gestion informatique interne vers une gestion en externe par IT-CE, entité assurant également les prestations informatiques pour les Caisses d'Épargne. L'ensemble des collaborateurs et des filières étant impacté, ils ont tous suivi une ou plusieurs formations. Une série de 62 modules de formation a été déployée en interne. Cela a représenté l'organisation de 1 314 sessions de formation. De plus, des formations de formateurs techniques ou pédagogiques ont été dispensées aux collaborateurs qui animaient ces sessions.

L'ensemble des formations a été dispensé sous différentes formes : en présentiel mais aussi à distance sous forme de classe virtuelle, visio-conférence, par des plateformes collaboratives ou *e-learning* afin de rationaliser les déplacements et aussi de progresser plus rapidement dans les apprentissages. Pour renforcer leur expertise en matière de formation, le Crédit Foncier et Crédit Foncier Immobilier s'appuient sur l'une de ses filiales, l'ENFI (l'École Nationale du Financement de l'Immobilier), organisme de formation agréé.

L'accès à la formation constitue un objectif prioritaire pour Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation. Comme le Crédit Foncier, Crédit Foncier Immobilier s'engage, à maintenir chaque année la proportion de salariés formés de 55 ans et plus à un niveau au moins équivalent au pourcentage qu'ils représentent dans l'effectif au 31 décembre de l'année précédente. Crédit Foncier Immobilier – Estimation s'engage à maintenir, chaque année, la proportion de salariés formés de 45 ans et plus à hauteur de 20 % des salariés concernés. Par ailleurs, les nouveaux managers bénéficient d'un parcours de formation de prise de fonction managériale.

Chez Socfim, en 2015, l'investissement en formation est plus élevé que les années précédentes en raison du projet d'internalisation des comptes bancaires dans le cadre duquel des formations ont été organisées.

### ➤ Dispositif de formation pour les salariés du Crédit Foncier, de Crédit Foncier Immobilier et de Crédit Foncier Immobilier – Estimation

Indicateurs	groupe Crédit Foncier		
	2015 <sup>(3)</sup>	2014 <sup>(2)</sup>	2013
Nombre d'heures de formation	77 023	71 262	62 676
Nombre de stagiaires formation <sup>(1)</sup>	2 921	2 621	2 649

(1) En nombre de stagiaires formation inscrits.

(2) Les chiffres de 2014 incluent dans leur périmètre les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(3) Les chiffres de 2015 incluent dans leur périmètre les filiales Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et SOCFIM.

## LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

### LA POLITIQUE HANDICAP

La politique handicap du Crédit Foncier consiste à développer l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes avec un handicap, qu'il s'agisse d'emplois directs de salariés en situation de handicap dans l'entreprise ou dans le cadre de prestations confiées au secteur protégé (emplois indirects). En 2015, le Crédit Foncier a participé à trois salons de recrutement réservés aux personnes en situation de handicap dont deux salons virtuels.

La politique porte également sur la sensibilisation de l'ensemble des salariés à cette problématique. La « semaine pour l'emploi des personnes handicapées » est un moment phare de l'année pour sensibiliser à la lutte contre les préjugés et favoriser leur intégration dans l'entreprise. En 2015, la sensibilisation a porté sur le thème des personnes célèbres souffrant d'un handicap et sur la diffusion de témoignages de salariés qui travaillent avec des structures employant majoritairement des personnes handicapées.

L'entreprise agit aussi comme employeur indirect dans la sous-traitance de diverses prestations confiées à des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou à des entreprises adaptées.

La politique handicap de Crédit Foncier Immobilier et de Crédit Foncier Immobilier – Estimation consiste à développer les prestations confiées au secteur protégé (emplois indirects) et la sous-traitance de diverses prestations à des ESAT ou à des entreprises adaptées (emplois directs). L'ensemble des salariés est sensibilisé à cette problématique notamment lors de la semaine nationale où deux conférences ont été organisées.

### ➤ Recours au secteur adapté et protégé au Crédit Foncier

Indicateurs	2015 <sup>(2)</sup>	2014	2013
Nombre de partenaires ESAT	20	18	16
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD) volontairement déclarés <sup>(1)</sup>	102	96	107

(1) Personnes physiques employées l'année considérée hors absentéisme.

(2) En 2015, ce chiffre inclut les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

### POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'ensemble des collaborateurs du Crédit Foncier est sensibilisé à la lutte contre les discriminations. Ainsi, dans le règlement intérieur du Crédit Foncier, remis à l'ensemble des collaborateurs et disponible sur l'intranet, il est précisé qu'aucune personne ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire directe ou indirecte. Par ailleurs, l'accord de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) précise que le recrutement doit se faire dans des règles de non-discrimination. Enfin, un processus de déclaration d'incivilité est en place depuis 2013 et permet de faire remonter auprès du Responsable Qualité de vie au travail tout type d'incivilité et de discrimination.

### LE PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014 est entré en vigueur le nouvel accord triennal 2014-2017 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes autour des thèmes suivants :

- l'égalité à l'embauche ;
- la promotion professionnelle ;
- la rémunération effective ;
- l'articulation entre vie professionnelle et responsabilités familiales.

Pour chacun de ces thèmes, des objectifs et des indicateurs ont été définis et des actions concrètes sont ou seront mises en œuvre.

Cet accord consacre un article important à l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. En complément de très nombreuses dispositions en place concernant cette thématique (congé maternité rallongé, allocation de frais de garde, maintien du salaire pendant le congé paternité, congé pour enfant malade...) l'accord prévoit d'autres actions, à savoir :

- veiller à ce que les mesures de temps partiel choisi ne constituent pas un frein à l'évolution de carrière ;
- prendre en compte les contraintes familiales et trouver des solutions adaptées notamment dans l'organisation et l'aménagement des réunions et des déplacements professionnels ;
- s'assurer du suivi de la Charte de bonne conduite et de savoir-vivre mise en place au Crédit Foncier prévoyant notamment de privilégier des tranches horaires raisonnables pour les réunions.

Par ailleurs, cet accord met en œuvre les mesures d'accompagnement suivantes :

- organisation d'une conférence par an sur le thème de la parentalité ;
- organisation d'échanges entre salariés au retour de congé maternité, congé paternité ou congé parental destinés à favoriser la reprise d'activité ;
- distribution du livret de la parentalité aux salariés concernés.

Crédit Foncier Immobilier respecte les dispositions du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes du Crédit Foncier. Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation procèdent également au rattrapage salarial suite à un congé maternité ou d'adoption.

## LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

### QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

L'accord sur la « mise en œuvre d'un plan d'actions pour la prévention des RPS » signé en 2011, s'est développé en 2015. Une commission se réunit deux fois par an afin de procéder à une étude fine des indicateurs d'absentéisme. Elle étudie les causes d'absences maladies et les situations de mal-être potentiel. Un document analytique établi à l'issue de cette commission est transmis semestriellement aux membres du Comité exécutif. En 2015, des études locales et des actions internes (nécessitant parfois l'appui d'intervenants externes) ont été mises en place à l'issue de ces commissions, en vue de résoudre des situations collectives sensibles.

Depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la cellule de prévention des RPS a contribué à identifier et à prendre en charge plusieurs situations individuelles et collectives liées aux conditions de travail. Plusieurs groupes de travail ont été constitués :

- transversal avec différents représentants issus du Groupe BPCE, créé par le référent RPS du Crédit Foncier et se réunissant bi-annuellement, dont le but est de partager des informations et des outils relatifs à la qualité de vie au travail ;
- avec des collaborateurs du réseau commercial en vue de favoriser la qualité de vie au travail en région ;
- sur la prévention des risques psycho-sociaux ;
- sur la qualité de vie au travail.

La sensibilisation du personnel aux risques psychosociaux s'est poursuivie en 2015 sous forme de conférences. Les collaborateurs ont, *via* une procédure interne, la possibilité de saisir des acteurs identifiés afin de déclarer ou d'alerter sur les incivilités, les inconduites professionnelles et les actes de harcèlement dont ils ont été victimes ou témoins.



Par ailleurs, pour les salariés de Crédit Foncier Immobilier – Estimation, une formation spécifique a été organisée en 2015 sur le thème de la meilleure gestion du stress au contact d'une clientèle difficile.

#### LES DÉPENSES SOCIALES DE L'ENTREPRISE

L'ensemble des salariés du Crédit Foncier relève de la convention collective AFB (Association Française des Banques). Un certain nombre de dispositions conventionnelles de l'Entreprise, notamment prévues dans le socle social de 2008, ont vocation à améliorer les conditions de travail des salariés et à favoriser l'équilibre entre vies professionnelle et personnelle.

**Congés maternité et paternité :** les salariées enceintes peuvent bénéficier d'un aménagement d'horaires. La durée du congé maternité, plus longue que la durée légale, est rémunérée à 100 % pendant trente semaines. Pendant le congé paternité, le salaire intégral est maintenu en complément des indemnités journalières de la sécurité sociale.

**Congés supplémentaires :** les salariés peuvent bénéficier d'un congé avec maintien de salaire en cas de maladie d'un enfant. Les collaborateurs ont également la possibilité de disposer d'un congé exceptionnel d'un mois non rémunéré pour soigner un autre membre de leur famille. Ce congé peut être suivi d'un congé de solidarité familiale (prévu par le Code du Travail). En complément, un congé non rémunéré de six mois peut aussi être accordé.

**Petite enfance :** l'entreprise contribue à la garde des jeunes enfants jusqu'à trois ans avec le versement d'une allocation forfaitaire mensuelle de 160 € bruts. Depuis 2008, la Direction des Ressources Humaines réserve des places en crèches d'entreprises afin de les mettre à la disposition des collaborateurs.

**Bourses d'études :** les salariés du Crédit Foncier peuvent bénéficier de l'attribution, sans condition de ressources, d'une allocation de 1 500 € pour frais d'études supérieures, éventuellement assortie d'une majoration pour frais de pension. Sous condition de ressources, une bourse spéciale peut être octroyée et éventuellement complétée elle aussi d'une majoration pour frais de pension.

**Transport :** chaque salarié en activité bénéficie d'une indemnité mensuelle de transport dans les conditions suivantes : en région Ile-de-France, l'indemnité permet de couvrir 75 % de la carte d'abonnement ; hors région parisienne, cette indemnité est modulée en fonction du lieu de domicile du salarié, de son lieu d'affectation et des moyens de transport en commun existants.

**Ancienneté :** les salariés qui se voient remettre la médaille du travail bénéficient, sous condition d'ancienneté dans l'entreprise, d'une gratification.

Les salariés de Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation, quant à eux, relèvent de la convention collective de l'immobilier. Ils bénéficient de la même disposition concernant le transport que les salariés du Crédit Foncier.

#### LES DÉPENSES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De multiples dispositifs contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés. Ceux exerçant au siège administratif de Charenton disposent, par exemple, d'une conciergerie ainsi que d'une salle de sport. On notera également, la contribution au financement des activités du Comité d'entreprise, couvrant des domaines variés, comme la restauration d'entreprise, au siège administratif, et, sur l'ensemble du territoire, les activités culturelles et de loisirs, l'enfance et la vie associative. Entrent aussi dans ce champ les dépenses consacrées par l'Entreprise à l'amélioration des locaux : à ce titre, la campagne de rénovation progressive de l'ensemble des 122 agences commerciales, nommée NCA (« Nouveau Concept Agence ») se poursuivra jusqu'en 2017.

Le siège du Crédit Foncier étant éloigné des commerces de Charenton, un espace dédié à l'esthétique a été mis en place au siège permettant aux collaborateurs de prendre rendez-vous sur leur temps de pause. Une salle de convivialité a été créée dans les locaux de Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

## LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

## › Temps de travail

Indicateur	2015	2014	2013
Horaire hebdomadaire affiché du travail au Crédit Foncier et à Crédit Foncier Immobilier	37 h 45 min	37 h 45 min	37 h 45 min
Horaire hebdomadaire affiché du travail à Crédit Foncier Immobilier – Estimation	37 h 00 min		

La durée et l'aménagement du temps de travail au Crédit Foncier sont définis par différents accords collectifs actuellement en vigueur.

Un régime dit « d'horaires variables » permet aux salariés qui en relèvent de bénéficier d'un aménagement des heures d'arrivée et de départ à l'intérieur de plages fixe, en accord avec le fonctionnement des services. Tous les postes de travail sont ouverts, avec accord de la hiérarchie, au temps partiel choisi sauf exception tenant à la spécificité de l'emploi. 10 % de l'effectif du Crédit Foncier et de Crédit Foncier Immobilier et sa filiale Crédit Foncier Immobilier – Estimation travaille à temps partiel choisi.

Concernant le télétravail, les salariés qui occupent un emploi éligible à ce mode d'organisation peuvent opter pour le télétravail pendulaire : la durée peut varier entre 1 et 4 jours ; le nombre et la répartition des journées télé-travaillées sont déterminés en accord avec la hiérarchie. Il existe un autre type de télétravail, le télétravail pour raison médicale.

Pour les cadres, le système auto-déclaratif du temps de travail contribue au contrôle du respect du temps de repos minimum et de la charge de travail des salariés.

Enfin, l'aménagement du temps de travail en fin de carrière est possible : au cours des douze mois précédant son départ en retraite, le salarié peut bénéficier, sans baisse de rémunération, d'un temps de travail à 75 % d'un temps plein.

Les salariés de Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation bénéficient d'une politique d'aménagement du temps de travail qui leur est propre avec un régime d'horaires variables, la possibilité de demander un temps partiel et des dispositions d'aménagement du temps de travail en fin de carrière.

## L'ABSENTÉISME ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR LUTTER CONTRE L'ABSENTÉISME

Afin de lutter contre l'absentéisme, le Crédit Foncier a mis en œuvre depuis 2011 un plan d'actions prévoyant des indicateurs de suivi relatifs aux arrêts de travail pour maladie, suite à un accident du travail ou de trajet et les arrêts prévoyance. Tous les trimestres, ces indicateurs sont étudiés au sein d'une Commission RPS (Risques Psycho-Sociaux) composée de la Direction des Ressources Humaines, des partenaires sociaux, du service social, du service médical et du référent RPS.

Par ailleurs, pour faciliter l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, un Code de Bonne Conduite a été distribué à l'ensemble des salariés et précise la nécessité de privilégier des plages horaires acceptables et raisonnables pour les réunions.

Une certaine flexibilité des horaires et la pérennisation du travail pendulaire permettent de lutter contre l'absentéisme. De plus, le repos quotidien des cadres autonomes est fixé à treize heures au lieu de onze dans la loi. En complément, le Crédit Foncier offre un ensemble de mesures d'ordre familial pour les collaborateurs ayant de jeunes enfants.

Au siège du Crédit Foncier, les salariés ont accès gratuitement à un service médical, un espace d'écoute et d'échange, composé de deux infirmières et deux médecins. Chaque année, le service médical organise une campagne, étendue à la filiale Socfim, de vaccination gratuite contre la grippe. Pour des douleurs liées ou accentuées par l'ergonomie des postes de travail, les médecins peuvent décider d'actions spécifiques telles que la mise en place de rehausseurs, de sièges adaptés ou d'écrans réglables.

Crédit Foncier Immobilier a mis en place depuis 2014 et Crédit Foncier Immobilier – Estimation depuis 2015, des indicateurs de suivi relatifs aux arrêts de travail pour maladie et aux absences maternités. Ces indicateurs sont étudiés par la Direction des Ressources Humaines de Crédit Foncier Immobilier tous les trimestres et transmis au Comité de Direction Générale.

Socfim suit également mensuellement les absences maladies qui sont analysées ensuite en Comité de Direction chaque trimestre. Des actions spécifiques peuvent être mises en place si la santé du collaborateur le nécessite comme un aménagement d'horaires par exemple.



**LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES**

➤ **Accident du travail au Crédit Foncier**

Indicateurs	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(2)</sup>	2013 <sup>(3)</sup>
Nombre d'accidents de travail (avec arrêt)	nd	25	25
Nombre d'accidents de trajets (avec arrêt)	nd	7	7
Taux de fréquence	nd	5,61	5,51
Taux de gravité	nd	0,32	0,17
Nombre de maladies professionnelles	0	5	1

(1) Données 2015 non disponibles à date de dépôt.

(2) Les chiffres 2014 incluent Crédit Foncier, Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(3) Les chiffres 2013 sont au périmètre Crédit Foncier.

**LES RELATIONS SOCIALES**

➤ **Relations sociales au Crédit Foncier**

Indicateurs	2015 <sup>(3)</sup>	2014 <sup>(4)</sup>	2013 <sup>(4)</sup>
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	127	132 <sup>(1)</sup>	338
dont nombre de réunions CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)	25	21 <sup>(2)</sup>	61

(1) Diminution du nombre d'instances représentatives du personnel par redécoupage des Comités d'établissement du Crédit Foncier.

(2) Passage de 12 à 5 CHSCT par redécoupage des entités régionales.

(3) En 2015, ce chiffre inclut Crédit Foncier, Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(4) En 2014 et 2013 les chiffres sont au périmètre Crédit Foncier.

En interne le CHSCT s'assure de la mise en place réglementaire des conditions d'hygiène et sécurité au travail.

**BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS EN 2015 HORS SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Le Crédit Foncier dispose d'une politique sociale responsable qui s'appuie, outre sur les textes législatifs, sur des dispositions prévues par la convention collective de la Banque, sur le socle social du Crédit Foncier et sur de nombreux accords spécifiques. La présence dans l'entreprise de quatre organisations syndicales représentatives favorise un dialogue soutenu et constructif.

Parmi les accords marquants en vigueur, il convient de citer :

- **l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des départs en retraite (GPDR) :** signé en 2012, l'objet est de favoriser une visibilité, le plus en amont possible, des départs à la retraite et d'en réaliser une cartographie afin d'assurer la transmission des compétences des collaborateurs ayant opté pour ce dispositif ;
- **l'épargne salariale :** un accord d'intéressement des salariés du groupe Crédit Foncier et un accord de participation aux résultats de l'entreprise ont été signés le 27 juin 2014 (voir supra).

En 2015, un avenant à l'accord d'intéressement des salariés du groupe Crédit Foncier a été signé et précise le mode de calcul de la prime globale d'intéressement ainsi que les indicateurs liés à la contribution des salariés aux performances des entreprises du groupe Crédit Foncier.

**BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS EN 2015 EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Le Crédit Foncier attache une importance particulière à préserver au mieux la santé et la sécurité de ses collaborateurs.

En 2014, cinq accords ont été signés sur les frais de soins de santé et de prévoyance, l'organisation du temps de travail des cadres autonomes et l'avenant sur l'accord pour la prévention des RPS.

En 2015, en raison de modifications législatives et réglementaires, deux avenants ont été signés, relatifs à la couverture de frais de soins de santé pour les salariés et les retraités du Crédit Foncier.

**UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔTS POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)**

Le montant des CICE pour le groupe Crédit Foncier établi sur la masse salariale 2015 s'élève à 1 904 K€.

L'utilisation 2015 du CICE concerne les thèmes : dématérialisation des documents, immobiliers, innovations technologiques et investissements informatiques.

**SENSIBILISATION DES SALARIÉS AUX PROBLÉMATIQUES SOCIALES**

La sensibilisation des salariés aux problématiques sociales passe notamment par la communication interne. En 2015, les thématiques suivantes ont été abordées, notamment via des conférences ouvertes à l'ensemble des salariés : le handicap en entreprise, le mécénat, la mixité, la nutrition, le droit à l'oubli des données digitales, etc.

## ➤ ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### ■ LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CRÉDIT FONCIER

Dans le domaine de l'environnement, le Crédit Foncier organise ses actions autour de :

- la gestion de son empreinte écologique ;
- la sensibilisation des collaborateurs aux problèmes environnementaux ;
- le développement d'offres commerciales spécifiques et incitatives vis-à-vis de la protection de l'environnement.

### ■ DIFFUSER UNE CULTURE ENVIRONNEMENTALE ET SENSIBILISER LES COLLABORATEURS

La diffusion d'une culture environnementale au sein de l'entreprise fait l'objet d'une sensibilisation continue des collaborateurs via les outils de communication interne. Parmi les sujets abordés en 2015 figurent des informations sur la nature de la RSE, le mécénat, les agences de notation extra-financières, la loi de transition énergétique, les vacances écologiques, le bilan carbone, le changement climatique et la COP21. Les collaborateurs de Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation sont, depuis 2014, destinataires de l'ensemble des actions de sensibilisations RSE du Crédit Foncier.

Le thème de la semaine du développement durable 2015 était le changement climatique. Une plaquette présentant huit éco-gestes a été distribuée en version électronique aux salariés. De plus, une exposition photographique sur « l'énergie, quels choix pour demain ? » a été présentée toute la semaine à la cafétéria du siège. Enfin, un quizz permettant de calculer l'empreinte écologique a été diffusé aux salariés afin de calculer la surface nécessaire pour produire les ressources qu'ils consomment et pour absorber les déchets.

Au quotidien, les collaborateurs du site principal du Crédit Foncier bénéficient d'un ensemble de services éco-responsables parmi

lesquels : une machine de tri sélectif à la cafétéria, des distributeurs de boissons (moins énergivores, avec des gobelets en carton et de produits issus du commerce équitable), la livraison de paniers de fruits et légumes bio, le lavage sans eau des véhicules, un parking à vélos et des bornes de recharges gratuites pour véhicules électriques.

#### ➤ Les actions du Crédit Foncier dans le cadre de la COP21

Outre la signature pour le financement de l'efficacité énergétique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Crédit Foncier a décidé d'apporter une contribution en réalisant une étude présentant un panorama des aides et des financements verts dans le secteur de l'immobilier en France en 2015 pour les particuliers et le secteur tertiaire.

### ■ BILAN CARBONE

Afin de réaliser son bilan carbone, le Crédit Foncier s'appuie sur les recherches du Cabinet Carbone 4 et de BPCE qui ont conçu la première méthodologie d'inventaire des gaz à effet de serre propre au secteur bancaire. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14064 et du GHG (Green House Gaz) Protocol. En 2014, l'ADEME, l'ORSE et le Cabinet Carbone 4 se sont inspirés de cette initiative comme modèle pour le secteur bancaire. Le Groupe BPCE est devenu la première banque en France à publier annuellement son bilan carbone et sur les trois scopes (émissions directes : scope 1 et 2 et émissions indirectes : scope 3). Les émissions induites par les produits bancaires sont en revanche exclues du périmètre de l'analyse. Cette méthodologie permet de fournir une cartographie de ces émissions par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres) et par scope.

#### ➤ Résultats du bilan carbone du Crédit Foncier par scope (émissions en teq co<sub>2</sub>)

Indicateurs	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>	2013	2012	2011
Émissions directes de gaz à effet de serre – Scope 1 et Scope 2	3 093	2 904	4 075	3 942	-
Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre – Scope 1, 2 et 3 (avec part d'incertitude notable)	26 078 <sup>(3)</sup>	19 319	21 921	21 397	26 500

(1) Le périmètre 2014 prend en compte les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(2) Le périmètre 2015 prend en compte Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et Socfim.

(3) L'augmentation significative des émissions de GES en 2015 (sur le scope 3 exclusivement) est due à plusieurs facteurs combinés : le changement d'outil de calcul du Bilan Carbone (qui affecte principalement les postes déplacements et achats) ainsi que l'inclusion de la filiale SOCFIM au périmètre de reporting. On note que, malgré l'élargissement du périmètre, le total du scope 1 et 2 reste stable (consommations directes d'énergies).

**MESURES VISANT LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE**

➤ **Concours CUBE 2020 : le Crédit Foncier remporte une médaille de bronze**

Le Crédit Foncier a reçu, en mars 2015, la médaille de bronze de sa catégorie dans le cadre du Concours CUBE 2020 (Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 organisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment), concours national qui vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments.

Cette médaille de bronze (3<sup>e</sup> place) a été décernée pour le bâtiment du Crédit Foncier Rives de Bercy à Charenton-Le-Pont dans la catégorie « Bâtiments non-certifiés de plus de 10 000 m<sup>2</sup> ». Les économies d'énergie réalisées sont de plus de 14 %.

Dans la continuité de la mise en œuvre de son plan de réduction d'énergie, les initiatives suivantes ont été mises en place par le Crédit Foncier :

- révision des programmes horaires d'éclairage avec deux coupures automatiques dans la journée (13 h et 21 h) et de ceux du chauffage-climatisation suivant les plages d'activités ;
- remplacement d'un groupe froid du siège par un appareil 30 % plus économique et amélioration de sa programmation ;
- installation de leds sur les paliers des monte-charges et des escaliers de secours ;
- coupure des extracteurs d'air des sanitaires la nuit et les week-ends et programmation en journée identique aux centrales de traitement de l'air (7 h 30-20 h).

Le programme de rénovation des 136 agences du réseau commercial salarié prévoit quant à lui :

- la mise aux normes handicap ;
- la systématisation des sources de lumière basse consommation ;
- l'installation de ventilation double flux à récupération de calories en lieu et place de la climatisation (95 % de récupération d'énergie).

En début d'année, l'immeuble du siège de Charenton-le-Pont a été labellisé HQE Exploitation, axe bâtiment durable et BREEAM in-Use. Pour obtenir cette certification, des moyens spécifiques ont été mis en œuvre afin :

- de préserver l'environnement extérieur ;
- d'assurer un environnement intérieur sain et agréable : confort thermique, acoustique, visuel, qualité de l'air et des matériaux ;
- de réduire l'impact environnemental du bâtiment notamment par la préservation des ressources en énergie et eau.

Par ailleurs, l'immeuble situé au centre de Paris et occupé par Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation est labellisé HQE et THPE (Très Haute Performance Énergétique). Ce dernier label atteste que le bâtiment respecte un niveau de performance énergétique global supérieur à l'exigence réglementaire.

Chez Socfim, des ampoules basse consommation ont été installées.

Indicateurs	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Surface totale des bâtiments des entités (en m <sup>2</sup> )	105 821	98 844
Nombre d'immeubles certifiés ou éco-labellisés	2	1
Surface concernée par les immeubles certifiés ou éco-labellisés (en m <sup>2</sup> )	38 193	2 891

(1) Le périmètre 2014 prend en compte les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.  
 (2) Le périmètre 2015 prend en compte Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et Socfim.

**ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX**

En matière d'accessibilité, une seconde rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été installée sur le parvis du siège de Charenton. De plus, l'accueil est désormais accessible pour des personnes à mobilité réduite. Toutes les agences rénovées font l'objet d'une mise aux normes handicap prévoyant l'accessibilité de la zone clientèle. Les locaux de Socfim se situent dans la Tour Montparnasse : celle-ci est partiellement accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Indicateurs	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Nombre d'agences accessibles loi handicap 2005	58	37
Part des agences accessibles loi handicap 2005 (en %)	42 %	27 %

(1) Le périmètre 2014 prend en compte les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.  
 (2) Le périmètre 2015 prend en compte Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et Socfim.

**DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

Depuis l'été 2014, les salariés doivent effectuer leurs déplacements en train plutôt qu'en avion (le recours aux vols intérieurs est limité à 4 destinations) ; les transports en commun sont la norme entre 7 heures et 21 heures ; les déplacements en taxis sont possibles en dehors de ces horaires. Cette politique s'applique également à Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation. L'activité de Crédit Foncier Immobilier et de Socfim s'exerçant en France, les déplacements internationaux sont exceptionnels. Pour Crédit Foncier Immobilier – Estimation, les missions concernant l'outre-mer sont réalisées par des sous-traitants locaux.

L'extension progressive du télétravail contribue à la diminution du bilan carbone de l'entreprise. De même, la flotte des véhicules de fonction du Crédit Foncier affiche une moyenne de 105 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre. Au fil des renouvellements, les véhicules loués 48 mois sont de moins en moins polluants. Le dispositif interne incite les collaborateurs concernés à bénéficier, grâce à l'entreprise, d'un véhicule toujours récent, régulièrement entretenu, avec un taux d'émission inférieur à 120 g de CO<sub>2</sub> ; les salariés dépassant les 10 000 km/an ont, en outre, un barème de remboursement des indemnités kilométriques moins élevé que le barème fiscal, s'ils souhaitent malgré tout conserver leur voiture personnelle.

Crédit Foncier Immobilier – Estimation possède une flotte automobile pour ses commerciaux. La totalité des véhicules de cette flotte automobile émet en moyenne de 137 g de CO<sub>2</sub>.

Chez Socfim, les trajets en train ou transports en commun sont également privilégiés plutôt qu'en avion ou taxi. Leurs véhicules émettent en moyenne 123 grammes de CO<sub>2</sub>.

## GESTION DU PAPIER

Le Crédit Foncier utilise majoritairement du papier labellisé FSC (*Forest Stewardship Council*) et PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification schemes*), labels qui garantissent une gestion durable des forêts dans le respect de critères écologiques et sociaux.

La réduction de la consommation de papier est assurée grâce :

- au programme de dématérialisation des dossiers de prêts ;
- à la programmation en mode économique des imprimantes (recto verso par défaut) ;
- au développement des solutions en ligne sans impression.

## ➤ Consommation de papier

Indicateurs en tonnes	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Papier A4 recyclé ou labellisé <sup>(3)</sup> par ETP (en Kg)	59,75	53,11

(1) Le périmètre 2015 prend en compte les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(2) Le périmètre 2015 prend en compte Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et Socfim.

(3) Il n'y a pas de consommation de papier vierge A4 au Crédit Foncier.

## GESTION DE L'EAU

L'activité du Crédit Foncier, activité tertiaire, n'a que peu d'impact sur les consommations et rejets d'eau en dehors des usages domestiques liés à ses bâtiments de bureaux ou agences.

## ➤ Consommations d'énergie

Indicateurs	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>
Consommation totale de fioul (achats réalisés) (en litres)	45 030	73 699	156 630
Consommation totale d'électricité (en kWh)	12 237 698	13 106 019	16 537 604
Consommation totale de gaz (en kWh PCS – Pouvoir calorifique supérieur)	1 930 891	1 946 972	2 408 909
Consommation totale du réseau de chaleur (en kWh)	1 683 029	1 987 620	3 288 000
Consommation totale du réseau de froid (en kWh)	0	0	507 000

(1) Le périmètre 2014 prend en compte les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(2) Le périmètre 2015 prend en compte Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et Socfim.

Cependant, plusieurs initiatives existent pour réduire la consommation en eau : mise en place de mousseurs, de chasses d'eau économes, surveillance hebdomadaire des fuites d'eau, etc. Lors de la rénovation des agences, le remplacement des toilettes et de la robinetterie est effectué avec des équipements basse consommation. Par ailleurs, l'arrosage des espaces verts est géré par un programmeur horaire permettant d'optimiser les consommations d'eau.

## ➤ Consommation d'eau

Indicateurs	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Consommation totale d'eau (en m <sup>3</sup> )	21 603	18 213

(1) Le périmètre 2014 prend en compte les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(2) Le périmètre 2015 prend en compte Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et Socfim.

## CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Le Crédit Foncier, dans le cadre de son activité tertiaire, n'est pas consommateur direct de ressources naturelles. Toutefois, les consommations en énergie (électricité, fioul, gaz, vapeur et froid) font l'objet d'un reporting précis utilisé pour constituer son bilan carbone.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2015, le Crédit Foncier a initié la bascule de ses contrats sur une offre 100 % énergies vertes. L'objectif est d'arriver à une électricité entièrement issue de ressources renouvelables sur 100 % des sites en 2017.

### ■ GESTION DES DÉCHETS ET DIVERS TYPES DE POLLUTION

#### GESTION DES DÉCHETS

Le Crédit Foncier s'efforce de traiter au maximum tous les déchets produits par ses entités. Les sites centraux et d'Île-de-France ont fait l'objet d'une démarche particulière :

- **l'encre** : la moitié des cartouches est rechargée après utilisation afin d'optimiser au maximum leur cycle de vie et l'autre moitié, non-rechargeable, est totalement recyclée ;
- **poubelle et tri** : des poubelles à double compartiment sont en place dans les bureaux afin de faciliter le tri des déchets et un second tri est effectué par un prestataire en Île-de-France ;
- **90 % des autres déchets** des sites centraux sont recyclés (déchets industriels banals : cartons d'emballage, canettes, bouteilles plastiques, etc.).

Les déchets issus des agences sont collectés par les communes qui réalisent leur propre tri.

Depuis 2014, des poubelles de tri ont été installées dans le restaurant d'entreprise à Charenton. Le Crédit Foncier a également choisi de faire don à ses collaborateurs de plusieurs centaines de meubles de bureaux pour leur donner une seconde vie.

Toujours dans le respect de la démarche Haute Qualité Environnementale, une attention particulière est portée sur la quantité et la qualité des produits d'entretien employés (emballages biodégradables, produits respectueux de l'environnement, produits « verts », etc.).

#### ➤ Déchets liés à l'activité bancaire au Crédit Foncier

Indicateurs	2015 <sup>(3)</sup>	2014 <sup>(2)</sup>	2013
Quantité de déchets produits (en tonnes) <sup>(1)</sup>	297	348	382

- (1) Déchets industriels banals, déchets de tubes fluorescents/néons et ampoules fluo compactes ainsi que déchets électriques ou électroniques (D3E).
- (2) Le périmètre 2014 prend en compte les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.
- (3) Le périmètre 2015 prend en compte Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et Socfim.

### ■ NUISANCES LUMINEUSES ET SONORES

L'objectif du Crédit Foncier est de dépasser les exigences du décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 imposant l'extinction des enseignes entre une heure et six heures du matin. Pour cela, les enseignes et écrans de communication sont éteints entre 22 h 30 et 7 h 30.

Du fait de ses activités de services, le groupe Crédit Foncier n'est pas concerné par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. Toutefois, la configuration de ses bureaux et locaux commerciaux, souvent sur plusieurs étages, limite son emprise au sol par rapport à des activités industrielles qui seraient étendues sur un même plan.

Dans le cadre des travaux de réaménagement des agences commerciales, un certain nombre de matériaux et de meubles ont été mis en place afin de limiter la réverbération des sons. Par ailleurs, la possible intervention d'un acousticien permet d'apporter des solutions pour améliorer le confort acoustique des clients et des collaborateurs.

### ■ GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les espaces verts présents au siège du Crédit Foncier respectent les exigences Haute Qualité Environnementales : espèces vivaces, adaptées au climat, limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires.

### ■ GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les activités de type tertiaire du Crédit Foncier n'exercent pas de pression directe importante sur l'environnement. Ce risque survient en cas de non prise en compte des critères environnementaux dans les projets économiques financés, ce qui en France est illégal. De plus, les entreprises ou équipements présentant un risque pour l'environnement sont couverts par la réglementation dite ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Pour 2015, le Crédit Foncier n'a pas de provisions ou garanties pour risques en matière d'environnement dans ses comptes.

### ■ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

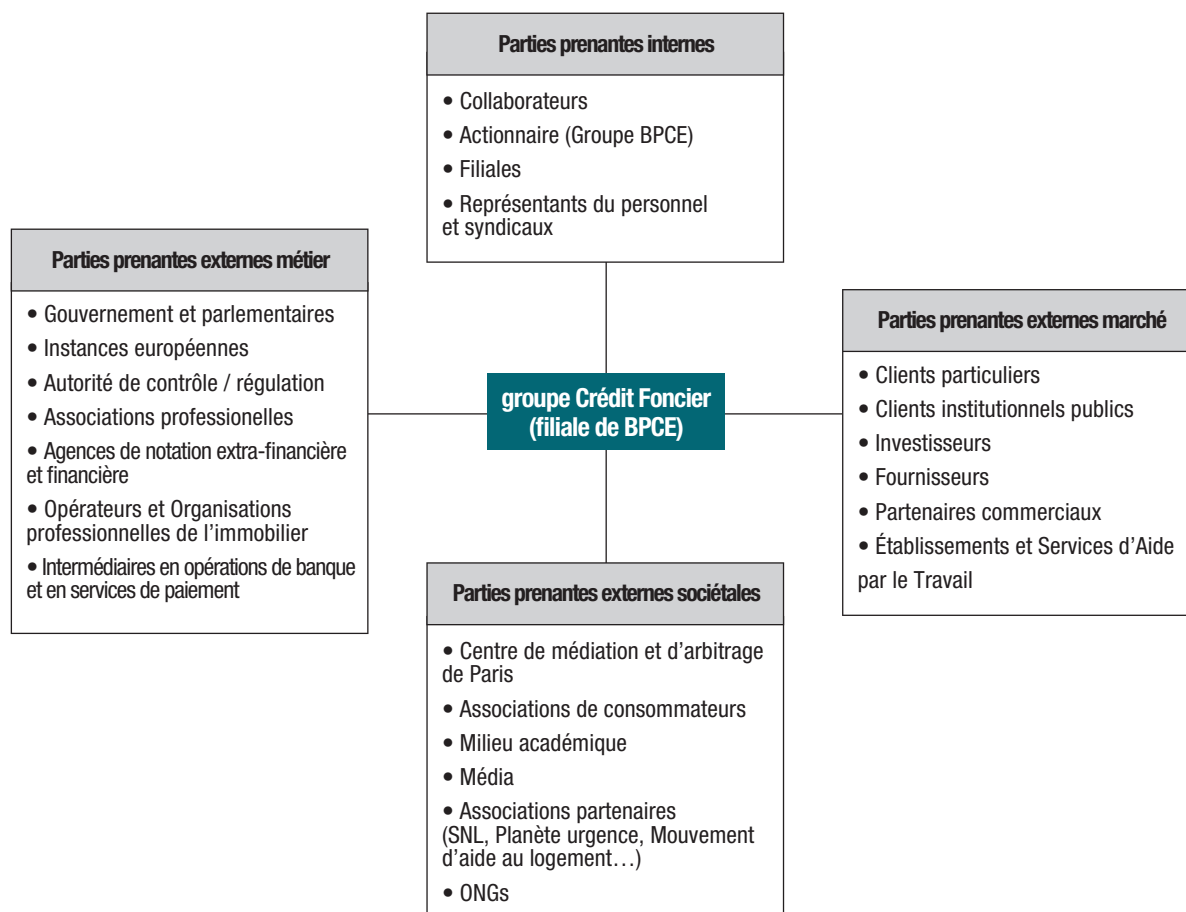
Le Crédit Foncier attache de l'importance aux impacts du changement climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes qui lui sont liés et qui impactent potentiellement ses clients. C'est pourquoi lors des inondations dans le sud de la France en octobre 2015, les clients du Crédit Foncier touchés ont pu bénéficier d'un ajournement de six mois sur leurs crédits.

## ENJEUX SOCIÉTAUX

### RELATIONS AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Considérant qu'il est essentiel d'offrir une transparence totale sur l'exercice de ses métiers, le Crédit Foncier engage systématiquement le dialogue avec les nombreuses parties prenantes et accompagne les évolutions sociétales en :

- diffusant son expertise immobilière et financière au travers d'études publiques gratuites ;
- participant aux réflexions de l'État sur la lutte contre l'exclusion bancaire (et le bâtiment économe en énergie), ainsi que sur les pratiques bancaires ;
- s'assurant de la qualité de service client et de ses relations équilibrées avec les fournisseurs ;
- s'impliquant auprès de ses collaborateurs, partenaires associatifs et tissu économique local.





### ■ RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

#### DÉMARCHE AGIR : POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES DU GROUPE BPCE

La politique achats responsables (AGIR) du Groupe BPCE, ratifiée en avril 2013, définit la démarche et les engagements de la filière achats, des Directions métiers et des fournisseurs du Groupe BPCE. Quatre leviers sont notamment pris en compte :

- › l'actualisation de l'expression du besoin et son impact écologique ;
- › la garantie d'un coût complet optimal ;
- › l'intensification de la coopération avec les fournisseurs ;
- › le recours aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le Crédit Foncier a intégré à sa politique d'achats les fournisseurs référencés du Groupe BPCE. Concernant ses fournisseurs propres, Crédit Foncier intègre les clauses proposées par le Groupe BPCE à la majorité des nouveaux contrats de sous-traitance et lors des appels d'offres. Il demande aux entreprises des justificatifs de paiement des cotisations sociales et un certificat sur l'honneur de non-embauche de salariés non déclarés.

#### DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application de l'article L. 441-6-1 du Code du Commerce, il convient de noter que le Crédit Foncier n'utilise pas le crédit fournisseur pour financer les besoins en fonds de roulement d'exploitation. Le délai moyen de règlement des factures aux fournisseurs s'établit à 15 jours après enregistrement.

### ■ LE CLIENT, ENJEU DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

#### LES PRATIQUES DE VENTE RESPONSABLES

Pour faciliter le parcours du client au Crédit Foncier, des dépliants sont mis à leur disposition :

- › « Le Crédit Foncier à votre écoute » indique précisément à qui s'adresser en fonction de la nature des demandes. Des dispositifs internes font obligation d'assister le client dans le montage et la compréhension de son dossier (documentation explicative d'information, référencement des pièces justificatives confiées par le client, didacticiel d'instruction du dossier) ;
- › « Charte de Médiation » indique quand et dans quel cadre faire appel à un médiateur.

Par ailleurs, un volet « Assurances » conforme aux dernières évolutions législatives permet au client de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à sa prise de décision.

#### LA SÉCURITÉ DU CLIENT PARTICULIER

Aujourd'hui, la quasi-totalité des offres de prêts à destination des particuliers est réalisée à taux fixe. Les financements à taux variable sont destinés à une clientèle particulièrement avertie, comme les investisseurs privés. De même, une gestion attentive du risque et une attention particulière sont portées à la situation financière du client dès l'entrée en relation, lors de la souscription d'un produit et tout au long de la vie du contrat.

#### CONNAÎTRE LES NOUVEAUX CLIENTS CORPORATES

Avant chaque entrée en relation avec un nouveau client *Corporate*, les directeurs de clientèle complètent un dossier de « connaissance client » qui comprend des informations sur les dirigeants, l'activité de

l'entreprise, des données comptables, etc. Par ailleurs, avant toute décision de crédit, le service de la sécurité financière vérifie la probité des dirigeants. L'ensemble de ces procédures visent à contrôler les risques financiers, d'image et de réputation.

#### LA DÉMARCHE QUALITÉ

Le Crédit Foncier poursuit en 2015 sa démarche qualité renforcée en 2014 :

- › placer la satisfaction des clients/partenaires au cœur de la stratégie: chaque année le niveau de satisfaction des clients et partenaires est mesuré par des baromètres de satisfaction réalisés au périmètre des marchés des particuliers, des *Corporates* mais également de ses filiales. L'objectif est de mesurer la qualité perçue par ses clients et ses partenaires (apporteurs d'affaires) sur l'ensemble de leur expérience depuis les premiers contacts commerciaux jusqu'à l'après-vente. Les résultats permettent d'identifier les forces et les faiblesses du Crédit Foncier et d'en déduire des actions d'amélioration. L'indicateur satisfaction clients (ISC) devient l'un des déclencheurs dans le calcul de l'intéressement pour les collaborateurs du Crédit Foncier tout comme la qualité de l'accueil téléphonique. L'ISC est à 7,3/10 sur la clientèle des Particuliers et 7,1/10 sur la clientèle des investisseurs immobiliers et équipements publics ;
- › maîtriser les processus pour gagner en efficacité opérationnelle et apporter une réponse plus rapide à nos clients. La poursuite du Programme CLEF « Client-Efficacité » a favorisé la simplification et la rationalisation des procédures dans un souci d'efficacité opérationnelle. Ainsi, pour la filière des particuliers, vingt-six chantiers ont été déterminés dont dix-huit ont été priorisés et finalisés à fin décembre 2015 ;
- › mise en place des Tremplins de l'Innovation pour mettre en avant les idées de collaborateurs.

La principale amélioration de 2015 est l'élargissement des clients interrogés à ceux des filiales Crédit Foncier Immobilier et Socfim.

#### LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

En 2015, la Direction des réclamations a continué la politique initiée en 2014 en menant des chantiers concrets :

- › les motifs d'insatisfaction des clients réclamants sont désormais recueillis dans un outil approprié mis à disposition des métiers. Cela permet de répondre à la recommandation sur le traitement des réclamations émise en 2015 par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ;
- › la distinction entre les réclamations « simples » et les réclamations « complexes », avec consultation du métier, prévue dans le plan d'actions établi en 2014 a été mise en place avec succès. Elle génère des traitements plus appropriés et permet de mieux piloter les délais ;
- › un accusé de réception de la réclamation du client lui est transmis dans les 10 jours ;
- › le délai de réponse aux demandes des clients contestant une décision du Crédit Foncier est surveillé régulièrement. Dans ces cas, la réponse est faite directement par le métier car ce sont les normes internes qui sont appliquées.

Le traitement des réclamations fait l'objet de nombreux échanges avec la Direction générale du Crédit Foncier et avec le Médiateur. Il est régulièrement contrôlé par la Direction de la conformité.

## LE SURENDETTEMENT

Depuis plusieurs années, le Crédit Foncier a mis en place une politique de prévention du surendettement en créant notamment une cellule chargée d'accompagner les clients en difficulté financière ponctuelle et d'étudier les solutions visant à leur retour à solvabilité. Cette cellule est particulièrement active dans les cas de catastrophe naturelle reconnue, où la plus grande attention est portée aux clients nécessitant un ou plusieurs reports d'échéance en raison des délais d'expertise et de remboursement par assurances comme cela a été le cas lors des inondations dans les Alpes-Maritimes en octobre 2015.

Les motifs d'interruption des remboursements par un client peuvent être multiples : l'accident de la vie (perte d'emploi, maladie, invalidité, divorce) demeure la principale cause du surendettement et doit se distinguer d'un recours excessif au crédit. En cas d'impayé, la saisie et la vente du bien sur adjudication judiciaire ne sont mises en œuvre qu'après échec d'un traitement amiable et concerté de l'endettement du client. Le dispositif interne de suivi des incidents de paiements privilégie la recherche d'une solution positive pour le client ponctuellement défaillant. La phase de recouvrement amiable peut être assortie de dispositifs originaux, incluant des reports d'échéances, selon l'analyse effectuée par la cellule « Prévention des difficultés » dédiée à cette problématique. Particulièrement attentif à sa clientèle à revenus modestes, parfois fragilisée par un contexte économique tendu, le Crédit Foncier recherche en permanence les solutions adaptées aux difficultés du client. En tout état de cause, le recouvrement judiciaire n'est effectué que lorsque l'ensemble des solutions alternatives a échoué.

## ■ LOYAUTÉ DES PRATIQUES

En application de la Charte Conformité du Groupe BPCE, plusieurs dispositifs destinés à lutter contre la corruption sont relayés au niveau du Crédit Foncier :

- › **sécurité financière** : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et lutte contre la fraude interne et externe. Dans le cadre des formations à la lutte anti-blanchiment, l'accent est particulièrement mis sur la détection des potentielles fraudes fiscales. Le Crédit Foncier n'offre pas de services d'optimisation fiscale à sa clientèle. En matière de prévention et de traitement de la fraude interne, une procédure cadre est en place. Au cours de l'exercice, les contrôles internes permettant d'en prévenir et d'en détecter la survenance ont fait l'objet d'un inventaire en lien avec les travaux de cartographie des risques de fraude ;
- › **déontologie** : une procédure de remontée des alertes par les collaborateurs a été mise à jour en 2013. Celle-ci offre la possibilité à tout collaborateur de faire part d'interrogations sur d'éventuels dysfonctionnements tels que :
  - › les dysfonctionnements comptables et de contrôle des comptes,
  - › les faux en écriture,
  - › la fraude fiscale,
  - › les emplois fictifs de personnel,
  - › la corruption d'agents publics,
  - › le financement du terrorisme,
  - › le blanchiment d'argent,
  - › les abus de marché, dont les délits d'initiés.

De plus, il existe une procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus par les collaborateurs.

Par ailleurs, le dispositif interne du Crédit Foncier respecte les principes et obligations en matière de protection des données à caractère personnel conformément à la loi Informatique et libertés et aux orientations de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et assure la surveillance régulière de l'utilisation conforme des données personnelles. Ce dispositif s'applique aussi bien aux salariés, aux clients et prospects qu'à tous les tiers liés au Crédit Foncier.

Concernant spécifiquement Crédit Foncier Immobilier, plusieurs dispositifs de contrôle destinés notamment à lutter contre la corruption ont été mis en place: procédure de remontée des alertes par les collaborateurs et procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus. En matière de prévention et de traitement de la fraude interne, une procédure cadre a été validée. Les collaborateurs Crédit Foncier Immobilier – Estimation, quant à eux, signent une annexe à leur contrat de travail reprenant les règles déontologiques dans le cadre de la lutte contre la corruption et la fraude interne et externe. En application de la Charte Conformité du Groupe BPCE, les collaborateurs sont formés à la lutte contre le blanchiment tous les deux ans.

En 2015, le Crédit Foncier n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires fiscalement non coopératifs (renvoi vers la page 268, 6.8-Implantations dans les pays non coopératifs).

En 2015, aucune sanction pour comportement anti-concurrentiel ou infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques n'a été prononcée à l'encontre du Groupe BPCE ou du groupe Crédit Foncier.

## › Dispositif de formation à la conformité et aux procédures anti-blanchiment

Indicateurs	2015 <sup>(2)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Nombre de sessions de formation à la conformité	57	79
Nombre de personnes ayant bénéficié de formation à la conformité	1 589	295
Nombre de salariés formés aux politiques anti-blanchiment (LAB) depuis deux ans	2 673	3 191

(1) Le périmètre 2014 prend en compte les filiales Crédit Foncier Immobilier et Crédit Foncier Immobilier – Estimation.

(2) Le périmètre 2015 prend en compte Crédit Foncier Immobilier, Crédit Foncier Immobilier – Estimation et Socfim.



### ■ LA DIFFUSION DE L'EXPERTISE ET DE LA CONNAISSANCE DU CRÉDIT FONCIER

#### RÔLE D'EXPERT RECONNU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Compte tenu de sa longue expérience dans le financement de l'immobilier, le Crédit Foncier est un acteur apprécié des pouvoirs publics. Il participe ainsi aux concertations avec eux sur les sujets relatifs à son activité pour rendre plus efficaces les dispositifs utilisés et anticiper les impacts que de nouvelles mesures pourraient avoir. Le dialogue a lieu soit, directement entre pouvoirs publics et représentants du Crédit Foncier, soit par l'intermédiaire d'associations de place dont le Crédit Foncier est membre ou contributeur. Depuis de nombreuses années, le Crédit Foncier participe avec les pouvoirs publics et les autres acteurs aux discussions liées à la construction de logements neufs et à la rénovation énergétique du parc existant.

En 2015, le Crédit Foncier s'est particulièrement investi dans les travaux de concertation et d'amélioration du PTZ. En juillet 2015, le Crédit Foncier a été le premier signataire de l'avenant de distribution des éco-prêts à taux zéro copropriétés confirmant ainsi son implication dans la rénovation énergétique des copropriétés. Par ailleurs, le Crédit Foncier continue à mettre en avant la nécessaire évolution de la garantie du Fonds de Garantie à l'Accession Sociale (FGAS). Enfin, le Crédit Foncier a participé activement en 2015, aux côtés des fédérations professionnelles, aux travaux de transposition de la directive européenne sur les crédits hypothécaires. Cette dernière crée un nouveau cadre législatif et réglementaire pour les crédits immobiliers aux particuliers.

#### AFFILIATION À DES ASSOCIATIONS OU ADHÉSION À DES ORGANISATIONS

Le Crédit Foncier est membre de la Fédération Hypothécaire Européenne et de l'European Covered Bond Council au niveau européen. Au niveau national, il est membre de l'Association des Sociétés Financières, de l'Association Française des Banques et de la Fédération Bancaire Française via BPCE.

Crédit Foncier Immobilier, pour sa part, incite et encourage ses collaborateurs à adhérer à des associations (IEIF, CEIF, HypZert, FNAIM, Compagnie des Experts de Justice) ayant pour but de promouvoir les métiers de l'immobilier et de faire évoluer les pratiques professionnelles, en remboursant intégralement les frais d'adhésion.

#### ➤ Le label RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors)

Crédit Foncier Immobilier a obtenu le label qualité Regulated by RICS reconnu ainsi comme le premier prestataire à afficher ses ambitions de qualité pour l'ensemble de ses activités. Cette reconnaissance internationale implique un engagement collectif d'utilisation de standards professionnels basés sur le respect du Code d'Éthique et de Déontologie de la RICS. L'appellation Regulated by RICS confirme l'engagement de Crédit Foncier Immobilier à respecter un code de conduite strict et à maintenir le plus haut niveau de valeurs professionnelles et déontologiques. À ce titre, un Comité déontologique au sein de Crédit Foncier Immobilier établit une charte définissant les règles de conduite entre les différentes entités : expertise, conseil, banque, etc. dans le développement de leurs missions respectives. Certains collaborateurs sont accrédités RICS à titre individuel, cette démarche est encouragée par Crédit Foncier Immobilier, notamment par la prise en charge totale des cotisations annuelles. Les membres de la RICS sont appelés Chartered Surveyors et sont reconnaissables au titre qui suit leur nom – FRICS (Fellow of RICS) ou MRICS (Member of RICS).

### DIFFUSION DE SES ANALYSES

Le Crédit Foncier est un expert des marchés de l'immobilier et du logement. À ce titre, il diffuse régulièrement des études et données afin de contribuer à la compréhension et à l'analyse de ces marchés. En 2015, huit études ont été réalisées :

- l'évolution du pouvoir d'achat immobilier selon l'âge des ménages : différentes communes étudiées ;
- l'année immobilière 2014 ;
- les marchés européens du crédit immobilier résidentiel en 2014 ;
- parcours d'acquisition de la résidence principale : du rêve à la réalité ;
- quelles sont les motivations des Français qui font le choix de l'investissement locatif en 2015 ? ;
- les nouvelles régions françaises et leurs marchés immobiliers ;
- l'accession sociale à la propriété ;
- les aides et financements verts dans le secteur de l'immobilier en France en 2015.

L'institut Montaigne a publié un rapport intitulé « Politique du logement : faire sauter les verrous » en juillet 2015. Ce rapport a fait l'objet d'un groupe de travail de professionnels immobiliers présidé par Bruno Deletré, directeur général du Crédit Foncier.

#### L'ÉCOLE NATIONALE DE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER (ENFI)

L'ENFI, filiale du Crédit Foncier, s'appuie sur le savoir-faire d'une trentaine d'intervenants occasionnels dont une partie constituée de collaborateurs actifs ou retraités du Crédit Foncier.

L'ENFI a lancé en 2015 KEEP'N'FI, un nouveau dispositif d'apprentissage du crédit immobilier alliant *e-learning*, classes virtuelles et sessions présentiels. Du côté de l'offre certifiante, un partenariat avec Sciences Po, signé en octobre 2015, a permis de lancer l'Executive Master Stratégie et Finance de l'immobilier.

En 2015, l'activité de l'ENFI se répartit comme suit :

- 223\* stages (hors formations diplômantes et distancielles) contre 208 stages en 2014 ;
- 506\* jours de formations dispensés pour 498 en 2014 ;
- 1 696\* stagiaires formés en 2015 contre 2 262 en 2014 ;
- un niveau de satisfaction clients maintenu à un niveau élevé avec 8,81/10 en 2015 contre 8,83/10 en 2014.

L'ENFI a accru sa participation aux actions de formations du Groupe BPCE en intervenant auprès de 23 entreprises du groupe, toutes enseignes confondues.

\* Données arrêtées au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

## ■ UNE STRATÉGIE DE MÉCÉNAT CENTRÉE SUR LE CŒUR DE MÉTIER ET LA PROXIMITÉ TERRITORIALE

Le département Mécénat du Crédit Foncier veille à ce que son activité ne soit pas subordonnée, directement ou indirectement, à l'activité commerciale de l'entreprise, et se refuse à recevoir en retour la moindre rétribution.

La politique de mécénat de l'entreprise est fondée sur le sens de la responsabilité de ses salariés, et leur capacité d'initiative autour de projets collectifs. Les actions de mécénat du Crédit Foncier se développent en respectant les objectifs suivants :

- › confirmer l'engagement sociétal de l'entreprise par la construction de partenariats associatifs dans le domaine de l'habitat solidaire et durable ;
- › fédérer les collaborateurs autour d'actions d'intérêt général auprès de plusieurs associations partenaires, ou en permettant aux salariés de soutenir les associations dans lesquelles ils s'investissent personnellement ;
- › s'impliquer au cœur des territoires.

Le budget mécénat du Crédit Foncier se répartit comme suit : 40 % sont dédiés aux initiatives citoyennes des salariés, 27 % à la pédagogie financière, 27 % au logement solidaire et 6 % à la solidarité internationale.

## L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT SOLIDAIRE ET DURABLE

### POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT (SNL)

Le Crédit Foncier a prolongé en 2015 pour la sixième année consécutive son engagement auprès de l'association SNL. Cette association permet à des personnes en situation d'exclusion de se réinsérer dans le tissu social par deux moyens indissociables : en intégrant un logement « passerelle » issu du parc immobilier de l'association et en bénéficiant d'un accompagnement bénévole. Le partenariat engagé depuis 2010 avec le Crédit Foncier se concentre sur trois objectifs : soutenir financièrement l'association ; favoriser le mécénat de compétences des salariés de l'Entreprise ; accompagner l'association dans ses mutations.

### POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC LE « MOUVEMENT D'AIDE AU LOGEMENT »

L'association Mouvement d'Aide au Logement favorise l'accession à la propriété à des ménages primo-accédant à revenus modestes. L'association a créé l'École du propriétaire que le Crédit Foncier soutient, encourageant ainsi l'éducation financière des futurs propriétaires.

### POURSUITE DU PARTENARIAT « FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME »

La « Fédération Habitat et Humanisme », dont l'objectif est de permettre la réinsertion de personnes privées de logement, étend son activité sur soixante-sept départements. Le partenariat signé avec le Crédit Foncier offre la possibilité à l'ensemble des salariés du réseau commercial de bénéficier d'un dispositif spécifique de mécénat de compétences.

### FÉDÉRER SES COLLABORATEURS AUTOUR D'ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

#### L'APPEL À PROJET INTERNE

Le Crédit Foncier soutient des associations dans lesquelles ses collaborateurs s'engagent à titre personnel. Les projets soutenus relèvent de l'intérêt général : santé, aide internationale, culture, solidarité, enfance. Réuni pour la sixième année consécutive, le jury des salariés a retenu, le 29 septembre 2015, douze projets, récompensés par un soutien financier pouvant aller jusqu'à 7 000 € et complétés éventuellement de « jours mécénat » pris sur le temps de travail. Pour 2015, le budget alloué à cette démarche s'est élevé à 60 K€ et douze « jours mécénat ».

#### ACTIONS DE CONGÉ SOLIDAIRE INTERNATIONAL

Le renouvellement du partenariat avec l'Association Planète Urgence a permis le départ d'un nouveau collaborateur en 2015. L'Entreprise contribue financièrement au voyage et accompagne les salariés qui souhaitent s'engager dans des missions de solidarité internationale organisées par l'association, lorsque la situation sanitaire et géopolitique des pays concernés le permet.

### S'IMPLIQUER DANS LES TERRITOIRES PAR LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le Crédit Foncier a souhaité ouvrir à ses salariés âgés de plus de 58 ans un dispositif leur permettant d'investir leurs compétences professionnelles dans une activité associative, dans le but d'assurer une transition harmonieuse entre l'activité et la retraite. Ce dispositif mis en place en 2014 permet aux salariés volontaires d'accomplir en association des missions de durée variable, pouvant aller jusqu'à neuf mois à temps plein, avec maintien de la rémunération. Les associations éligibles doivent être en rapport avec le cœur de métier de l'entreprise.

Présent à Charenton-le-Pont, le Crédit Foncier a participé en 2015 au programme : « Quand Élèves et Entreprises se rencontrent » sur l'année scolaire 2015-2016. La Communauté de Communes Charenton le Pont – Saint Maurice et le Club Gravelle Entreprendre ont répondu favorablement à une sollicitation du lycée Robert Schuman dans le cadre de l'accompagnement personnalisé des élèves de seconde générale du lycée. Ce programme s'inscrit dans l'expérimentation territoriale « Agir Ensemble sur le Territoire » lancé en 2012 par la Communauté de communes.

## ➤ PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES RELATIVES AU REPORTING RSE

Le Crédit Foncier a choisi de suivre l'approche de l'article 225 du Grenelle II de l'environnement dans l'élaboration du chapitre RSE pour son Document de référence. Il y décrit ses actions et engagements envers le développement durable selon les trois dimensions préconisées : sociale, sociétale et environnementale.

Par ailleurs, le Crédit Foncier répond aux demandes de *reporting* du Groupe BPCE qui a adopté les méthodes GRI G4 pour son propre Document de référence.

### ■ PROCÉDURES MÉTHODOLOGIQUES

À terme, il est convenu que la communication RSE du groupe Crédit Foncier portera sur le périmètre financier consolidé.

- En anticipation de la réglementation, un premier exercice à blanc a été fait en 2012, audité par un tiers avant que la réglementation ne le prévoit.
- Pour le second exercice en 2013, le périmètre portait sur le Crédit Foncier.
- En 2014, a été intégrée au périmètre la filiale française la plus importante en nombre de personnes : Crédit Foncier Immobilier ainsi que sa propre filiale Crédit Foncier Immobilier – Estimation (anciennement Serexim).
- En 2015, pour le quatrième exercice, la filiale Socfim a été intégrée sur un nombre restreint d'indicateurs qui se limitent à la liste des indicateurs les plus importants (LPI). Ainsi, pour chaque indicateur chiffré le périmètre est précisé.
- D'autre part, afin de permettre une comparaison des données, le pourcentage de personnes au Crédit Foncier par rapport au nombre de personnes du périmètre 2015 a été indiqué au début du chapitre sur les enjeux sociaux.
- Les entités suivantes Compagnie de Financement Foncier, Locindus et VMG n'ayant pas de locaux ni de salariés en propre, ces entités sont incluses *de facto* dans le périmètre de *reporting* Crédit Foncier.

### PÉRIODE DE REPORTING

Les données du *reporting* 2015 concernent l'année civile.

### CHOIX DES INDICATEURS

Les indicateurs ont été choisis pour leur pertinence par rapport aux activités du Crédit Foncier, à son actualité sociale, afin de répondre aux attentes des parties prenantes ainsi qu'aux obligations réglementaires.

### SPÉCIFICITÉ ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DES INDICATEURS

Consommations d'énergie (hormis fioul) : calcul au *pro rata temporis* de la consommation non connue au 31 décembre 2015.

Agences : le Crédit Foncier dispose en 2015 de 122 agences commerciales ouvertes au public. Il faut noter que le nombre total d'agences gérées par l'entreprise s'élève à 136 agences, ce nombre incluant toutes les agences détenues, occupées au non. Cette dernière donnée est utilisée pour le calcul des indicateurs environnementaux.

### MODALITÉS DE COLLECTE

Le guide méthodologique de *reporting* RSE élaboré par le Département RSE fin 2013 est revu entièrement chaque année afin de répondre au mieux aux attentes et aux questions des contributeurs. Il précise les règles de collecte et de calcul des indicateurs.

La collecte se réalise *via* des fiches pour chaque indicateur. Celles-ci précisent : sa définition, son importance, le périmètre concerné, le contrôle effectué, la source, l'unité pour les indicateurs quantitatifs, les commentaires, limites et risques.

Les contributeurs et les référents ont en charge le contrôle et la validation des informations transmises au Département RSE.

La consolidation avec les données quantitatives des filiales est effectuée par les contributeurs de la maison mère.

### EXCLUSIONS

Du fait de l'activité du Crédit Foncier, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 n'ont pas été jugées pertinentes au regard de ses activités tertiaires de service, c'est le cas pour :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- les nuisances sonores et autres formes de pollution et l'utilisation des sols : du fait de ses activités de services, le Crédit Foncier n'est pas concerné par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. De par la configuration de ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan ;

### MODALITÉS DE CONTRÔLE DES DONNÉES.

Le premier niveau de contrôle est réalisé par les responsables des contributeurs. Le Département RSE effectue un deuxième niveau de contrôle de cohérence des données.

### AUDIT EXTERNE

Les procédures de *reporting* ont fait l'objet d'une vérification externe par les Commissaires aux comptes Pricewaterhouse Coopers Audit. La nature des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées en pages 105 et 106.

## › TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II

### › Politique (sociale, environnementale et sociétale)

**Actions menées et orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable**

<b>SOCIAL</b>	
<b>a) Emploi</b>	
L'effectif total	86
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	86
Les embauches et les licenciements	87
Les rémunérations et leur évolution	87-88
<b>b) Organisation du travail</b>	
L'organisation du temps de travail	91
L'absentéisme	91
<b>c) Relations sociales</b>	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	92
Le bilan des accords collectifs	92
<b>d) Santé et sécurité</b>	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	92
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	92
<b>e) Formation</b>	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	88
Le nombre total d'heures de formation	88
<b>f) Égalité de traitement</b>	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	89
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	89
La politique de lutte contre les discriminations	89
<b>g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives</b>	(1)
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	(2)
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	(2)
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	(2)
À l'abolition effective du travail des enfants	(2)

(1) En tant que filiale de BPCE, signataire du Pacte mondial depuis avril 2012, le Crédit Foncier s'engage à respecter l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT (cf. p. 100).

(2) En conformité avec les obligations légales et réglementaires en vigueur.

## LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

### BILAN SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

#### Actions menées et orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable

##### ENVIRONNEMENT

<b>a) Politique générale en matière environnementale</b>	
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	93-94
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	93
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	(3)
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	96
<b>b) Pollution et gestion des déchets</b>	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	(3)
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	96
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	96
<b>c) Utilisation durable des ressources</b>	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	95 (4)
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	95
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	95
L'utilisation des sols	(5)
<b>d) Changement climatique</b>	
Les rejets de gaz à effet de serre	95
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	96
<b>e) Protection de la biodiversité</b>	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	96

(3) Compte tenu des activités du Crédit Foncier, cette thématique est considérée comme non pertinente.

(4) Eau de ville, pas de contrainte.

(5) S'agissant d'une société de service, la surface d'occupation des sols du Crédit Foncier est faible et principalement en ville (hors zones protégées).

##### SOCIÉTAL

<b>a) Impact territorial, économique et social de l'activité</b>	
En matière d'emploi et de développement régional	85, 101
Sur les populations riveraines et locales	85, 101
<b>b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société</b>	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	97-101
Les actions de partenariat ou de mécénat	101
<b>c) Sous-traitance et fournisseurs</b>	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	98
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	98
<b>d) Loyauté des pratiques</b>	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	99
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	98
<b>e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme</b>	<b>82-98</b>

## ► RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉS ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Crédit Foncier de France désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060<sup>(49)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la Société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la Société.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de Déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre septembre 2014 et mai 2015. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de Commissaires aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(50)</sup>.

(49) dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

(50) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

### ■ ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables opérationnels, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie « Précisions méthodologiques relatives au reporting RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### ■ AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

#### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec 16 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.



Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- › au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- › au niveau d'un échantillon représentatif de site <sup>(51)</sup> que nous avons sélectionné en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2016

L'un des Commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

**Anik Chaumartin**  
Associée

**Sylvain Lambert**  
Associé du Département Développement Durable

(51) Le siège du Crédit Foncier de France à Charenton.